

**LES DIFFICULTÉS DE
L'INSERTION RÉSIDENTIELLE
ET LA DÉTÉRIORATION
DES CONDITIONS DE
LOGEMENT DES
JEUNES MÉNAGES
AU QUÉBEC**

**LES DIFFICULTÉS DE
L'INSERTION RÉSIDENTIELLE
ET LA DÉTÉRIORATION
DES CONDITIONS DE
LOGEMENT DES
JEUNES MÉNAGES
AU QUÉBEC**

**Par
Marc Molgat**

sous la direction de Madeleine Gauthier, professeure



INRS - Culture et Société

**remis à la
Société d'habitation du Québec**

Novembre 1999

Cette publication a été produite sous la responsabilité de François Renaud, agent de recherche, du service Soutien à l'initiative communautaire (Direction de l'habitation sociale) de la Société d'habitation du Québec.

Note : Les idées exprimées dans ce document ne traduisent pas nécessairement la position de la Société d'habitation du Québec ; elles n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, s'adresser au Centre de documentation de la Société d'habitation du Québec :

Succursale de Québec
Tél. : (418) 646-7915

Succursale de Montréal
Tél. : (514) 873-9611

ou au numéro sans frais : 1-800-463-4315

On peut télécharger ou commander ce document à l'adresse Internet : <http://www.shq.gouv.qc.ca>

**Publié par la Direction des communications
Société d'habitation du Québec
Novembre 1999**

**Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 1999
ISBBN 2-550-35295-5**

**Les difficultés de l'insertion résidentielle
et la détérioration des conditions de
logement des jeunes ménages au Québec**

par Marc Molgat

sous la direction de Madeleine Gauthier, professeure



INRS-Culture et Société

remis à la
Société d'habitation du Québec

Novembre 1999

Table des matières

Table des matières.....	iii
Liste des tableaux et des graphiques.....	v
Faits saillants.....	ix
INTRODUCTION	1
I. POPULATION À L'ÉTUDE.....	3
1. Le poids démographique.....	3
2. Les migrations internes.....	4
3. Le marché du travail	5
4. Les études et l'endettement.....	10
II. INSERTION RÉSIDEN­TIELLE ET CONDITIONS DE LOGEMENT DES JEUNES MÉNAGES QUÉBÉCOIS.....	13
1. Le départ du foyer familial	14
2. Les jeunes dans les ménages.....	19
3. Les types de ménages.....	20
4. Le mode d'occupation des logements.....	25
5. Le niveau de revenu	27
6. Le taux d'effort des jeunes ménages.....	32
7. Les différences géographiques.....	35
III. EXPLICATION DE LA DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION RÉSIDEN­TIELLE.....	53
1. L'évolution du marché du logement en renforcement de la détérioration sur le marché du travail	53
2. Les réactions des jeunes.....	60
2.1 Les études.....	60
2.2 Les marges de manœuvre réduites	61
2.3 La migration.....	62

2.4 Le report dans la formation du couple et de la famille	63
2.5 Les «stratégies» résidentielles.....	64
IV. MESURES DE SOUTIEN EN FRANCE.....	69
1. Des modèles d'intervention étatique distincts en Europe	69
2. Présentation des mesures en France.....	71
V. PROPOSITIONS POUR LE QUÉBEC.....	77
1) Étendre l'application de la mesure d'allocation-logement à l'ensemble des jeunes ménages à faible revenu.....	78
2) Instaurer une mesure temporaire pour favoriser l'accès des jeunes ménages aux logements sociaux.....	79
3) Modifier les règlements de l'aide sociale concernant la colocation	80
4) Adapter le marché du logement aux besoins des jeunes.....	81
5) Instaurer un programme québécois pour stimuler l'accès à la propriété résidentielle chez les jeunes.....	83
CONCLUSION.....	85
BIBLIOGRAPHIE	87
ANNEXES	
1. Remarque méthodologique	97
2. Définitions des termes statistiques.....	99

Liste des tableaux et des graphiques

Tableaux

1. Taux de migration, par région administrative, des personnes qui ont entre 25 et 29 ans à la fin de la période, 1981-1991, 1986-1996	5
2. Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec leurs parents, Québec et Canada, 1961, 1971 et 1981	15
3. Évolution de la composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996	24
4. Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 1995	101

Graphiques

1. Évolution du nombre de jeunes par groupe d'âge, Québec, 1981-1996	4
2. Évolution du taux de chômage selon les groupes d'âge, Québec, 1976-1996	7
3. Évolution du nombre de ménages inscrits à l'aide sociale, selon l'âge de la personne requérante, Québec, 1975-1995	8
4. Évolution du rapport entre les revenus des 20-24 ans et des 45-54 ans, Canada, 1976-1996 ...	9
5. Évolution du nombre de prêts étudiants à consolider, Québec, 1990-1991 à 1997-1998	11
6. Modalité de vie par groupe d'âge des jeunes hommes vivant dans les ménages privés	16
7. Modalité de vie par groupe d'âge des jeunes femmes vivant dans les ménages privés	17
8. Évolution du nombre de ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans et de 30 ans et plus, Québec, 1991-1996	21
9. Évolution du nombre de ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996	21
10. Pourcentage de ménages dont le principal soutien est une femme, selon le genre de ménage et le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996	22
11. Évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, Québec, 1991-1996	23

12. Pourcentage de ménages propriétaires et locataires dont le principal soutien est une femme, selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996	25
13. Évolution de la proportion de ménages propriétaires selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1981-1996	26
14. Évolution de la proportion de jeunes ménages propriétaires selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996	27
15. Évolution de la proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1981-1996	28
16. Proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996	29
17. Nombre de ménages à faible revenu dans chaque genre de ménage selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996.....	30
18. Pourcentage de ménages à faible revenu dans chaque genre de ménage selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996.....	31
19. Répartition des ménages à faible revenu selon le genre de ménage, ménages soutenus par des hommes et des femmes dans certaines catégories d'âge, Québec, 1996.....	32
20. Évolution de la répartition des taux d'effort des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, Québec, 1981-1996	33
21. Évolution de la proportion de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus) selon la catégorie d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996.....	34
22. Pourcentage de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus) dans chaque genre de ménage selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996.....	35
23. Évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, régions urbaines et rurales, Québec, 1981-1996.....	36
24. Évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, villes de Montréal et de Québec, 1981-1996	37
25. Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, ensemble des régions rurales, Québec, 1996.....	38
26. Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, ensemble des régions urbaines, Québec, 1996.....	38
27. Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, ville de Montréal, 1996.....	39

28. Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, ville de Québec, 1996.....	40
29. Évolution de la proportion de ménages propriétaires chez les ménages dont le principal soutien est âgé de 25 à 29 ans, régions administratives du Québec, 1991-1996	41
30. Évolution de la proportion de ménages propriétaires chez les ménages dont le principal soutien est âgé de 30 à 34 ans, régions administratives du Québec, 1991-1996	42
31. Évolution des modes d'occupation des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, régions urbaines et rurales, Québec, 1981-1996.....	44
32. Évolution des modes d'occupation des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, villes de Montréal et de Québec, 1981-1996	44
33. Proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge du principal soutien, régions urbaines et rurales, Québec, 1996	45
34. Proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge du principal soutien, villes de Montréal et de Québec, 1996.....	46
35. Évolution de la proportion de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus) dont le principal soutien est âgé de 15 à 24 ans, régions administratives du Québec, 1991-1996	47
36. Évolution de la proportion de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus) dont le principal soutien est âgé de 25 à 29 ans, régions administratives du Québec, 1991-1996	48
37. Évolution des taux d'effort des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, régions urbaines et rurales, Québec, 1981-1996.....	49
38. Évolution des taux d'effort des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, villes de Montréal et de Québec, 1981-1996	50
39. Évolution du taux d'inoccupation des studios, Montréal et Québec, 1980-1997	54
40. Évolution du taux d'inoccupation des appartements à une chambre à coucher, Montréal et Québec, 1980-1997	55
41. Évolution du taux d'inoccupation des appartements à deux chambres à coucher, Montréal et Québec, 1980-1997	55
42. Évolution du coût moyen du loyer des studios, Montréal et Québec, 1984-1997	57
43. Évolution du coût moyen du loyer des appartements à une chambre à coucher, Montréal et Québec, 1984-1997	57
44. Évolution du coût moyen du loyer des appartements à deux chambres à coucher, Montréal et Québec, 1984-1997	58

Faits saillants

L'insertion résidentielle et les conditions de logement des jeunes ménages québécois :

1. *La chute du nombre de jeunes ménages.*
 - La baisse est attribuable à la croissance du nombre de jeunes qui continuent à habiter avec leurs parents et à la perte du poids démographique des jeunes.

2. *La diversification des types de jeunes ménages.*
 - Croissance de la proportion de ménages non familiaux (personnes vivant seules ou ménages composés de deux personnes ou plus).
 - Baisse de la part des ménages familiaux. Chez les ménages familiaux, les couples avec ou sans enfant(s) sont en décroissance. La part des familles monoparentales a augmenté légèrement.
 - Diversification prononcée des jeunes ménages dans les villes de Montréal et de Québec où les ménages non familiaux forment une majorité des ménages dont le soutien appartient aux groupes d'âge des 15-19, des 20-24 et des 25-29 ans. Dans chaque tranche d'âge, les personnes vivant seules forment près de 40 % de l'ensemble des jeunes ménages.

3. *La détérioration de la condition économique des ménages.* Cette tendance est particulièrement forte entre 1991 et 1996.
 - Croissance de la proportion de ménages à faible revenu, qui atteint, en 1996, 40 % des ménages de moins de 30 ans.
 - Taux plus élevé de ménages à faible revenu chez les 15-24 ans qui vivent dans les villes de Montréal et de Québec où il dépasse le cap de 70 %.
 - Montée de la part de jeunes ménages à taux d'effort élevé, qui atteint, en 1996, 40 % des ménages de moins de 30 ans, comparativement à 25 % en 1981. Chez les ménages de 15-24 ans, elle est de 55 %; chez les 25-29 ans, de 32 %.

- Lien évident entre les situations de faible revenu et le fait de détenir un taux d'effort élevé : chez les ménages de moins de 30 ans, 86 % des cas de taux d'effort élevé sont le fait de ménages à faible revenu.
4. *Les conditions économiques difficiles affectent certains types de ménages plus que d'autres.*
- Chez les 15-24 ans, proportion de ménages à faible revenu de 87,9 % chez les chefs de famille monoparentale, de 72,3 % chez les personnes vivant seules et de 48,9 % chez les couples avec enfant(s). Dans cette même tranche d'âge, les taux d'effort élevés frappent 80 % des ménages monoparentaux et 70 % des personnes poursuivant leur vie en solitaire.
5. *Les difficultés ne se résorbent pas nécessairement avec le passage d'un groupe d'âge à l'autre.*
- Détérioration de la situation des groupes d'âge d'une année de comparaison à l'autre selon les données. Ainsi, l'avancée en âge ne permet pas d'améliorer la situation au point de rejoindre celle de la cohorte précédente au même âge.
6. *La baisse de l'accès à la propriété domiciliaire.*
- Fréquence moins élevée de jeunes ménages propriétaires en 1996 qu'auparavant. Chez les ménages de 25-29 ans, le taux passe, entre 1991 et 1996, de 32,9 % à 30,4 %; chez ceux de 30-34 ans, de 51,6 % à 49,4 %.
7. *La comparaison géographique fait ressortir d'importantes différences entre régions urbaines et régions rurales.*
- Part de ménages familiaux et de propriétaires plus élevée dans les régions rurales que dans les régions urbaines. De plus, la proportion de ménages à faible revenu et de ménages détenant des taux d'effort élevés est inférieure en milieu rural.

Éléments d'explication

1. *La détérioration de la situation résidentielle depuis le début des années 1990 n'est pas attribuable à l'évolution du marché du logement.*

- Taux élevés d'inoccupation des logements à Montréal et à Québec depuis la fin des années 1980. À partir de ce moment, le coût moyen du loyer n'a pas cessé de diminuer.

2. *La détérioration de la situation résidentielle des jeunes s'explique principalement par leurs difficultés sur le marché du travail.*

- Difficultés croissantes associées à l'entrée sur le marché du travail, précarité de l'emploi et appauvrissement comme explication de la détérioration des conditions économiques des jeunes ménages.
- Réactions liées à ces difficultés :
 - Allongement de la période de cohabitation avec les parents ou retour au foyer parental.
 - Prolongation des études, phénomène qui s'accompagne d'une hausse du niveau d'endettement pour les études et d'une montée du nombre de prêts accordés.
 - Report de la formation du couple et de la famille. Il est à noter que cette «réaction» s'explique aussi par des changements dans les normes et les valeurs entourant la formation du couple et de la famille. La baisse des revenus d'emploi, la croissance des niveaux d'endettement ainsi que le report de la formation d'une famille auraient une influence certaine sur la baisse du taux de propriétaires.
 - Recours plus fréquent à l'aide de la famille pour l'insertion résidentielle. En l'absence de mesures étatiques plus développées, ce recours engendrerait des inégalités selon la possibilité d'accéder à cette forme de soutien.
 - Extension de la pratique de la colocation à des jeunes qui ne sont pas étudiants.

Mesures de soutien en France

1. *L'ensemble des mesures pour favoriser l'accessibilité au logement en France a permis de soutenir l'insertion résidentielle dans un contexte de crise de l'emploi des jeunes.*
 - Classification des mesures en cinq catégories d'intervention :
 - 1) Information et défense des droits en matière de logement des jeunes;
 - 2) Prestations fiscales pour favoriser l'accès au logement des jeunes;
 - 3) Ouverture du parc d'habitation à loyer modique aux jeunes ménages;
 - 4) Soutien étatique à des logements temporaires pour jeunes;
 - 5) Initiatives à caractère local ou expérimental.

2. *Dans l'ensemble, les mécanismes d'intervention sont plus développés et plus efficaces que ceux qui existent sur le territoire québécois.*

Propositions pour le Québec

En vue de soutenir l'insertion résidentielle des jeunes québécois dans un contexte où les difficultés sur le marché du travail sont grandes, les propositions visent le développement progressif d'une gamme d'interventions propres aux réalités des jeunes québécois.

- Étendre l'application de la mesure d'allocation-logement à l'ensemble des jeunes ménages à faible revenu.
- Instaurer une mesure pour favoriser l'accès des jeunes ménages aux logements sociaux.
- Modifier les règlements de l'aide sociale concernant la colocation.
- Adapter le marché du logement aux besoins des jeunes.
- Instaurer un programme québécois pour stimuler l'accès à la propriété résidentielle chez les jeunes.

Introduction

La présente étude rend compte des tendances de l'insertion résidentielle des jeunes québécois de 1981 à 1996. Afin d'intégrer les divers éléments du processus du passage à la vie adulte à l'analyse, l'étude situe ces tendances par rapport aux changements socio-économiques ayant particulièrement affecté les jeunes depuis les années 1980.

L'étude fait état de la question de l'insertion résidentielle et de celle des conditions de logement des jeunes québécois dans une perspective d'analyse à dimensions multiples, reflétant en cela le constat que les difficultés des jeunes dans le contexte actuel touchent tous les plans de l'existence. Le *Plan d'action jeunesse 1998-2001* du gouvernement du Québec rendu public en juin 1998 montre la prise de conscience de cet enchevêtrement des difficultés et reconnaît l'importance d'élaborer une vision intégrée des attentes et des besoins de la jeunesse. C'est en ce sens que le *Plan d'action jeunesse* attire l'attention sur la question de l'insertion résidentielle des jeunes en tant que composante essentielle de l'accès à l'autonomie associé à l'âge adulte :

«Ainsi, il ne faut pas minimiser les problèmes d'intégration que vivent un grand nombre de jeunes dans la vingtaine. La difficulté de devenir autonomes et de s'intégrer socialement se trouve ainsi parmi les conditions de vie de ces jeunes qui sont en lien avec leur mieux-être. On entend par là l'incapacité des jeunes adultes à quitter le foyer d'origine et à vivre de façon autonome faute de ressources économiques suffisantes. D'autres vivent dans l'instabilité constante, provoquée par les départs et les retours chez les parents. D'autres, enfin, quittent le foyer pour se retrouver dans la pauvreté.» (1998 : 49)

Le mandat d'analyse confié à l'INRS-Culture et Société par la Société d'habitation du Québec couvrait de nombreux aspects de l'insertion résidentielle des jeunes. À la suite d'une étude réalisée pour la SHQ il y a deux ans (Molgat, 1997), il devenait évident qu'un certain

nombre de questions méritaient d'être approfondies, d'autres d'être explorées pour la première fois. La présente étude répond aux cinq objectifs visés par le mandat d'analyse :

1. *Tracer un portrait de la situation résidentielle des ménages québécois de 15 à 29 ans à partir des données de recensement de 1996 et en montrer l'évolution depuis 1991;*
2. *Effectuer des analyses en tenant compte du sexe, des groupes d'âge (15-19, 20-24, 25-29), du taux d'effort et de certains découpages territoriaux;*
3. *Explorer la possibilité d'établir des comparaisons avec les autres groupes d'âge;*
4. *Mettre en relation les structures du marché du travail et celles du logement au Québec;*
5. *Prendre connaissance des politiques et des programmes d'aide à l'insertion résidentielle des jeunes en France et des critiques à l'égard de ces programmes.*

La première partie du rapport consiste à rappeler les indicateurs de la situation des jeunes québécois : poids démographique, rapport au marché du travail, présence aux études et niveau d'endettement. Le rapport dresse ensuite le portrait des tendances concernant l'insertion résidentielle des jeunes dans l'ensemble du Québec. Ces tendances concernent les types de ménages composés de jeunes, les taux de jeunes ménages propriétaires et locataires, le niveau de revenu ainsi que la proportion du revenu consacré au logement. En parallèle, une analyse sonde ces tendances générales en fonction des catégories d'âge (15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans) et de sexe, du type de ménage (familial et non familial) et des différences géographiques (milieux urbain et rural, régions administratives). La troisième partie présente des éléments d'explication aux tendances de l'insertion résidentielle. Ceux-ci tiennent compte de l'évolution du marché du logement, des divers aspects de la situation des jeunes – présentés dans la première partie du rapport – et des réactions de ces derniers face aux changements socio-économiques ayant affecté le processus du passage à la vie adulte depuis le début des années 1980.

L'étude fait également état des interventions en matière de logement des jeunes en France. Certaines propositions de réponse aux difficultés de l'insertion résidentielle des jeunes québécois se dégagent de l'étude de ces expériences d'intervention françaises et de l'analyse des données portant sur la situation résidentielle des jeunes au Québec.

I. Population à l'étude

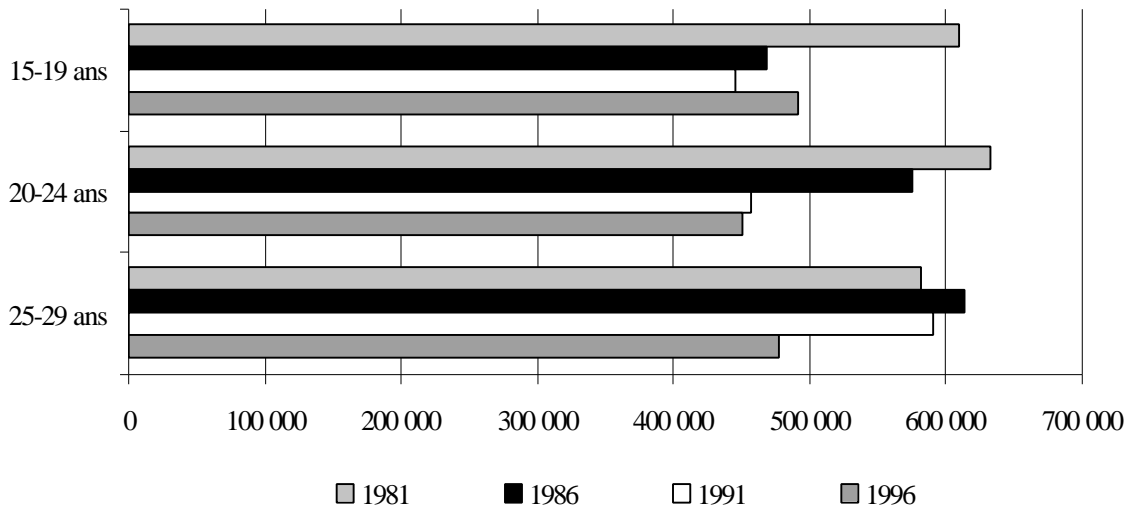
1. Le poids démographique

Une baisse de la représentation des 15-29 ans...

Il ne saurait être question de présenter la situation actuelle des jeunes québécois sans évoquer la baisse du poids démographique des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent. Les 15-24 ans, qui comptaient 1 311 000 individus en 1976, ne sont plus que 973 200 en 1997. Ils représentaient 27,6 % de la population âgée de 15 ans et plus en 1976; vingt et un ans plus tard, ils n'en forment que 16,4 % (Grenier, 1998 : 4). Toutes les régions administratives du Québec connaissent une diminution de la part des jeunes dans la population. Celles de Montréal, de Lanaudière et de Québec affichent, en 1997, les trois plus bas taux de 15-24 ans : ceux-ci se situent tout près de la barre des 15 % (*idem* : 10).

La baisse du nombre de jeunes dans chacun des groupes d'âge des 15-19, des 20-24 et des 25-29 ans est constante de 1981 à 1996, sauf chez les 25-29 ans en 1986 et les 15-19 ans en 1996 (graphique 1). Les 25-29 ans de 1981 et de 1986 représentent les dernières catégories d'âge du baby-boom, alors que les 15-19 ans de 1996 constituent ce que l'on nomme désormais l'«écho» du baby-boom. Cependant, la montée récente du nombre des 15-19 ans ne signale pas l'amorce d'une poussée démographique chez les jeunes puisque les groupes d'âge qui suivent ne sont pas aussi nombreux.

Graphique 1
Évolution du nombre de jeunes par groupe d'âge, Québec, 1981-1996



Sources : Statistique Canada, données des Recensements de 1981, 1986 et 1991 compilées par Luce Duval, cat. 92-905, 93-106, 93-312; données du Recensement de 1996 compilées par l'auteur, CD-Rom du Recensement. Calculs effectués par l'auteur.

2. Les migrations internes

Un transfert de la périphérie vers les villes-centres

La migration des jeunes québécois vers les centres urbains aurait-elle l'effet d'équilibrer les taux de jeunes entre les régions périphériques et les grands centres urbains? Les soldes migratoires des 15-29 ans pour chaque région administrative indiquent que la migration joue généralement en faveur du nombre de jeunes dans les grandes villes (tableau 1). L'ampleur de la migration aurait ainsi un effet sur les régions périphériques d'où proviennent les jeunes, où l'on constate un certain affaiblissement de leur représentation aux niveaux social, économique et politique (Fortin, 1996). Quant à l'installation dans les grandes villes de Montréal et de Québec, ce processus ne serait pas toujours garant de l'insertion stable en logement et en emploi. Certaines enquêtes de type qualitatif démontrent que la situation socio-économique des jeunes migrants est parfois fragile dans ces villes, en particulier en absence d'emploi et de réseaux de connaissances permettant de faciliter la transition et l'intégration dans un nouveau milieu de vie (Molgat, 1998; Gauthier, Molgat et Saint-Laurent, 1999).

Tableau 1

Taux de migration^a, par région administrative, des personnes qui ont entre 25 et 29 ans à la fin de la période, 1981-1991, 1986-1996

	1981-1991		1986-1996 ^p	
	(15-19)	(25-29)	(15-19)	(25-29)
Bas-Saint-Laurent	-30,0		-32,3	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-22,9		-22,1	
Québec	5,2		9,3	
Mauricie–Bois-Francs	-14,0		-9,9	
Estrie	-11,8		-7,6	
Montréal	20,8		26,1	
Outaouais	11,6		16,8	
Abitibi-Témiscamingue	-11,6		-9,5	
Côte-Nord	-25,0		-18,8	
Nord-du-Québec	-9,6		-11,7	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-35,5		-37,6	
Chaudière-Appalaches	-11,8		-10,9	
Laval	-1,6		8,5	
Laurentides	17,0		24,7	
Lanaudière	23,9		24,5	
Montérégie	2,0		8,7	
Ensemble du Québec	10,0		9,8	

a Taux calculés au Secrétariat à la jeunesse à partir des données de population du Bureau de la statistique du Québec.

p Prévisions.

Source : Madeleine Gauthier, dir., *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, Sainte-Foy, IQRC/PUL, 1997, p. 54 (Coll. Culture et Société).

3. Le marché du travail

Une détérioration de la situation des jeunes face à l'emploi

La baisse du poids démographique des jeunes a comme corollaire une diminution de la proportion de jeunes en âge de travailler. Chez les 15-24 ans, celle-ci est passée de plus de 30 % en 1976 à un peu moins de 20 % en 1996 (Grenier, 1998 : 4). Or, le marché du travail a connu des secousses depuis le début des années 1980, de telle sorte qu'il n'arrive pas à intégrer tous les derniers arrivés aux portes de l'emploi même s'ils sont proportionnellement moins nombreux qu'il y a quelques années.

Statistique Canada énumère trois raisons pour lesquelles les jeunes affrontent aujourd'hui des obstacles à l'emploi auxquels leurs parents n'ont pas été confrontés. D'abord, le nombre d'emplois créés n'a pas suivi la croissance de la population depuis le début des années 1980. Ensuite, la présence continue de la génération du baby-boom sur le marché du travail limite la mobilité professionnelle des jeunes. Enfin, les restructurations d'entreprises et la réduction du nombre des effectifs qui s'ensuit affectent plus durement les jeunes étant donné leur manque d'ancienneté et leur plus faible niveau de compétence (Statistique Canada, 1997a : 7-8).

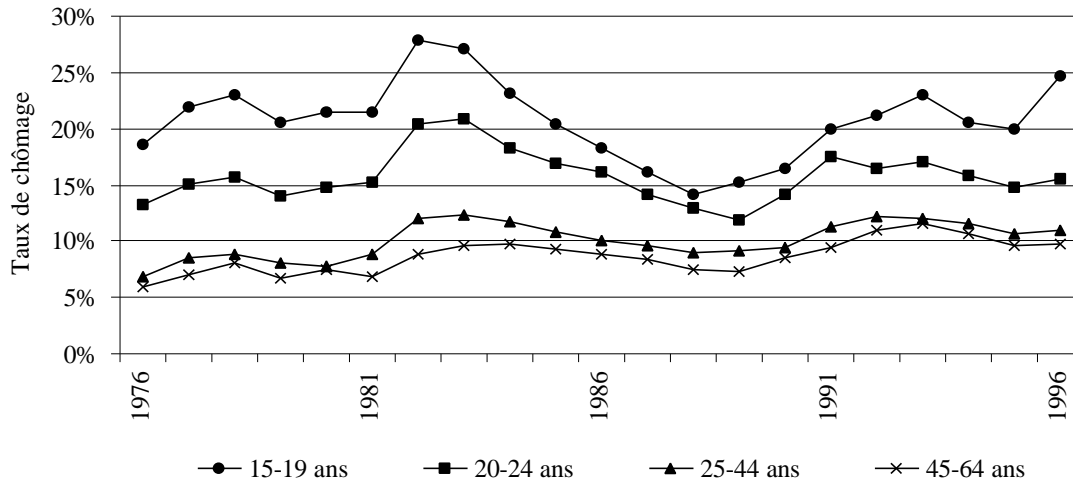
Pendant les années 1990, la réaction des jeunes aux restructurations et aux difficultés croissantes de l'accès au marché du travail s'est traduite notamment par une croissance accélérée du taux de fréquentation scolaire. Au Québec, la hausse du taux de fréquentation scolaire s'inscrit dans une tendance à long terme, mais qui s'accroît à partir de la fin des années 1980. De 1989 à 1996, le taux est passé de 51,9 % à 61,8 % pour l'ensemble des 15-24 ans. Au début comme à la fin de cette période, les jeunes femmes détiennent un taux de fréquentation scolaire plus élevé que les jeunes hommes. Ainsi, ce taux a augmenté de 54,6 % à 64,8 % pour les femmes de 15-24 ans, alors qu'il est passé de 49,2 % à 59 % pour les hommes du même groupe d'âge (*idem* : 41).

Pendant ce temps, on assiste à une baisse importante du taux de l'emploi chez les 15-24 ans. Ce taux atteint même un plancher record en 1997 après avoir connu un sommet inédit en 1988. À la fin de la période, en 1997, le taux de l'emploi s'établit à 28,1 % pour les 15-19 ans et à 61,1 % pour les 20-24 ans. Les analyses de Statistique Canada établissent un lien étroit entre la situation des étudiants et le déclin du taux de l'emploi chez les jeunes. Selon une étude récente, 80 % de ce déclin chez les jeunes canadiens serait attribuable à la hausse de la fréquentation scolaire (35 %) et à la baisse de l'emploi chez les étudiants à temps plein (45 %). La chute de l'emploi chez les non-étudiants ne serait responsable que de 20 % du déclin du taux de l'emploi (*ibid.*, 1998 : 13).

La diminution du poids démographique des jeunes ainsi que leur plus faible présence en emploi n'a pas pour autant amélioré la situation des jeunes qui se trouvent sur le marché du travail. Les difficultés se dénotent d'abord en regard des taux de chômage. Depuis plus de 20 ans, les taux de chômage des jeunes se maintiennent au-dessus de ceux de leurs aînés (graphique

2). Les écarts deviennent plus prononcés au moment des crises économiques, soit au début de chaque décennie. Aujourd'hui, en l'absence d'une telle crise, l'écart se creuse à nouveau, ce qui donne un indice de l'accentuation des difficultés à entrer sur le marché du travail.

Graphique 2
Évolution du taux de chômage selon les groupes d'âge, Québec, 1976-1996



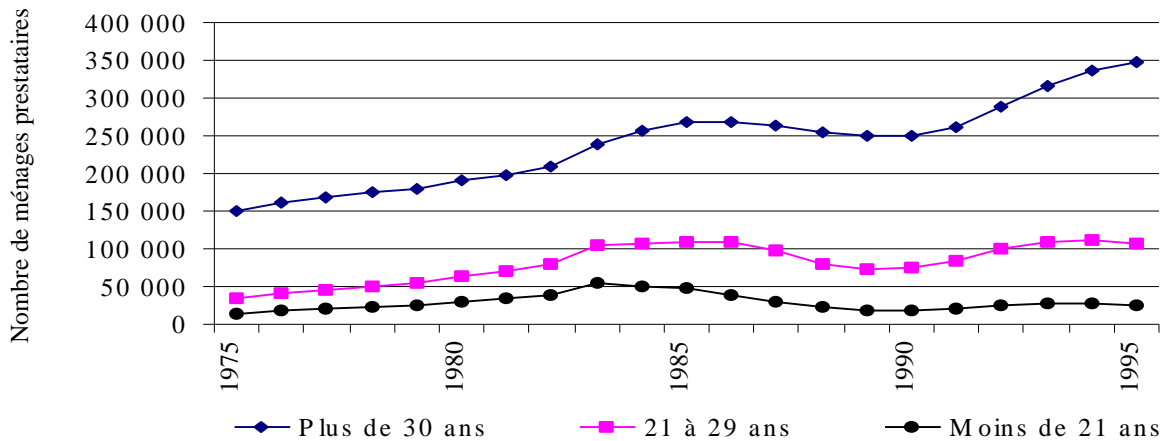
Sources : Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, cat. 71-220, et *La population active*, cat. 71-001.

Les données pour 1997 indiquent que les taux de chômage des jeunes ont encore augmenté au Québec alors qu'ils ont baissé dans l'ensemble du Canada (Grenier, 1998 : 8; Statistique Canada, 1998 : 28). Les analyses démontrent que la baisse canadienne s'explique uniquement par la régression continue de la participation des jeunes au marché du travail et non par une progression réelle de l'emploi (*idem*). En ce sens, une baisse du taux de chômage des jeunes au Québec n'annoncerait pas nécessairement une amélioration de la situation de l'emploi, la fluctuation des taux de participation au marché du travail devant aussi augmenter ou demeurer stable avant que ne s'opère un renversement de la situation.

Les taux d'inscription à l'aide sociale constituent aussi un indicateur de la situation en emploi des jeunes. Comme l'indique le graphique 3, l'évolution du nombre de jeunes inscrits à l'aide sociale suit les mêmes tendances que celles du taux de chômage, sauf vers la fin de la période où se manifeste un léger déclin des inscriptions chez les jeunes. Cependant, le nombre

total de jeunes dans la population ayant diminué jusqu'en 1996, le taux de jeunes de 18-24 ans inscrits à l'aide sociale ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1990. Alors qu'il était de 7,3 % en 1990, il se situait à 11,6 % en 1994 (ministère de la Sécurité du revenu, 1996b : 93).

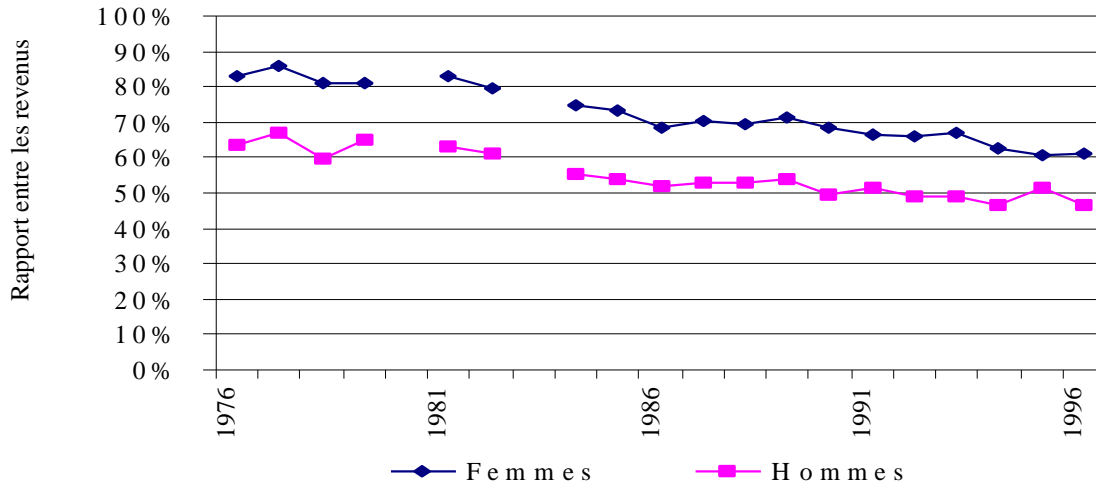
Graphique 3
Évolution du nombre de ménages inscrits à l'aide sociale, selon l'âge de la personne requérante, Québec, 1975-1995



Source : Ministère de la Sécurité du revenu, 1996a : 19.

L'évolution du rapport entre les revenus des jeunes et ceux de leurs aînés donne un autre indice de la détérioration de la situation des jeunes en emploi. Ce rapport est en diminution quasi constante depuis la fin des années 1970 chez les personnes détenant un emploi à temps plein (graphique 4). En 1977, les hommes de 20-24 ans gagnaient 64 % du revenu des hommes âgés de 45 à 54 ans. Dix-neuf ans plus tard, ils n'en gagnaient que 47 %. Chez les femmes, la chute est plus prononcée, passant de 86 % à 61 %. Les tendances indiquent que la croissance du revenu des jeunes n'a pas suivi celle des générations qui les précèdent sur le marché du travail. On peut ainsi parler d'appauvrissement de la catégorie des jeunes qui occupent un emploi à temps plein sur le marché du travail.

Graphique 4
Évolution du rapport entre les revenus des 20-24 ans
et des 45-54 ans, Canada, 1976-1996



Sources : Madeleine Gauthier et Lucie Mercier, *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*, Québec, IQRC, 1994, p. 94 et 186-187, données de Statistique Canada, *Gains des hommes et des femmes*, cat. 13-577 et 13-217. Les données de 1992 à 1996 sont tirées du cat. 13-217.

La baisse du taux de l'emploi, les taux de chômage élevés ainsi que la décroissance constante du revenu des jeunes ne renseignent pas sur la manière dont se passe le *processus* d'insertion en emploi. De nombreuses difficultés laissent leur marque sur la période de transition entre l'école et le marché du travail. Ainsi, l'intermittence en emploi caractériserait la situation d'une forte proportion des plus jeunes à entrer sur le marché du travail (Gauthier, 1994 : 356). De plus, lorsque cette période de transition fait l'objet d'analyses statistiques au Canada, les résultats démontrent qu'elle s'est allongée¹, passant, entre 1984 et 1996, de cinq ans à sept ans. D'autres analyses de type qualitatif portant sur cette période de transition identifient des obstacles de taille au processus d'insertion en emploi. Les jeunes tenteraient de les contourner tant bien que mal. Toutefois, l'absence de places sur le marché du travail et les règles de l'ancienneté posent des difficultés aux stratégies de contournement et obligent parfois à reformuler les aspirations et les projets. Cette situation n'est pas sans avoir d'effets, principalement négatifs, sur la manière dont ces jeunes se représentent l'avenir et leur place dans la société (*idem*).

¹ «L'âge du départ de la transition entre les études et le marché du travail correspond au premier âge auquel moins de 75 % des jeunes ne travaillent pas. La fin de la période de transition correspond au premier âge auquel plus de 50 % des jeunes ont cessé leurs études» (Statistique Canada, 1997a : 29).

4. Les études et l'endettement

Des études plus longues et plus coûteuses

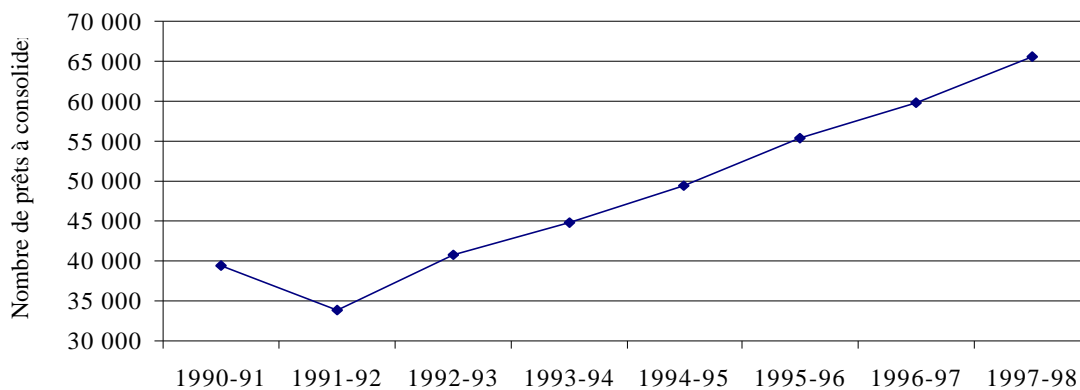
De nombreuses analyses indiquent que les moins scolarisés s'intègrent plus difficilement au marché du travail (Statistique Canada, 1997a : 32; Asselin, 1998; Grenier, 1998 : 21). La poursuite des études aurait donc un effet positif sur l'insertion professionnelle. Cependant, la hausse du taux de fréquentation scolaire n'annonce pas nécessairement un rétablissement de la situation. La croissance accélérée du taux de fréquentation scolaire au début des années 1990 au Québec a sans doute empêché que les taux de chômage des jeunes augmentent plus qu'ils ne l'ont fait. Toutefois, cette croissance n'a pas eu l'effet de redresser la situation générale de l'emploi chez les jeunes. Les données présentées jusqu'ici permettent de le constater. Qu'en est-il de la situation en emploi des jeunes qui sont aux études?

Chez les étudiants à temps plein, le taux d'emploi des 20-24 ans est demeuré relativement stable pendant les années 1990 – près de 37 % entre 1989 et 1997 – alors que celui des 15-19 ans a chuté, passant d'environ un tiers à un cinquième (Grenier, 1998 : 7). Il faut souligner que le travail pendant les études peut avoir l'effet bénéfique d'accroître certaines compétences et d'accumuler des expériences qui permettront plus tard de décrocher un meilleur emploi. Chez les universitaires, qui appartiennent au groupe d'âge des étudiants qui ont maintenu leur présence sur le marché du travail, le travail peut signifier aussi l'allongement des études parce que les autres sources de revenu (dons de parents, prêts et bourses) sont insuffisantes pour combler les besoins de base (Sales *et al.*, 1996). Du côté des emplois d'été, la situation est dramatique. Entre 1989 et 1997, le taux de l'emploi des 15-24 ans pendant l'été a baissé de vingt points de pourcentage pour atteindre 45 %. De surcroît, de plus en plus d'emplois d'été sont à temps partiel : ceux-ci comptent pour 44 % des emplois occupés en 1997 contre 33 % en 1989 (*idem* : 7).

Dans un contexte de détérioration de l'emploi et de prolongation des études, il n'est guère surprenant de constater que le nombre et le montant cumulatif des prêts étudiants devant être remboursés ne cesse de croître. Ainsi, en 1997-1998, le nombre d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus (graphique 5) s'élève à 65 582 contre 39 434 en 1990-1991, soit une augmentation de 66 % en sept ans.

Parallèlement, la dette moyenne est passée de 6 304 \$ à 9 751 \$. En 1997-1998, plus de 38 % de ces emprunteurs détenaient une formation universitaire. Parmi ces derniers, la moyenne du prêt s'élevait à 12 890 \$. Il est à prévoir que le nombre d'emprunteurs devant prendre en charge le remboursement des prêts obtenus continuera d'augmenter puisque 159 956 prêts ont été octroyés en 1997-1998 (ministère de l'Éducation, 1999).

Graphique 5
**Évolution du nombre de prêts étudiants à consolider,
Québec, 1990-1991 à 1997-1998**



Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 1992-1999.

La précarité économique associée aux études présente aujourd'hui un visage qu'on ne lui connaissait pas autrefois. Cette précarité s'étendrait au-delà de la période de scolarité, et cela pour deux raisons. D'une part, les conditions d'entrée sur le marché du travail après les études se sont détériorées, posant de nombreux et de nouveaux obstacles à l'insertion professionnelle. D'autre part, les perspectives d'avenir, où figure de manière centrale la possibilité d'épargner et d'acheter une propriété domiciliaire, se voient d'autant réduites que le fardeau de la dette d'étude est lourd à porter. Actuellement, le niveau d'endettement atteint des sommets inédits et va jusqu'à acculer certains jeunes à la faillite. Or, la situation a atteint un point tel que les lois fédérales interdisent maintenant aux détenteurs de prêts étudiants de déclarer faillite. Afin de faciliter le remboursement des prêts étudiants, les règlements du programme de prêts et bourses du Québec permettent désormais de reporter le moment du remboursement de la dette lorsque les revenus sont faibles, ou de réduire le principal de la dette lorsque les études ont été complétées dans les délais prescrits.

* * *

L'avancée en âge permettra-t-elle de résorber la précarité et l'appauvrissement des cohortes qui passent aujourd'hui à la vie adulte, voire de rattraper les cohortes précédentes qui sont parties d'un meilleur pied? Ce tableau d'ensemble de la situation des jeunes québécois fait ressortir certaines tendances lourdes. Il ne devrait pas faire oublier que certaines catégories de jeunes sont plus affectées par les changements que d'autres, au premier chef les faiblement scolarisés. Les 15-19 ans paraissent aussi plus sensibles aux changements, leurs taux d'emploi et de chômage étant sujets à des fluctuations plus importantes que chez les 20-24 ans.

Il faut aussi rappeler que certains jeunes peuvent compter sur du soutien en provenance de la sphère privée, notamment de la famille d'origine. Cette question fait rarement l'objet d'analyses statistiques. Or, lorsque l'aide de la famille est accessible, elle permet souvent de stabiliser des situations précaires, et même de faciliter le processus du passage à l'âge adulte. Une enquête portant sur les jeunes vivant seuls et sous le seuil de faible revenu dans les villes de Montréal et de Québec montre que l'impossibilité de recourir à ce type de soutien peut avoir l'effet de garder à la marge de nombreux jeunes (Gauthier, Molgat et Saint-Laurent, 1999).

Quelle place occupe l'insertion résidentielle des jeunes parmi les tendances dont il vient d'être question? Comment cette question a-t-elle évoluée depuis le début des années 1980 compte tenu de la restructuration du marché du travail? Quels effets les changements ont-ils eu sur le départ du foyer familial et l'insertion en logement autonome? La deuxième partie du rapport propose des réponses à ces questions, principalement en ce qui concerne la formation des jeunes ménages québécois et leurs conditions économiques.

II. Insertion résidentielle et conditions de logement des jeunes ménages québécois

Cette partie du rapport présente une analyse des données des recensements de 1981, de 1991 et de 1996 portant principalement sur les jeunes ménages. Elle montre que l'évolution de la situation résidentielle des jeunes ménages de 1991 à 1996 ne renverse pas les tendances ayant marqué la décennie précédente². La part des jeunes vivant au foyer parental a recommencé à augmenter alors que les jeunes qui quittent la famille d'origine forment de moins en moins de couples (avec ou sans enfant). Il en ressort que les ménages non familiaux des jeunes (individus vivant seuls ou ménages composés de personnes non apparentées³) sont proportionnellement plus nombreux qu'auparavant et cela, malgré une détérioration évidente de leurs conditions économiques d'existence.

Cette détérioration de la situation résidentielle affecte aussi l'ensemble des jeunes ménages. Elle se manifeste de trois façons : 1) la baisse du taux de ménages propriétaires; 2) la hausse de la proportion de ménages à faible revenu; et 3) la croissance de la part des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu pour se loger.

Ces tendances touchent plus durement certains groupes de jeunes ménages. Les études consacrées à la jeunesse sont nombreuses à confirmer que certaines catégories de jeunes sont plus affectées par les changements socio-économiques que d'autres (voir, notamment, Furlong et Cartmel, 1997; Galland, 1991; Gauthier, 1994). Dans la période actuelle, par exemple, les difficultés d'insertion professionnelle des faiblement scolarisés sont très élevées. Cela s'explique, en grande partie, par la surenchère des niveaux de formation scolaire pour accéder aux emplois qui, il y a quelques décennies à peine, étaient encore occupés par des individus détenant peu d'instruction formelle.

² Le rapport précédent préparé pour la SHQ et traitant des données de recensement de 1981 et de 1991 faisait état principalement de la précarisation de la situation résidentielle des jeunes ménages (Molgat, 1997).

³ Les jeunes ménages composés de personnes non apparentées seraient principalement des ménages de colocataires.

Les données utilisées pour la présente étude ne renseignent pas sur la situation des jeunes ménages selon le niveau de scolarité. Toutefois, certains croisements permettent de décrire des tendances pour des catégories d'âge plus fines – les 15-24 ans et les 25-29, par exemple – et pour des cohortes d'âge. D'autres croisements révèlent des situations différenciées selon le sexe du soutien de ménage et le genre de ménage. D'autres, enfin, montrent l'importance de tenir compte des variables géographiques pour tracer un portrait plus précis des conditions de logements de l'ensemble des jeunes ménages québécois. La présentation des données tient compte des apports de ces croisements. Ils sont intégrés à chaque section où il est question des tendances affectant l'ensemble des jeunes ménages de 15-29 ans (sections 3 à 5). En raison de la richesse des apports des croisements géographiques, une section entière y est consacrée.

1. Le départ du foyer familial⁴

Pendant les années 1960 et 1970, les jeunes ont été de plus en plus nombreux à quitter le foyer familial pour former leur propre ménage. Cette tendance s'est manifestée dans plusieurs pays occidentaux, dont le Canada (Boyd et Pryor, 1989a; Morin, Rose et Mongeau, 1988; Morin, 1990), les États-Unis (Mogelonsky, 1996; Goldscheider et Goldscheider, 1993; Goldscheider et LeBourdais, 1986), la France (Attias-Donfut, 1995; Galland, 1991) et le Royaume-Uni (Jones, 1995). Or, les crises économiques au début de chacune des deux décennies suivantes semblent avoir freiné ce mouvement. Ainsi, s'est-on beaucoup préoccupé de la situation des jeunes prolongeant leur séjour au foyer familial au début et au milieu des années 1980, comme en témoigne le foisonnement d'études à ce sujet, en particulier en Amérique du Nord (voir, par exemple, Goldscheider, Thornton et Young-De Marco, 1993; Avery, Goldscheider et Speare, 1992; Schnaiberg et Goldenberg, 1989; Boyd et Pryor, 1989b).

⁴ Certains extraits de cette sous-section sont repris de la thèse de doctorat de l'auteur du présent rapport. Voir Marc Molgat (1998), *Vivre hors famille... L'insertion résidentielle au cœur du passage à la vie adulte au Québec*, Thèse de doctorat, sciences humaines appliquées, Université de Montréal.

Quoique la situation au Québec n'ait pas fait l'objet de nombreuses analyses, l'étude de Morin, Rose et Mongeau (1988) apporte quelques indications précieuses, notamment en ce qui concerne les tendances des jeunes vivant chez leurs parents. Les jeunes Québécois ont été proportionnellement plus nombreux à vivre avec leurs parents que la moyenne canadienne en 1961, 1971 et 1981 (tableau 2). La croissance de la part des jeunes vivant au foyer parental a cependant été plus prononcée dans l'ensemble du Canada entre 1971 et 1981.

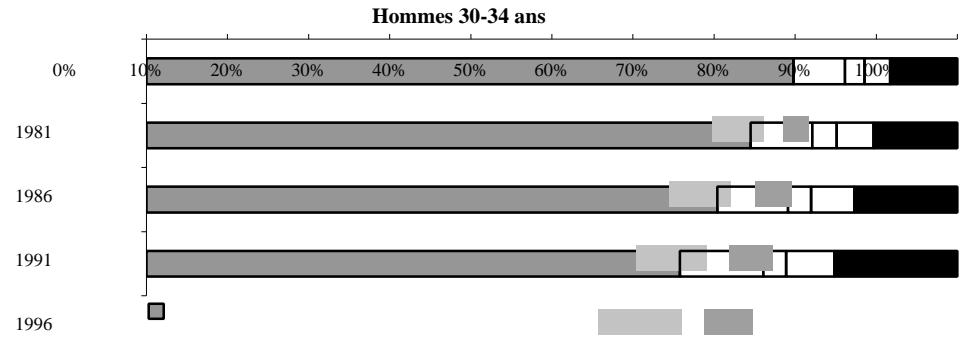
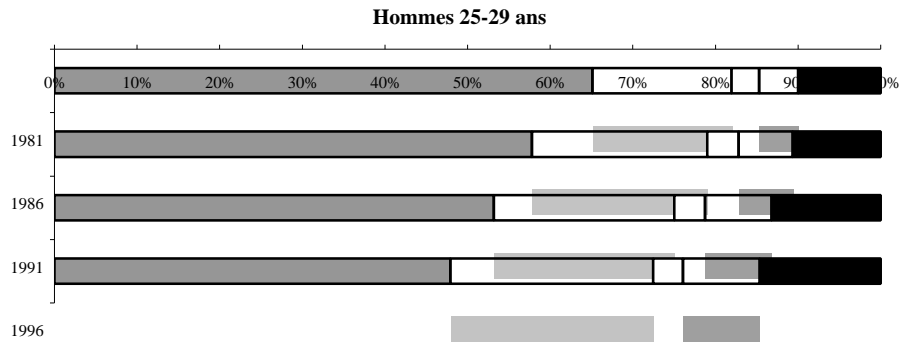
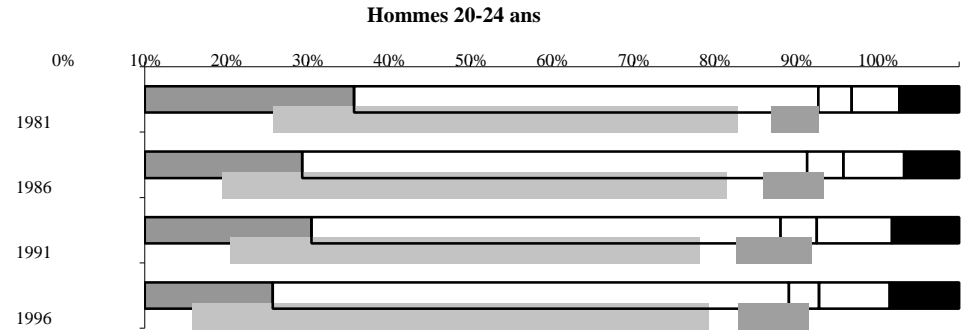
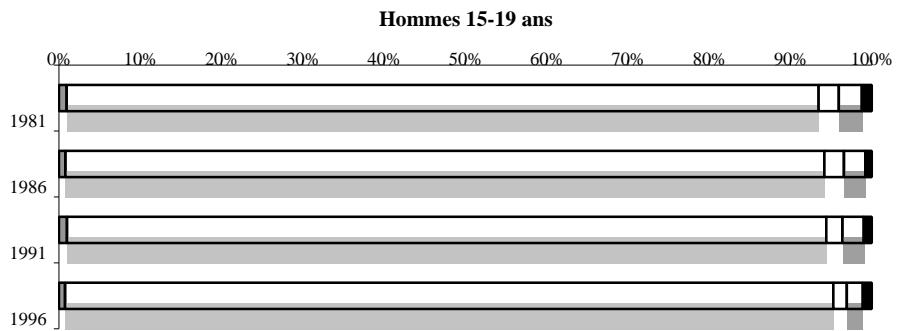
Tableau 2
**Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec leurs parents,
Québec et Canada, 1961, 1971 et 1981**

	1961	1971	1981
Canada	64,1	62,8	66,3
Québec	70,6	67,1	68,8

Source : Morin *et al.*, 1988 : 137, à partir des données de Statistique Canada.

L'analyse détaillée du même type de données pour la période 1981-1996 au Québec démontre que les jeunes sont proportionnellement plus nombreux à habiter avec leurs parents en 1996 qu'en 1981. Cette tendance est particulièrement évidente chez les 20-24 ans dont 54,9 % vivent au foyer parental en 1996, comparé à 47 % en 1981. Même si elles sont moins nombreuses que les hommes à habiter au foyer familial, et cela dans tous les groupes d'âge, les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses à y habiter en 1996 qu'en 1981. À ce chapitre, les écarts se sont réduits entre hommes et femmes chez les 15-19 ans et les 20-24 ans (graphiques 6 et 7). En reprenant ce dernier groupe d'âge, on constate que, de 1981 à 1996, la proportion de jeunes hommes demeurant au domicile des parents est passée de 57 % à 63,4 %, soit une augmentation de 6,4 points. Elle a augmenté de 37,1 % à 46,3 % chez les jeunes femmes, pour une croissance de 9,2 points. Enfin, chez les 25-29 ans, en 1996, notons qu'il y a presque deux fois plus d'hommes (24,5 %) que de femmes (12,5 %) qui vivent toujours avec leurs parents.

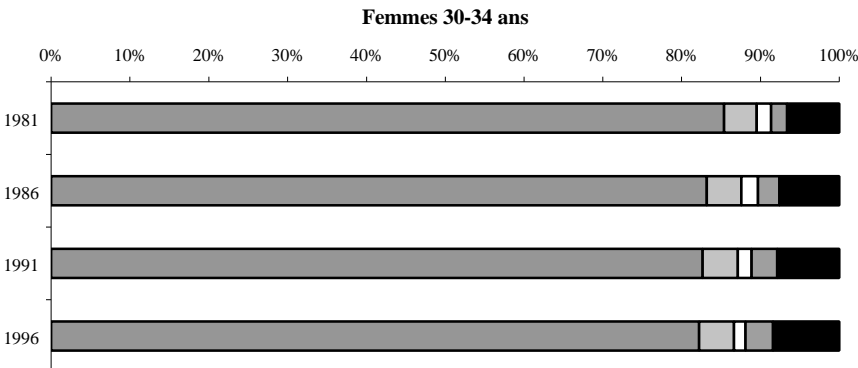
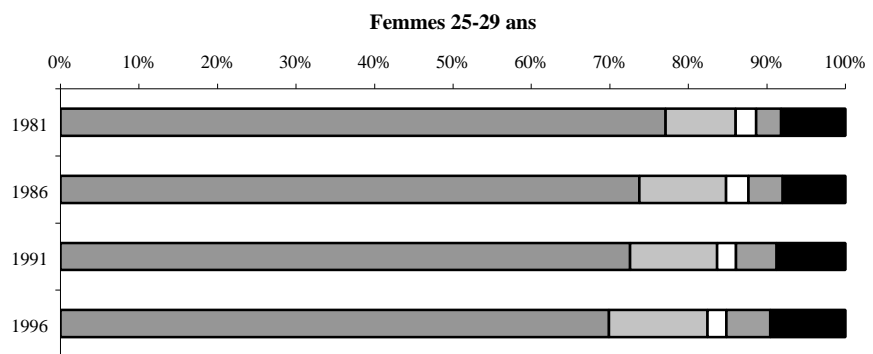
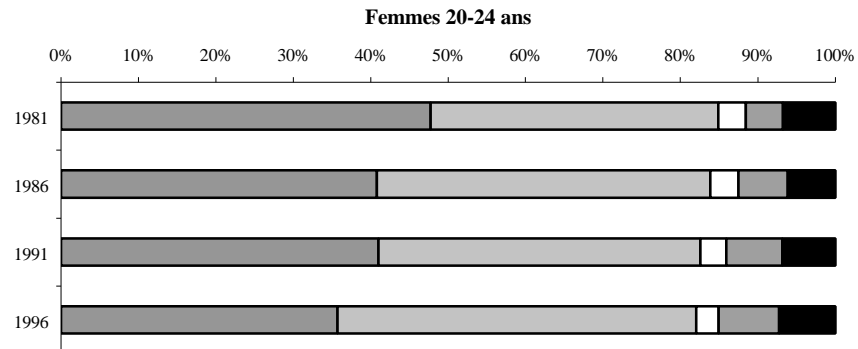
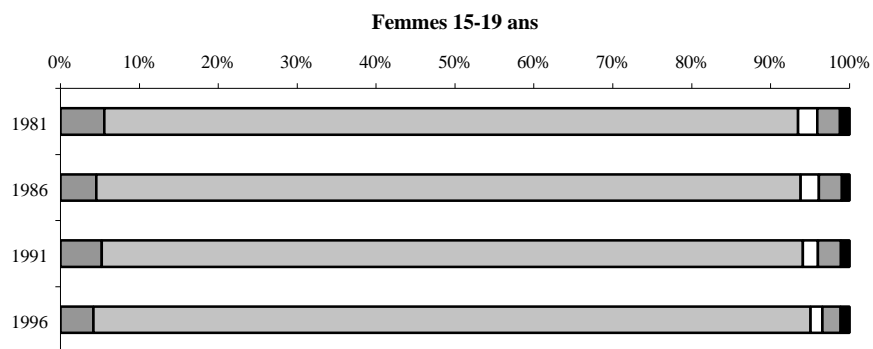
Graphique 6
Modalité de vie par groupe d'âge des jeunes
hommes vivant dans les ménages privés



- Couples
- Chez les parents
- Avec autres personnes apparentées
- Avec personnes non apparentées
- Personnes seules

Sources : Statistique Canada, données des Recensements de 1981, 1986 et 1991 compilées par Luce Duval, cat. 92-905, 93-106, 93-312; données du Recensement de 1996 compilées par l'auteur, CD-Rom du Recensement. Calculs effectués par l'auteur.

Graphique 7
**Modalité de vie par groupe d'âge des jeunes
 femmes vivant dans les ménages privés**



- Couples
- Chez les parents
- Avec autres personnes apparentées
- Avec personnes non apparentées
- Personnes seules

Sources : Statistique Canada, données des Recensements de 1981, 1986 et 1991 compilées par Luce Duval, cat. 92-905, 93-106, 93-312; données du Recensement de 1996 compilées par l'auteur, CD-Rom du Recensement. Calculs effectués par l'auteur.

En regard du départ du foyer familial, l'analyse des graphiques permet de constater une croissance de l'âge au moment de la décohabitation. Si le départ se produit encore au cours de la vingtaine pour une grande majorité de jeunes québécois, la moyenne d'âge au moment du départ a augmenté sensiblement. Il n'est donc pas surprenant de constater que, en 1996, 92,7 % des 15-19 ans et 54,9 % des 20-24 ans vivent encore au foyer familial⁵.

Une analyse détaillée des graphiques révèle une autre tendance. Dans tous les groupes d'âge, chez les hommes et chez les femmes, la proportion de jeunes vivant avec leurs parents augmente en 1986, diminue un peu en 1991 et augmente à nouveau en 1996. On peut y voir l'effet des crises économiques qui ont marqué le début de chacune des décennies (vers 1982-1983 et 1991-1992).

La croissance récente de la proportion de jeunes habitant au foyer parental est aussi attribuable en partie aux jeunes qui retournent y habiter après un ou plusieurs départs. Quelques rares études longitudinales permettent, dans certains pays, de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Par exemple, Gill Jones rappelle que, selon le *National Child Development Study* de 1981 en Grande-Bretagne, 30 % des hommes et 38 % des femmes de 23 ans vivant avec leurs parents avaient déjà quitté le foyer familial pour une période de six mois ou plus (Jones, 1995 : 63). Les jeunes qui ne quittent pas pour se marier reviennent en plus grand nombre, et ce tant au Royaume-Uni (*idem*) qu'aux États-Unis (Mogelonsky, 1996), en France (Blöss, Frickey et Godard, 1990) et en Australie (Young, 1987). Y contribueraient l'instabilité sur le marché du travail, mais aussi les unions libres.

Ainsi assiste-t-on depuis le début des années 1980 à un renversement des tendances qui ont marqué les décennies de l'après-guerre concernant le départ du foyer familial. Celui-ci se manifeste par la hausse de l'âge moyen des jeunes vivant avec leurs parents, augmentation expliquée par la prolongation de la cohabitation parentale et la fréquence des retours au bercail. Ce renversement, qu'on retrouve dans plusieurs pays occidentaux, apparaît comme un

⁵ Certaines analyses portant sur le départ du foyer parental montrent que l'âge au moment de la décohabitation décroît constamment au cours du XX^e siècle, jusqu'aux années 1980, tant aux États-Unis qu'au Canada (Goldscheider et LeBourdais, 1986; Mayer et Schwarz, 1989, Ravanera, Rajulton et Burch, 1995). Au Canada, l'âge médian du départ de la cohorte ayant eu vingt ans entre 1986 et 1991 augmente jusqu'à 23,7 ans pour les hommes et à 21 ans pour les femmes (*idem*).

phénomène imputable partiellement aux difficultés financières des jeunes auquel il faut ajouter une hypothèse complémentaire à savoir que le foyer familial accorde plus de liberté aux jeunes aujourd'hui que naguère (Ravanera, Rajulton et Burch, 1995). La réduction du contrôle parental, ainsi que la possibilité offerte aux jeunes de négocier un espace d'autonomie et d'intimité au sein de la famille d'origine, y inclus au plan de la sexualité, auraient aussi favorisé la prolongation de la cohabitation parents-enfants.

2. Les jeunes dans les ménages

La part des jeunes vivant dans un ménage familial (où ils vivent soit avec leurs parents, soit en couple, soit avec leur-s propre-s enfant-s) n'a pas cessé de diminuer entre 1981 et 1996 (graphiques 6 et 7). Le gain se fait chez les jeunes qui vivent seuls. Il passe, chez les 20-24 ans, de 12,3 % en 1981 à 16,2 % en 1996. Chez les 25-29 ans, cette proportion s'établit à 13,0 % en 1981 et monte à 19,5 % en 1996.

La baisse de la proportion des jeunes vivant en couple a été constante pour les deux sexes et dans tous les groupes d'âge, sauf chez les 20-24 ans qui ont connu une légère augmentation dans la proportion de couples en 1991. Chez les hommes, qui sont, pour toutes les catégories d'âge concernées ici, moins nombreux à vivre en couple que les femmes, les proportions de couples sont passées, chez les 20-24 ans, de 25,7 % à 15,7 %, et chez les 25-29 ans, de 65,1 % à 47,9 %. Quant aux femmes, la part des couples dans le groupe des 20-24 ans a chuté de 47,8 % à 35,7 %; chez les 25-29 ans, elle a diminué de 77,1 % à 69,9 %.

Dans l'ensemble, les tendances concernant les types de ménages où vivent les jeunes seraient attribuables en partie à des facteurs d'ordre économique et en partie à la persistance d'objectifs d'autonomie (Molgat, 1998). Ainsi, le report du départ du foyer familial et de la formation de couples peut s'expliquer par la détérioration de la situation économique qui affecte particulièrement les jeunes. Ceux-ci préféreraient attendre le moment propice, du point de vue financier, pour s'installer dans un logement à soi ou pour emménager en couple, voire éventuellement pour fonder une famille. Les objectifs d'autonomie des jeunes jouent aussi dans ce processus. Lorsque confrontés à des situations de précarité, ces objectifs peuvent porter à

d'autres formes de vie autonome, telles la colocation ou la vie en solitaire. Au sein de la famille d'origine, le report du moment du départ pourrait signifier tant la prolongation de rapports de dépendance à l'égard des parents qu'une stratégie selon laquelle l'autonomie s'acquiert par étapes.

3. *Les types de ménages*⁶

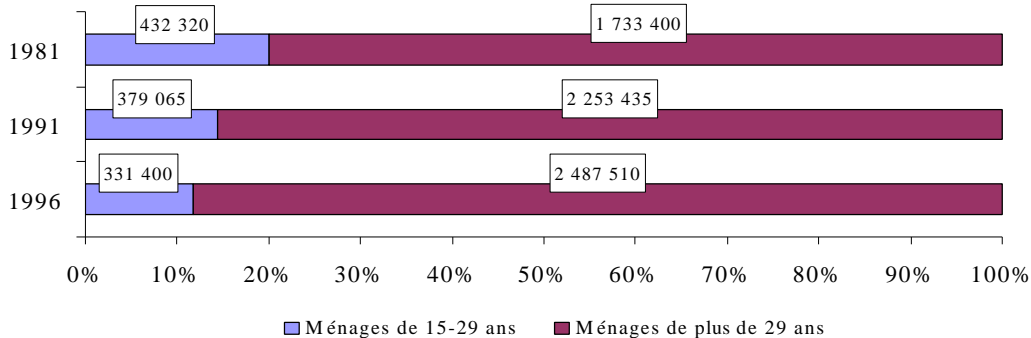
L'analyse de l'ensemble des données portant sur les jeunes ménages s'effectue selon la typologie des ménages de Statistique Canada. Cette typologie propose d'abord une division des ménages en deux groupes principaux, soit les ménages familiaux et les ménages non familiaux. Les ménages familiaux sont subdivisés en trois sous-groupes : les couples sans enfant, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales. Les ménages non familiaux sont subdivisés en deux sous-groupes : les personnes vivant seules et les ménages composés de deux personnes non apparentées ou plus⁷.

Parallèlement à la baisse du poids démographique des jeunes et à la croissance de la part des jeunes individus vivant toujours au domicile des parents, le nombre de jeunes ménages a chuté de 1981 à 1996, passant de 432 320 à 331 400 (graphique 8), soit une baisse de 23 %. Par rapport à l'ensemble des ménages, leur part est passée de 20 % à 11,8 %.

⁶ Toutes les données sur les ménages se rapportent au principal soutien de ménage. Le principal soutien de ménage désigne la personne qui verse le plus gros montant pour les paiements pour le logement; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 du questionnaire du recensement est choisie comme principal soutien du ménage. Lors du recensement de 1996, Statistique Canada a modifié la manière d'identifier cette personne. Malgré ce changement, les données de 1996 relatives aux caractéristiques du principal soutien de ménage demeurent comparables entre les recensements de 1981, de 1991 et de 1996. Voir l'annexe 1 «Remarque méthodologique» pour plus de détails.

⁷ Les graphiques tiennent compte aussi des données sur les ménages multifamiliaux. Cela permet de travailler à partir de l'ensemble des données sur les ménages. Toutefois, ces ménages ne font pas l'objet d'analyses compte tenu de leur très faible représentation (en général, moins de 1 % de l'ensemble).

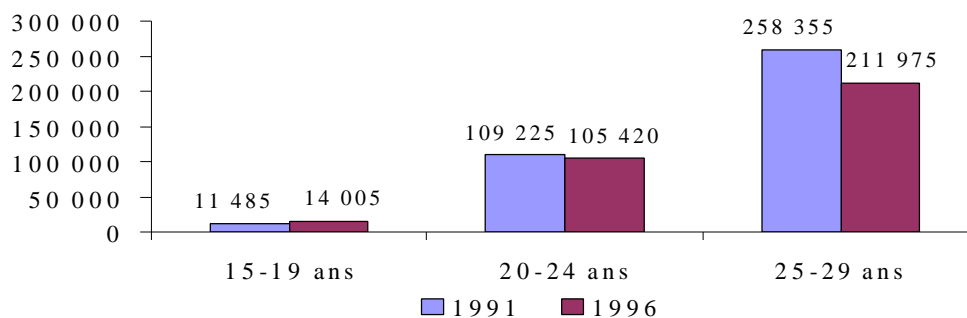
Graphique 8
Évolution du nombre de ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans et de 30 ans et plus, Québec, 1991-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

L'analyse par groupes d'âge plus fins, entre 1991 et 1996, montre que la baisse la plus importante du nombre de jeunes ménages dont le principal soutien est âgé de moins de 30 ans s'est produite chez les 25-29 ans (graphique 9). Ainsi, la diminution du nombre de jeunes ménages dans la première moitié des années 1990 est presque entièrement attribuable au groupe des 25-29 ans. Cela s'explique en partie par la hausse du poids démographique des 15-24 ans en 1996 (l'«écho» du baby-boom) et en partie par l'effet du prolongement de la cohabitation avec les parents des 20-24 ans et des 25-29 ans entre 1991 et 1996.

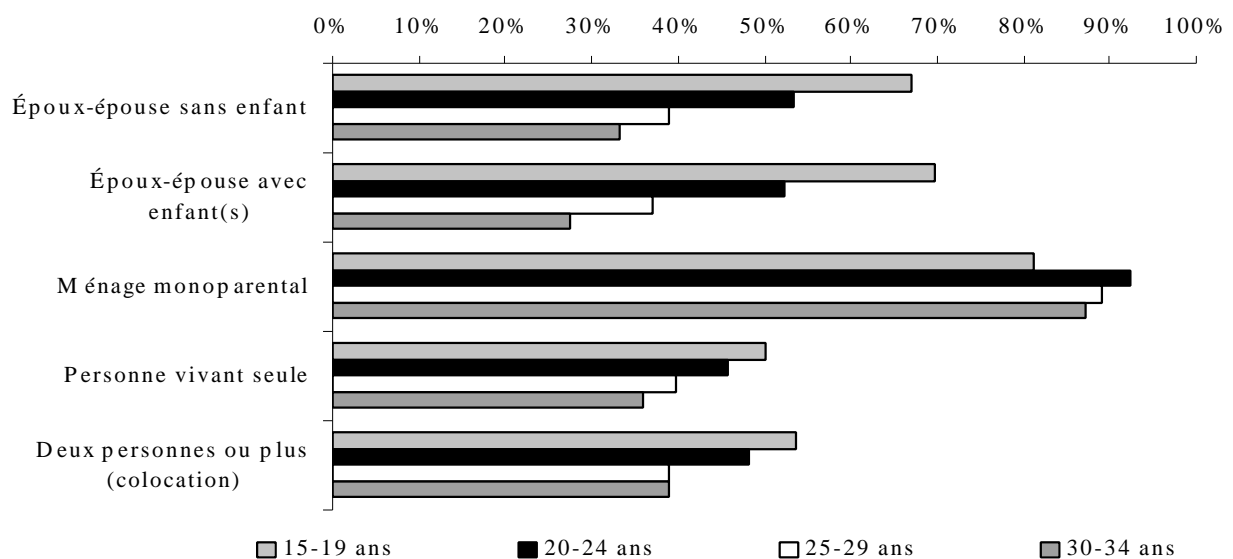
Graphique 9
Évolution du nombre de ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Du point de vue du sexe du principal soutien de ménage en 1996, les jeunes ménages de 15-19 ans et de 20-24 ans sont soutenus majoritairement par des femmes (graphique 10). Seuls les ménages non familiaux soutenus par des 20-24 ans échappent à cette règle. Ainsi, dans ce groupe, 48,2 % des ménages formés de deux personnes ou plus sont soutenus par une femme et 45,8 % des personnes vivant seules sont des femmes.

Graphique 10
Pourcentage de ménages dont le principal soutien est une femme, selon le genre de ménage et le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996

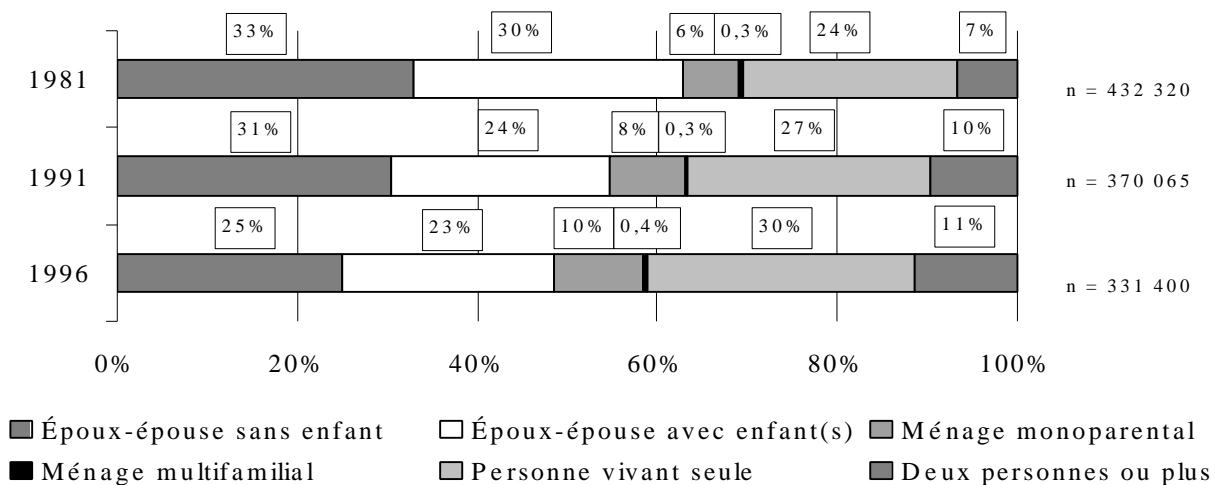


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Les taux de jeunes ménages soutenus par des femmes continuent de diminuer dans les deux groupes d'âge suivants, en partie parce que les jeunes femmes s'intègrent à des ménages familiaux en plus grand nombre que les jeunes hommes. De nombreuses femmes dans ces groupes d'âge abandonnent temporairement le marché du travail afin de donner naissance ou de s'occuper d'enfants en bas âge. Ainsi, chez les 30-34 ans, seuls 27,6 % des ménages époux-épouse avec enfant(s) sont soutenus principalement par des femmes. Enfin, dans tous les groupes de ménages dont le soutien a plus de 19 ans, les femmes sont chefs de famille monoparentale à des taux avoisinants 90 %. Chez les 15-19 ans, qui comptent environ 2 000 familles monoparentales, ce taux est de 81,3 %.

En général, l'évolution de la composition des jeunes ménages québécois indique que les ménages familiaux ont perdu du terrain au profit des ménages non familiaux (graphique 11). Les ménages familiaux, qui comptaient pour près de 70 % des jeunes ménages en 1981, n'en représentent pas tout à fait 60 % en 1996. En contrepartie, la part des jeunes ménages non familiaux a augmenté de 30,5 % à 41,1 %.

Graphique 11
Évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, Québec, 1991-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Une analyse plus attentive de ces tendances montre une diminution marquée de la part des ménages époux-épouse sans enfant (32,9 % à 25,1 %) et avec enfant(s) (30 % à 23,3 %) et l'augmentation de la part des familles monoparentales (6,3 % à 10,1 %), de personnes vivant seules (23,8 % à 29,8 %) et de ménages composés de deux personnes non apparentées ou plus (6,7 % à 11,3 %). Il ressort notamment de ces tendances qu'en 1996, 30 % des jeunes ménages avec enfants sont des familles monoparentales par rapport à 17 % en 1981. Cette hausse importante de la proportion de familles monoparentales parmi les familles avec enfants est surtout liée à la chute vertigineuse du nombre de ménages époux-épouse avec enfants, qui est passé de 129 615 en 1981 à 77 175 en 1996. Pendant ce temps, le nombre de familles monoparentales a grimpé de 6 375, s'établissant à 33 575 à la fin de la période.

Par tranches d'âge aussi, l'évolution de la composition des jeunes ménages (tableau 3) joue à la défaveur de la proportion des ménages familiaux (époux-épouse avec ou sans enfant(s) et ménage monoparental). Malgré cette baisse, la proportion des ménages familiaux continue de croître à mesure que les ménages changent de catégorie d'âge. Par exemple, la cohorte des ménages de 20-24 ans de 1991 comporte 12,1 % de ménages époux-épouse avec enfant(s). Cinq ans plus tard, cette même cohorte compte pour 29,2 % de ce genre de ménage à 25-29 ans.

Tableau 3
**Évolution de la composition des ménages selon le groupe d'âge
du principal soutien, Québec, 1991-1996**

	Total – Genre de ménage	Époux-épouse sans enfant	Époux-épouse avec enfant(s)	Ménage monoparental	Ménage multifamilial	Personne vivant seule	Deux personnes ou plus
15-19 ans							
1991	100 % (n = 11 485)	23 %	6 %	13 %	0,1 %	38 %	20 %
1996	100 % (n = 14 005)	16 %	8 %	14 %	0,2 %	40 %	22 %
20-24 ans							
1991	100 % (n = 109 225)	33 %	12 %	9 %	0,2 %	31 %	15 %
1996	100 % (n = 105 420)	26 %	13 %	11 %	0,3 %	34 %	16 %
25-29 ans							
1991	100 % (n = 258 355)	30 %	30 %	8 %	0,3 %	25 %	7 %
1996	100 % (n = 211 975)	25 %	29 %	10 %	0,4 %	27 %	8 %
30-34 ans							
1991	100 % (n = 329 035)	16 %	50 %	10 %	0,4 %	20 %	4 %
1996	100 % (n = 314 360)	15 %	46 %	11 %	0,5 %	23 %	4 %

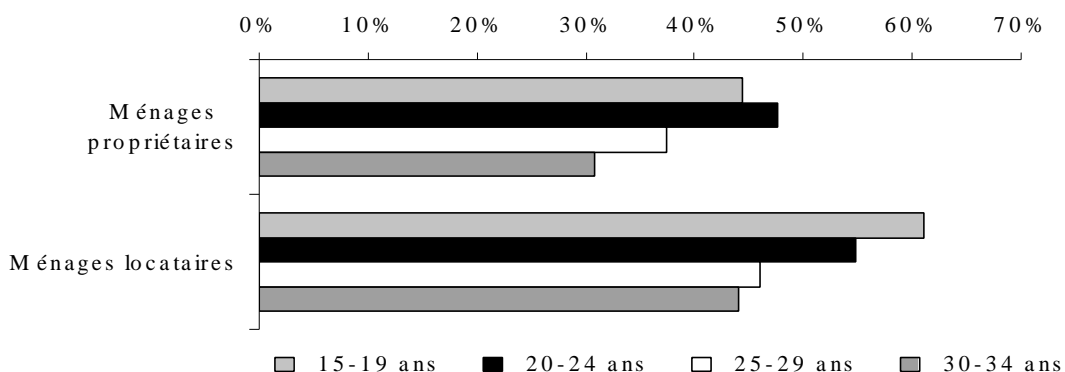
Sources : Statistique Canada, données des Recensements de 1981, 1986 et 1991 compilées par Luce Duval, cat. 92-905, 93-106, 93-312; données du Recensement de 1996 compilées par l'auteur, CD-Rom du Recensement. Calculs effectués par l'auteur.

Toutefois, le passage à la vie adulte au Québec ne saurait se résumer à la formation d'un ménage familial. Ainsi, il n'est pas sans intérêt de noter la croissance de la proportion des jeunes ménages non familiaux composés de personnes vivant seules ou de deux personnes ou plus dans chacun des groupes d'âge. En 1996, ces ménages non familiaux sont le fait de 50 % des ménages de 20-24 ans, de 35 % des ménages de 25-29 ans et de plus du quart des ménages de 30-34 ans.

4. Le mode d'occupation des logements

L'achat d'un logement est souvent lié à la formation d'une famille : 84 % des jeunes ménages propriétaires de 15-29 ans en 1996 sont des ménages avec enfant(s). Il n'est guère surprenant de constater que les ménages propriétaires sont majoritairement soutenus par des hommes dans toutes les tranches d'âge de 15 à 34 ans (graphique 12). C'est dans le groupe des 20-24 ans que le taux de femmes soutiens de ménages propriétaires est le plus fort (47,6 %). Cependant, le nombre de ménages propriétaires y est peu élevé (12 180) comparativement aux ménages soutenus par des 25-29 ans (64 500) et des 30-34 ans (155 195). Ainsi, le taux s'établit à 37,5 % chez les ménages de 25-29 ans et à 30,7 % chez ceux de 30-34 ans. Il est probable que le plus faible taux de soutien féminin chez les ménages propriétaires s'explique principalement par les projets procréatifs des jeunes couples qui s'accompagnent de l'achat d'une propriété domiciliaire.

Graphique 12
Pourcentage de ménages propriétaires et locataires dont le principal soutien est une femme, selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996

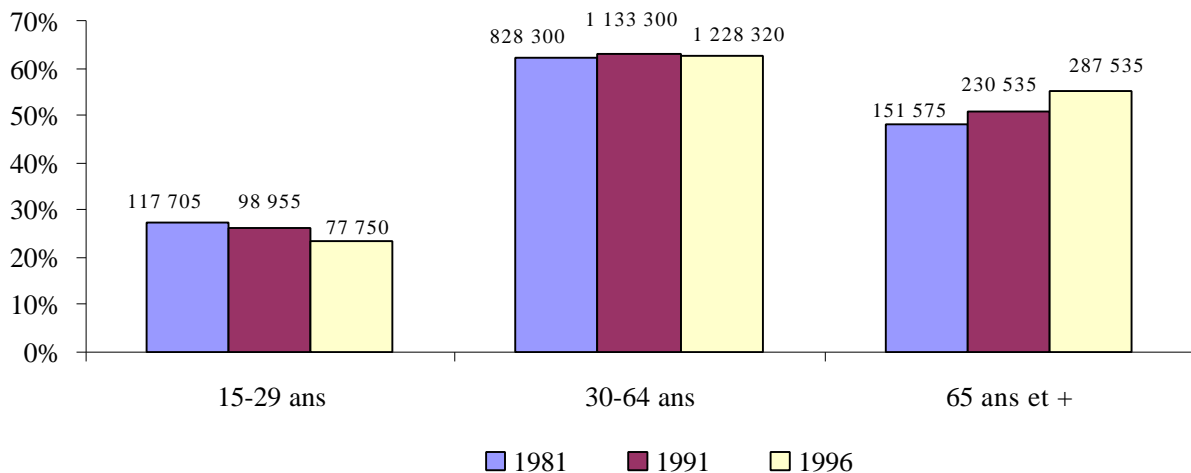


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Toutes proportions gardées, la baisse du taux de propriétaires chez les jeunes ménages de 15-29 ans a été plus forte entre 1991 et 1996 qu'au cours de la décennie précédente. La part des jeunes ménages qui sont propriétaires de leur logement est passée de 27,2 % en 1981 à 26,1 % en

1991, puis a baissé à 23,5 % en 1996 (graphique 13). Pendant ces quinze années, le taux de propriété des 30-64 ans s'est maintenu à environ 62 %, alors que celui des 65 ans et plus a grimpé à 55,1 %⁸.

Graphique 13
Évolution de la proportion de ménages propriétaires selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1981-1996

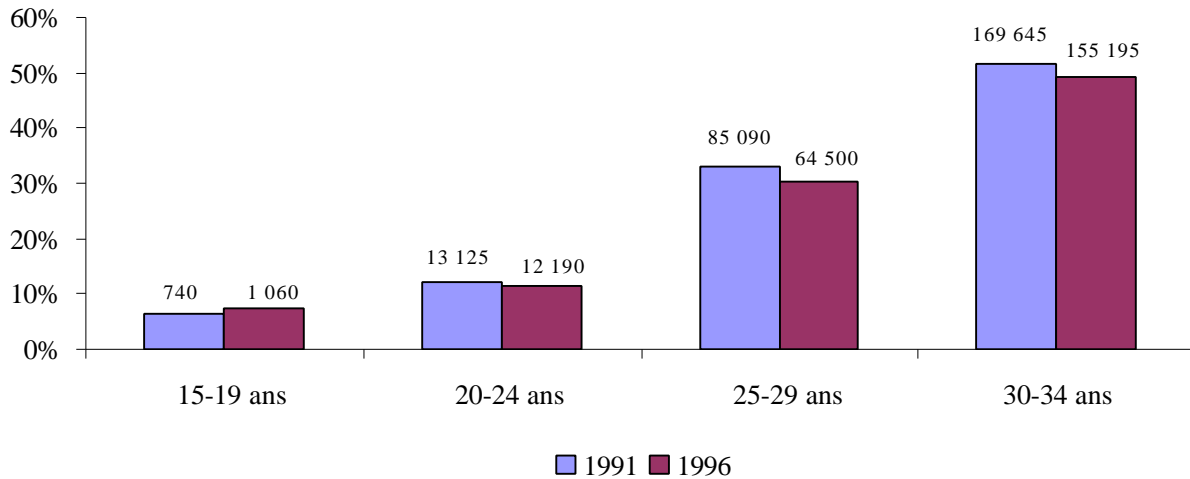


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

L'examen de la situation selon les groupes d'âge, entre 1991 et 1996, montre que la diminution du taux de propriétaires est particulièrement significative. La cohorte plus jeune n'atteint pas le taux de la cohorte précédente au même âge. Les ménages de 30-34 ans de 1996 comptent moins de 50 % de propriétaires alors que 51,6 % des ménages de 30-34 ans l'étaient en 1991. La baisse du taux et du nombre de propriétaires (une chute de plus de 20 000) chez les 25-29 ans entre 1991 et 1996 appelle-t-elle une nouvelle baisse du taux chez les 30-34 ans lors du recensement de 2001 (graphique 14)? À moins que la situation économique ne s'améliore ou que soient développés de nouveaux mécanismes d'accès à la propriété, le contraire serait étonnant.

⁸ À titre d'hypothèse, on peut avancer que l'amélioration de la situation économique des ménages plus âgés ainsi que les politiques visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées expliquent la croissance du taux de propriétaires dans ce dernier groupe d'âge. Nous analysons la tendance à la baisse du taux de propriétaires chez les jeunes ménages dans la troisième partie du rapport.

Graphique 14
Évolution de la proportion de jeunes ménages propriétaires selon
le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996

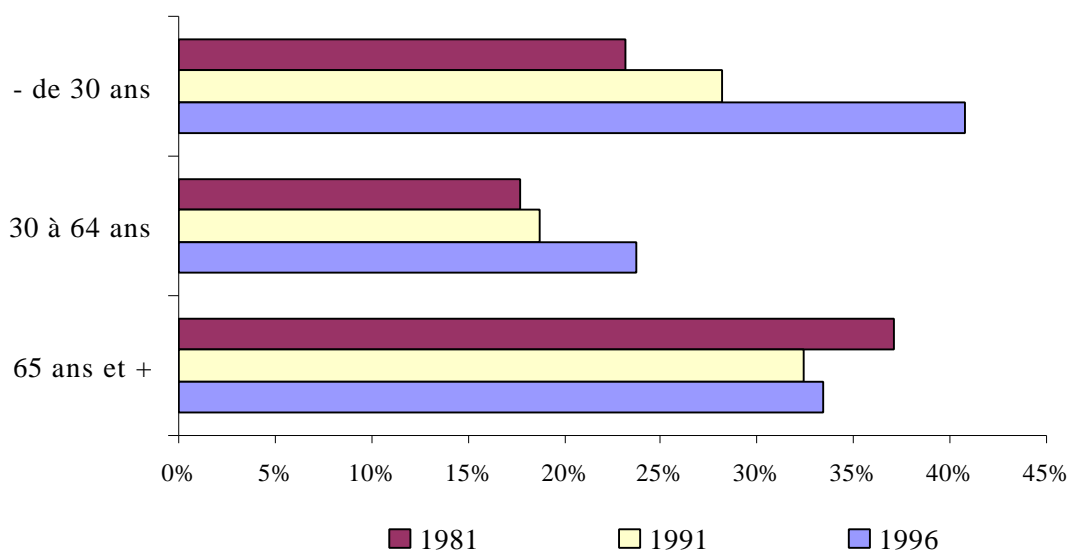


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

5. Le niveau de revenu

Les difficultés que rencontrent les jeunes sur le marché du travail ainsi que la hausse du taux de fréquentation scolaire – qui s'accompagne d'une détérioration de la situation en emploi des étudiants – ont eu un effet sur l'évolution du niveau de revenu des jeunes (graphique 15). Si tous les groupes d'âge sont affectés par la croissance de la part de ménages à faible revenu dans leurs rangs entre 1991 et 1996, la catégorie d'âge la plus jeune a été particulièrement mise à l'épreuve. Le taux de faible revenu chez les ménages dont le soutien est âgé de moins de 30 ans atteint plus de 40 % en 1996.

Graphique 15
**Évolution de la proportion de ménages à faible revenu selon
 le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1981-1996**

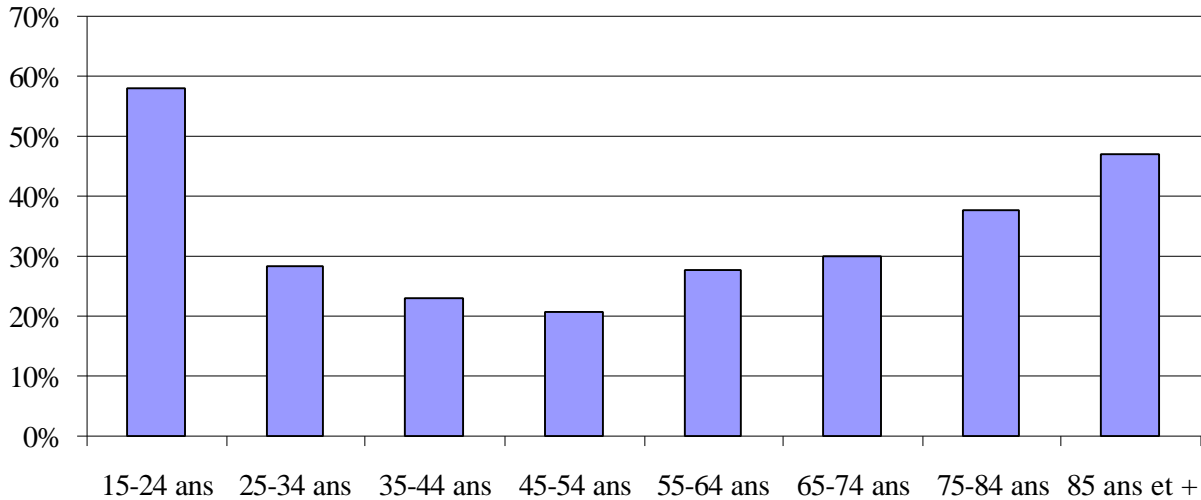


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Plus précisément, les ménages soutenus par des personnes âgées de 15 à 24 ans détiennent, en 1996, le taux le plus élevé de faible revenu parmi toutes les catégories d'âge de ménages, dépassant même les 85 ans et plus (graphique 16). Ce type de fragilité économique atteint 57,9 % des ménages de 15-24 ans⁹. Le graphique 16 suggère que la proportion de ménages à faible revenu a tendance à se résorber avec l'avancée en âge. Il faudrait toutefois étudier l'évolution des taux de faible revenu par groupe d'âge afin de vérifier si la proportion se réduit par comparaison avec les années antérieures pour les mêmes groupes d'âge ou si la pauvreté des jeunes ménages d'aujourd'hui n'a pas un effet structurant sur les cohortes d'âges auxquels ils appartiennent. Des analyses ne décelaient pas un tel effet structurant chez la cohorte des jeunes ayant vécu la récession du début des années 1980 (Gauthier, 1996). N'est-il pas possible que la progression de la part des faibles revenus chez les jeunes ménages en période de reprise économique présage aujourd'hui de l'existence d'un tel effet de cohorte?

⁹ Parmi les cas de ménages de 15-24 ans à faible revenu, 59 % sont soutenus par des femmes. Cela ne signifie pas que les jeunes ménages soutenus par des femmes sont plus affectés par la pauvreté que ceux soutenus par des hommes. En effet, les ménages dont le principal soutien est une femme sont majoritaires dans ce groupe d'âge.

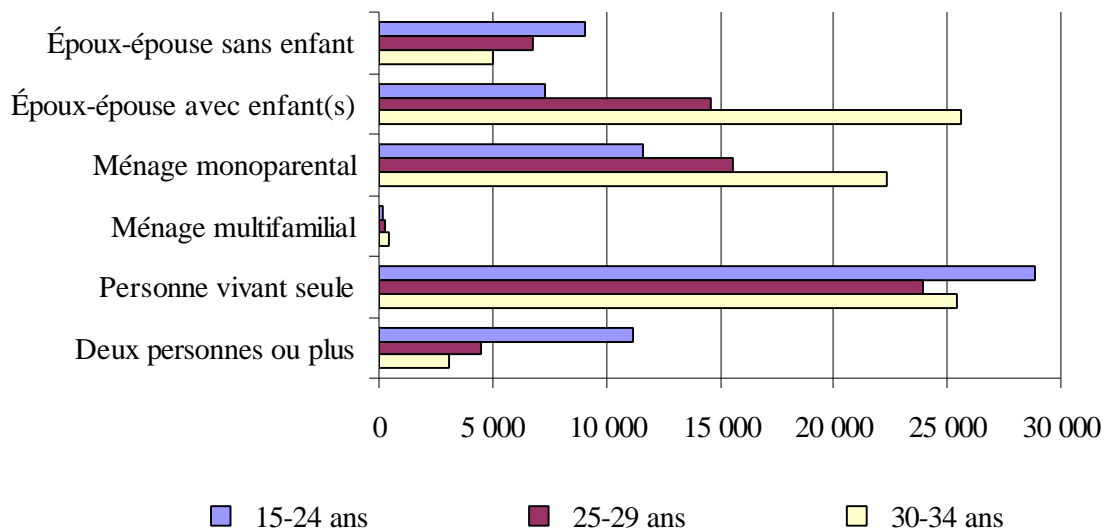
Graphique 16
Proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Qu'en est-il du niveau de revenu des jeunes familles et des ménages non familiaux jeunes? La répartition du nombre de ménages à faible revenu pour chaque genre de ménage selon la catégorie d'âge du soutien donne une indication des modalités de vie où se manifeste un nombre élevé de cas de pauvreté (graphique 17). Les ménages «époux-épouse avec enfant(s)», les ménages monoparentaux et les personnes vivant seules constituent les groupes ayant un nombre relativement élevé de situations de faible revenu dans tous les groupes d'âge, sauf chez les ménages composés d'un couple avec enfant(s) dans la catégorie de soutien de ménage de 15-24 ans.

Graphique 17
**Nombre de ménages à faible revenu dans chaque genre de ménages
selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996**

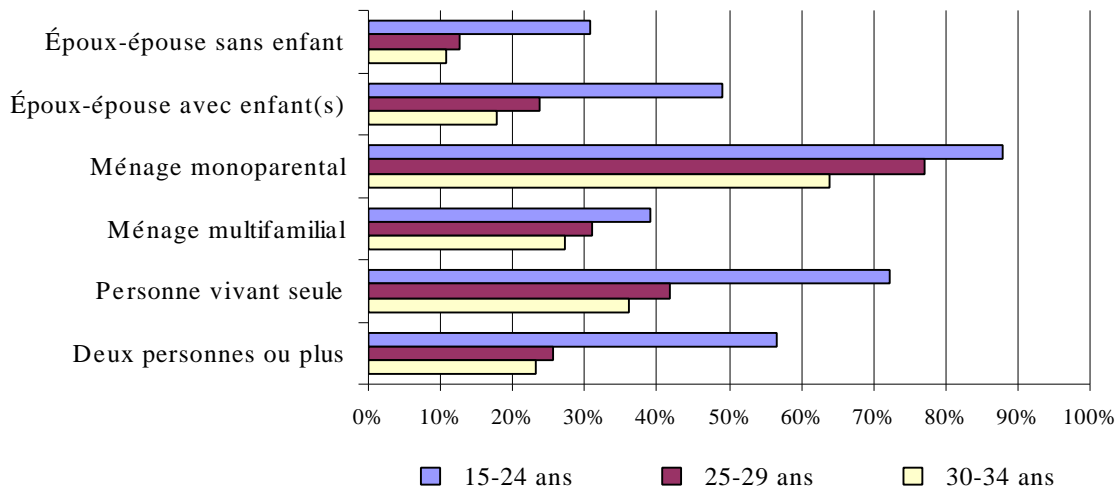


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Les chiffres du graphique 17 ne renseignent pas cependant sur la fréquence des cas de faible revenu dans chaque genre de ménage. Ainsi, le graphique suivant montre que tous les genres de ménage les plus jeunes sont plus fortement marqués par des situations de faible revenu (graphique 18). Deux types de ménages sont aussi durement mis à l'épreuve, quel que soit le groupe d'âge du soutien : les familles monoparentales et les personnes vivant seules. Le partage des coûts ainsi que le revenu additionnel que procure un conjoint empêchent sans doute que bon nombre de couples avec ou sans enfant(s) se retrouvent sous le seuil de faible revenu.

Graphique 18

Pourcentage de ménages à faible revenu dans chaque genre de ménage selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996



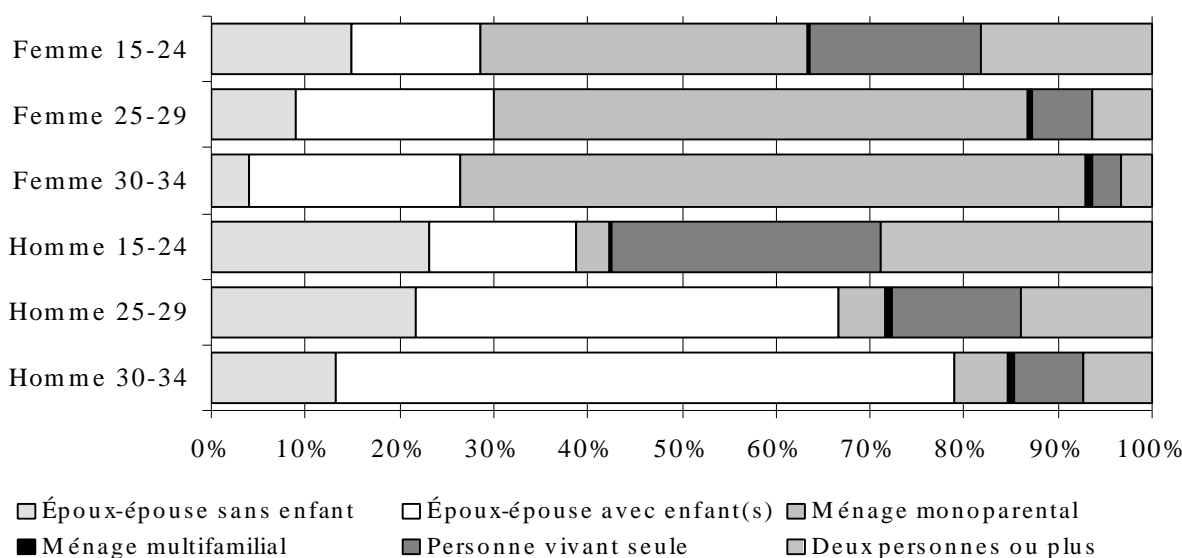
Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Outre la question financière, celle des liens sociaux trouve ici toute son importance. Faut-il rappeler que l'absence de liens de proximité peut aggraver une situation de précarité économique? Tous les jeunes vivant seuls et toutes les personnes ayant seules à leur charge un enfant ne sont pas affectés par l'isolement. Cependant pour ceux qui le sont, les problèmes liés à la subsistance peuvent sembler d'autant plus difficiles à résoudre.

Les données montrent aussi que la pauvreté se compose différemment selon que le principal soutien du ménage soit une femme ou un homme (graphique 19). Chez les ménages soutenus par une femme, les ménages monoparentaux forment la plus grande part des ménages à faible revenu dans toutes les catégories d'âge «jeune». Elle passe de plus de 30 % dans la catégorie des 15-24 ans à plus de 65 % dans celle des 30-34 ans. En nombre absolu, cette part grimpe de 10 895 dans le groupe de ménages de 15-24 ans à 20 800 dans celui des 25-29 ans. La part des ménages «époux-épouse avec enfant(s)» à faible revenu soutenus par une femme augmente aussi d'une catégorie d'âge à l'autre. Partant de 11 % (4 690 ménages) dans la tranche des 15-24 ans, elle atteint 18 % (6 965 ménages) dans celle des 30-34 ans. Lorsque le principal soutien des ménages à faible revenu est un homme, c'est la catégorie de ménages «époux-épouse

avec enfant(s)» qui connaît la plus forte croissance d'un groupe d'âge à l'autre. Celle-ci compte pour 11 % (2 945 ménages) dans le groupe de ménages de 15-24 ans et pour 29 % (9 180 ménages) et 44 % (18 650 ménages) respectivement dans les deux groupes d'âge suivants.

Graphique 19
**Répartition des ménages à faible revenu selon le genre de ménage,
ménages soutenus par des hommes et des femmes
dans certaines catégories d'âge, Québec, 1996**



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

6. Le taux d'effort des jeunes ménages

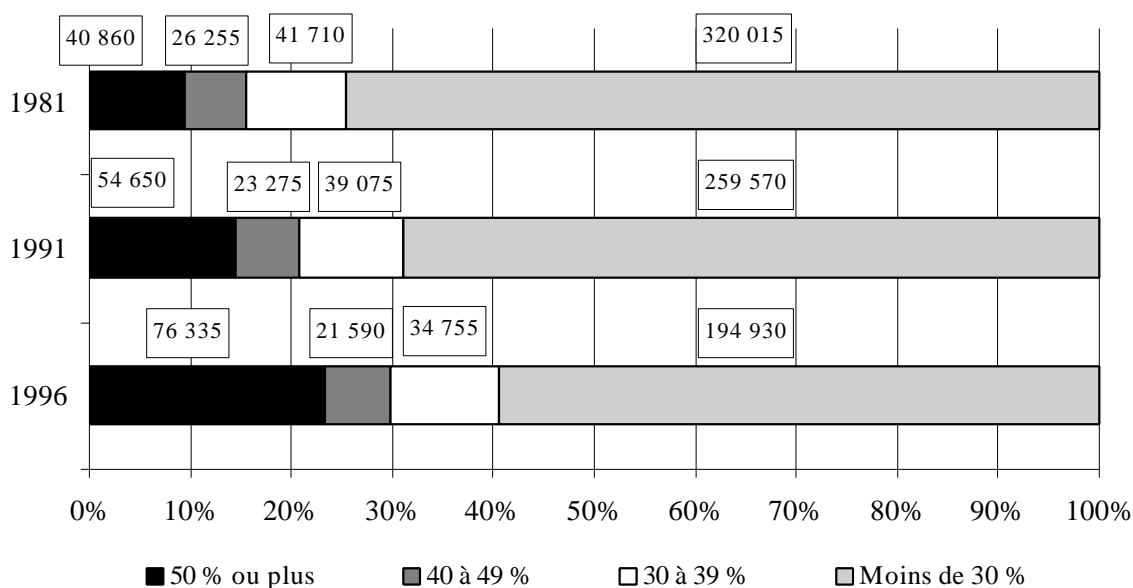
Le «taux d'effort» exprime la proportion du revenu consacré aux dépenses pour le logement incluant le loyer ou les paiements d'hypothèque ainsi que les coûts du chauffage, de l'électricité et de l'eau¹⁰. Il donne une indication supplémentaire de la situation économique des ménages. On considère en général que les ménages peuvent avoir des problèmes d'accessibilité financière au logement lorsque ce taux dépasse 30 %. Ces problèmes deviennent d'autant plus critiques quand les taux d'effort des ménages à faible revenu vont au-delà de ce seuil.

¹⁰ Statistique Canada définit le taux d'effort de la manière suivante : «Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1995 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire)». Les définitions des termes statistiques se trouvent à l'annexe 2.

D'emblée, il faut souligner que, chez les jeunes ménages, les propriétaires sont moins affectés par des taux d'effort élevés que les locataires. La part des jeunes ménages propriétaires de 15-29 ans détenant des niveaux de taux d'effort élevés (30 % ou plus) a connu une croissance de 1981 à 1996, augmentant de 22,8 % à 25 %. Cependant, on doit garder à l'esprit que, en 1996, seulement 13,7 % des jeunes ménages propriétaires ont de faibles revenus, contre 49 % chez les jeunes ménages locataires. De surcroît, le fait d'effectuer des paiements d'hypothèque relativement élevés peut être considéré comme une forme d'investissement, alors que ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'un loyer. En ce sens, le véritable «problème» de la propriété domiciliaire au regard des jeunes ménages ne concerne pas tant les niveaux de taux d'effort que le déclin de l'accès à la propriété comme forme d'investissement.

Dans l'ensemble, la proportion de jeunes ménages de 15-29 ans consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger n'a cessé d'augmenter depuis 1981 (graphique 20). Elle atteint plus de 40 % en 1996 alors qu'elle s'établissait à 25 % en 1981. Parmi ces jeunes qui présentent un taux d'effort élevé en 1996, 86 % sont des ménages à faible revenu.

Graphique 20
Évolution de la répartition des taux d'effort des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, Québec, 1981-1996

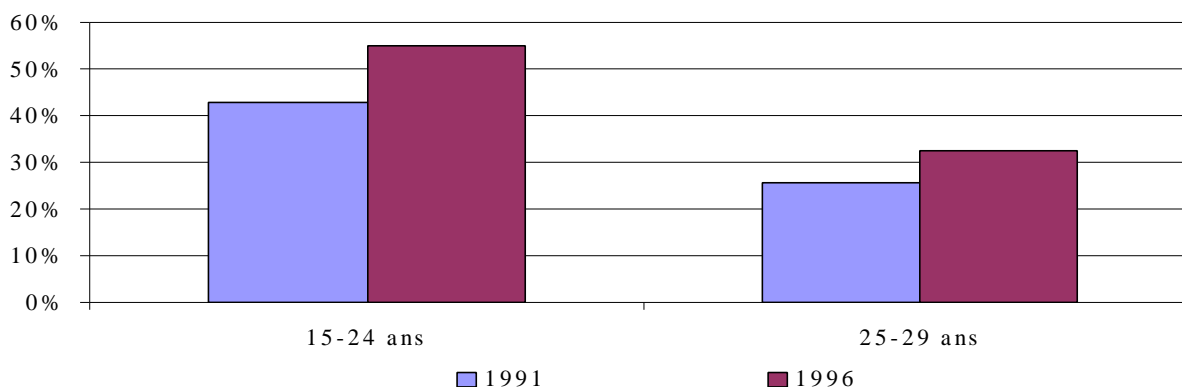


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Une étude plus minutieuse de l'évolution des taux d'effort chez les jeunes ménages de 15-29 ans, pendant la même période, révèle que les groupes dont le taux d'effort s'établit entre 30 et 39 % et entre 40 et 49 % sont demeurés relativement stables. Seule la proportion de jeunes ménages qui consacrent 50 % ou plus de leur revenu pour se loger a grimpé. Partant en 1981 de moins de 10 %, elle atteint 23,3 % 15 ans plus tard. Dans cette dernière tranche, en 1996, 97 % sont des ménages à faible revenu.

Les données par groupes d'âge plus fins montrent que la proportion des ménages consacrant plus de 30 % de leur revenu pour se loger a tendance à diminuer avec l'avancée en âge (graphique 21). Les ménages de 15-24 ans portent ainsi le plus lourd fardeau de taux d'effort élevé. Cependant, la proportion de jeunes ménages ayant des taux d'effort élevé augmente dans chaque catégorie d'âge entre 1991 et 1996. Elle monte de 42,7 % à 55 % chez les 15-24 ans et de 25,7 % à 32,4 % chez les 25-29 ans.

Graphique 21
**Évolution de la proportion de ménages à taux d'effort élevé
(30 % et plus) selon la catégorie d'âge du principal soutien, Québec, 1991-1996**

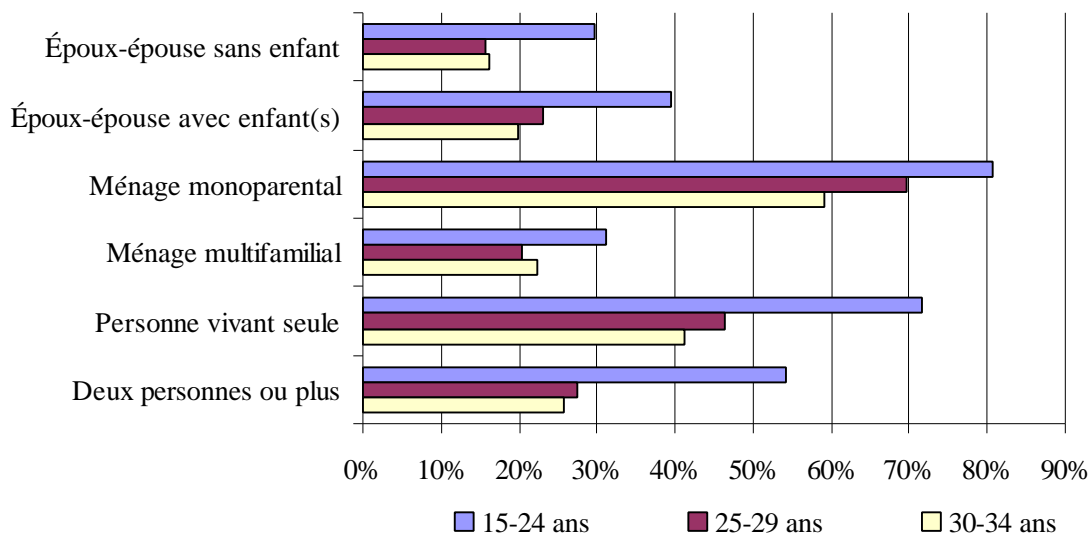


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Des taux d'effort élevés frappent les types de ménages où se retrouvent les plus fortes proportions de ménages à faible revenu. C'est donc le cas des ménages plus jeunes, des familles monoparentales et des personnes vivant seules (graphique 22). Ainsi, plus de 80 % des ménages

monoparentaux dont le soutien est âgé de 15 à 24 ans ont des taux d'effort de plus de 30 %. C'est aussi le cas de plus de 70 % des jeunes ménages de 15-24 ans composés de personnes qui vivent seules. Chez ce dernier type de ménage, le pourcentage de cas représentant des taux d'effort élevés demeure important, quelle que soit la catégorie d'âge.

Graphique 22
Pourcentage de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus) dans chaque genre de ménage selon le groupe d'âge du principal soutien, Québec, 1996



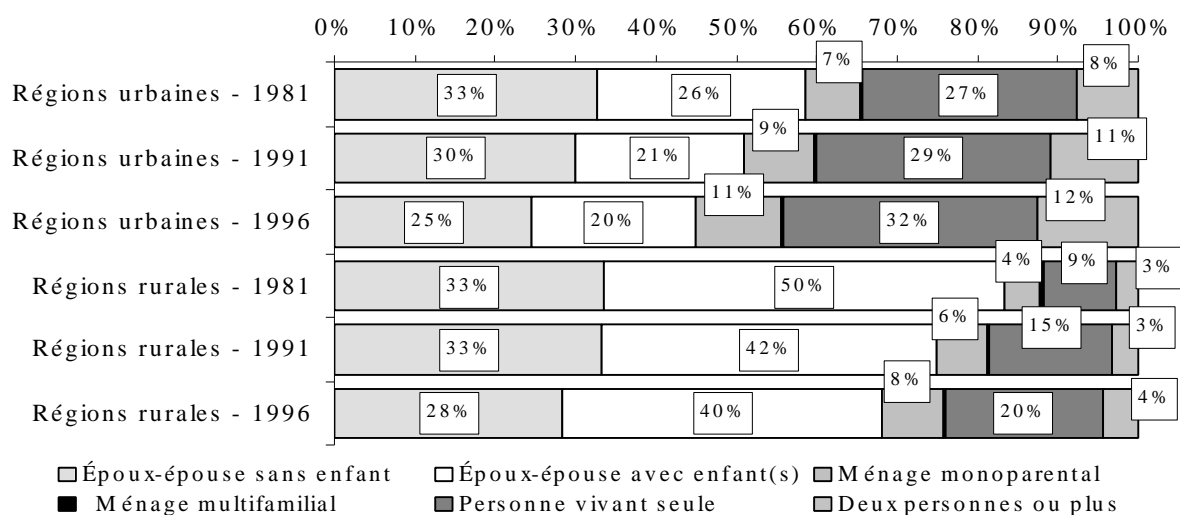
Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

7. Les différences géographiques

D'importantes différences géographiques se dégagent de l'analyse de la situation résidentielle des jeunes ménages au Québec. Celles-ci concernent la composition des ménages, les modes d'occupation, les niveaux de revenu ainsi que les taux d'effort. L'examen des différences entre les milieux urbain et rural ainsi que l'étude de la situation dans les grandes villes de Montréal et de Québec montrent que l'insertion résidentielle ne s'effectue pas dans les mêmes conditions d'un endroit à l'autre au Québec. La présentation de certaines données portant sur les modes d'occupation et les taux d'effort dans les régions administratives attire l'attention aussi sur la réalité des jeunes ménages qui vivent dans les régions périphériques.

La différence principale entre régions urbaines et régions rurales se situe dans la répartition des ménages familiaux et non familiaux (graphique 23). L'évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans dans les deux types de régions suit la même tendance que celle de l'ensemble du Québec. Ainsi, les ménages composés de couples avec ou sans enfant(s) régressent alors que les ménages non familiaux ainsi que les familles monoparentales marquent du progrès. Ce sont les proportions de départ (en 1981) et leur degré de fluctuation qui distinguent chacun des milieux.

Graphique 23
Évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, régions urbaines et rurales, Québec, 1981-1996

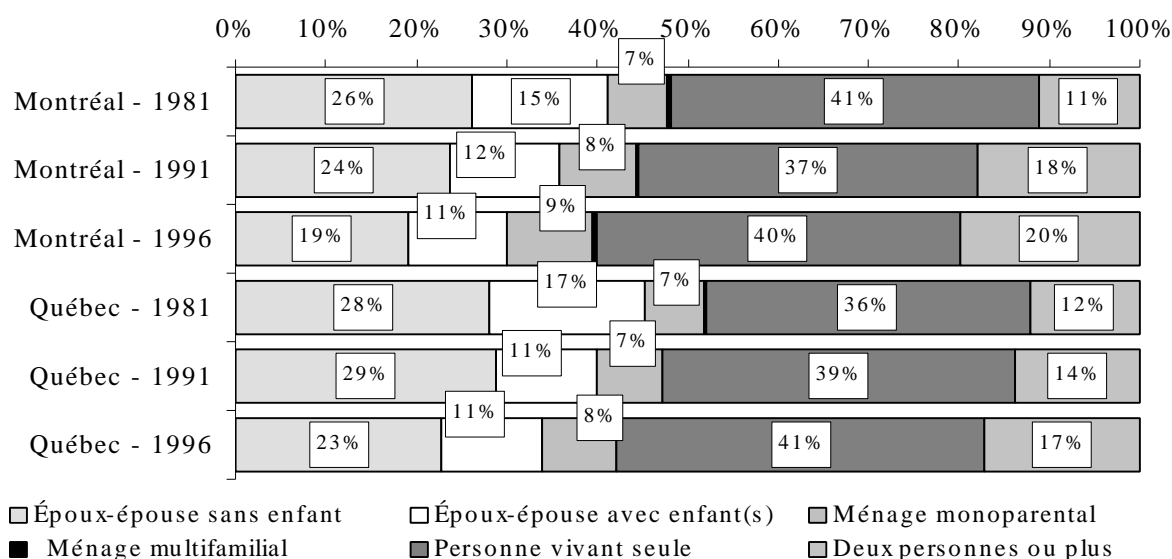


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

En milieu rural, la proportion de jeunes ménages composés de couples avec ou sans enfant(s) a chuté, passant de 83,5 % en 1981 à 68 % en 1996. Cette chute est largement attribuable à la catégorie des couples avec enfant(s) dont le poids a diminué de plus de 10 points de pourcentage. Dans les régions urbaines, les personnes vivant seules constituent désormais la plus grande part de tous les genres de ménages (31,5 %), suivies par les couples sans enfant (24,5 %) et les couples avec enfant(s) (20,5 %). En 1996, ces derniers arrivent à mi-chemin de la proportion des couples avec enfant(s) dans les régions rurales du Québec (39,6 %).

L'étude de la situation à Montréal et à Québec montre que cette tendance y est présente aussi (graphique 24). La différence principale avec l'ensemble des régions urbaines concerne la place prépondérante des ménages non familiaux. En 1996, les personnes vivant seules représentent 40 % des jeunes ménages, tant à Montréal qu'à Québec, alors que les ménages de deux personnes ou plus arrivent à près de 20 % et de 17 % à Montréal et à Québec respectivement. Les ménages avec enfant(s) ne comptent plus que pour 20 % des jeunes ménages dans les deux villes. Il n'est pas sans intérêt de noter que, parmi les ménages avec enfants, les familles monoparentales représentent plus de 4 ménages sur 10 dans chacune des deux villes.

Graphique 24
Évolution de la composition des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, villes de Montréal et de Québec, 1981-1996

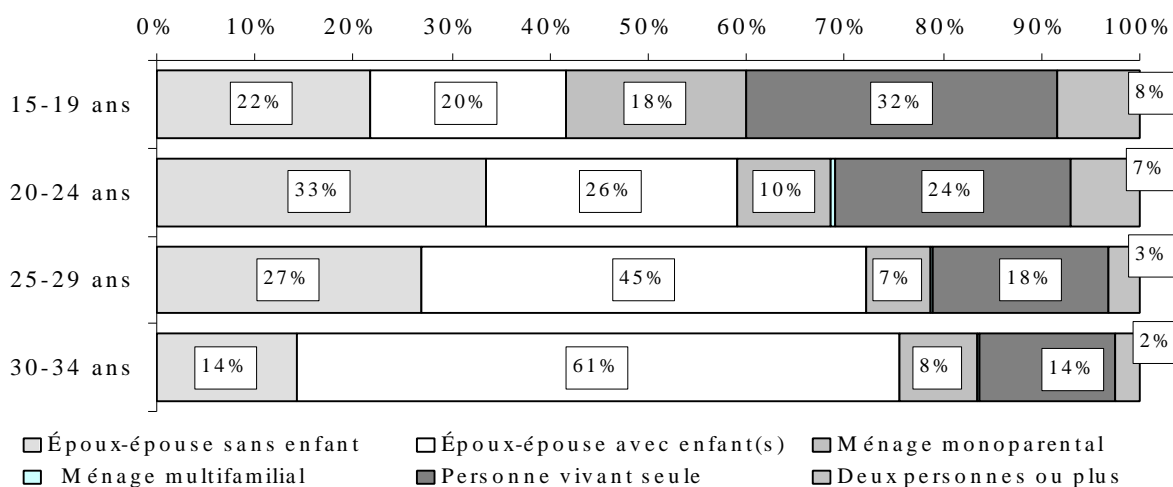


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

L'étude de la composition des jeunes ménages dans chaque tranche d'âge de cinq ans en 1996 permet de constater que les différences entre régions urbaines et régions rurales se maintiennent, même si les tendances dans la composition des ménages demeurent semblables d'une tranche d'âge à l'autre (graphiques 25 et 26). En milieu rural, un saut important se produit dans la proportion de couples avec enfant(s) entre les tranches d'âge de 20-24 ans (25,5 %) et de 25-29 ans (45,2 %). Par la suite, cette part augmente à 61,3 % chez les ménages dont le soutien est âgé de 30 à 34 ans. Dans les régions urbaines, la part de couples avec enfant(s) croît plus

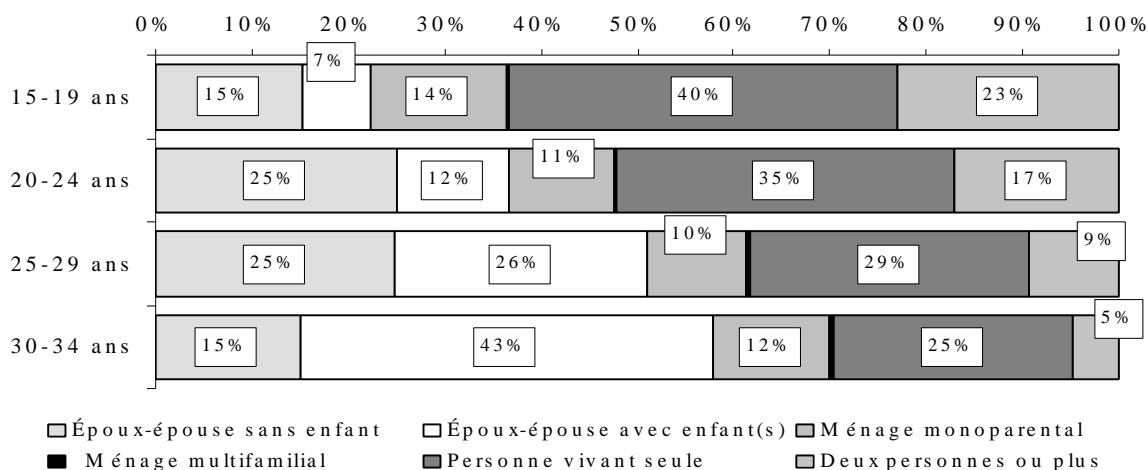
lentement d'une tranche d'âge à l'autre. Elle n'atteint que 26,1 % chez les ménages dont le soutien est âgé de 25 à 29 ans et 42,8 % dans la tranche d'âge suivante. La constance, d'une tranche d'âge à l'autre, dans la proportion des personnes vivant seules dans les régions urbaines expliquerait le faible poids des ménages composés de couples avec enfant(s).

Graphique 25
Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, ensemble des régions rurales, Québec, 1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

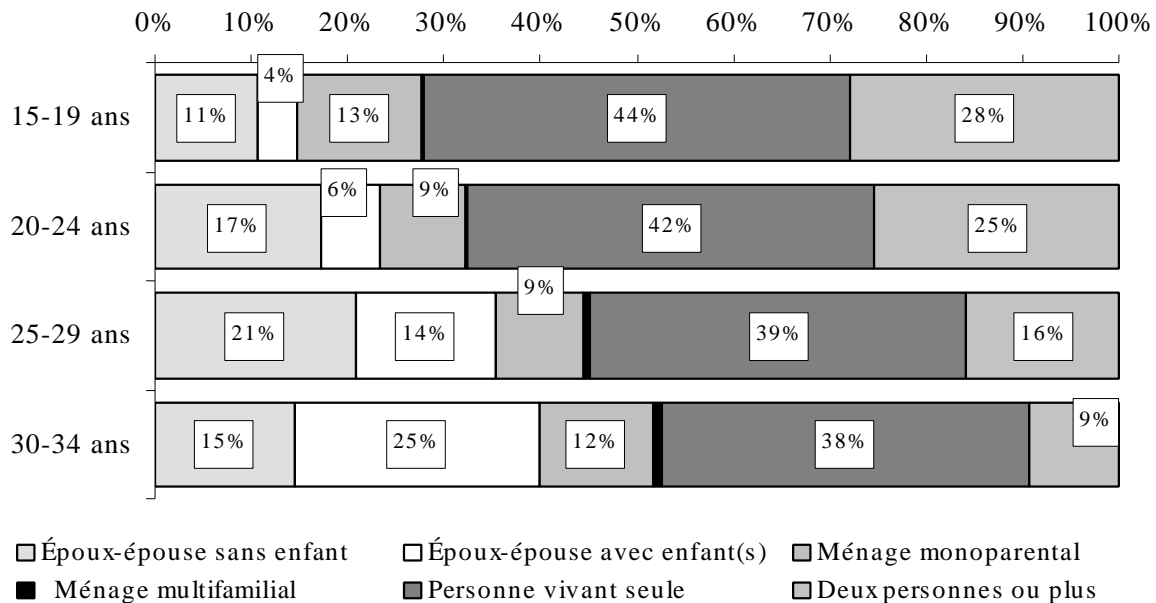
Graphique 26
Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien, ensemble des régions urbaines, Québec, 1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

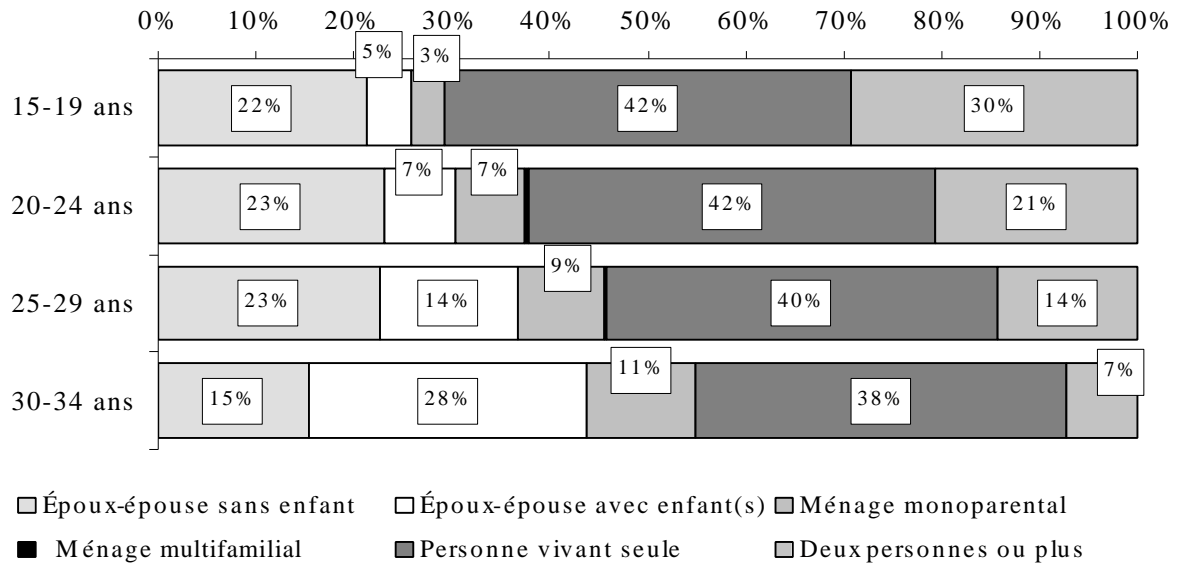
Les villes de Montréal et de Québec affichent, ici aussi, des différences significatives par rapport à l'ensemble des milieux urbains (graphiques 27 et 28). Pour l'essentiel, les couples avec enfant(s) y sont moins importants et les ménages non familiaux représentent une part très importante de l'ensemble des ménages. Ainsi, à Montréal, les ménages époux-épouse avec enfant(s) ne forment que 14,5 % et 25,3 % des ménages dont le soutien est âgé de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans respectivement. À Québec, ces proportions s'établissent à 14,0 % et à 28,3 %. Jusqu'au groupe des ménages ayant à leur tête une personne âgée de 25 à 29 ans, les ménages non familiaux sont majoritaires dans ces deux grandes villes, les proportions y atteignant plus de 54 %. Les personnes vivant seules forment plus ou moins 40 % de l'ensemble des ménages dans toutes les tranches d'âge, tant à Montréal qu'à Québec. La baisse du poids des ménages non familiaux d'une tranche d'âge à l'autre est donc attribuable principalement à la diminution de la part des ménages de deux personnes ou plus.

Graphique 27
Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien,
ville de Montréal, 1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

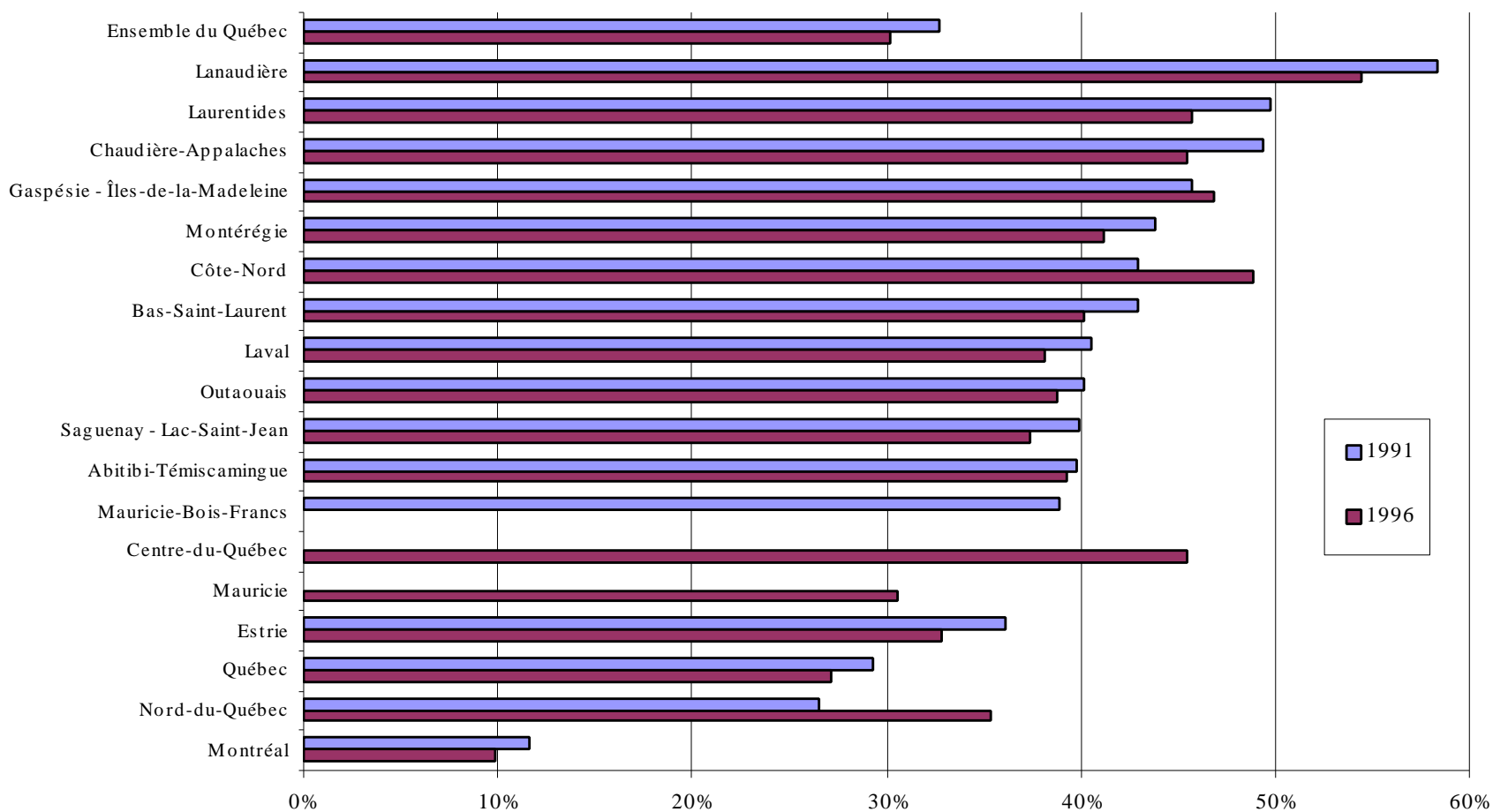
Graphique 28
**Composition des ménages selon le groupe d'âge du principal soutien,
 ville de Québec, 1996**



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Les modes d'occupation varient d'une région administrative à l'autre (graphiques 29 et 30). Pour l'ensemble du Québec, le taux de ménages propriétaires a diminué, de 1991 à 1996, chez les ménages de 15-24 ans et de 25-29 ans. Le taux de propriétaires est plus élevé chez les 25-29 ans (30 %) que chez les 15-24 (11 %). De surcroît, les ménages de 25-29 ans sont beaucoup plus nombreux que ceux de 15-24 ans, ce qui indique que la baisse de la proportion de propriétaires chez les ménages de 25-29 ans a des conséquences plus importantes sur l'accès à la propriété domiciliaire.

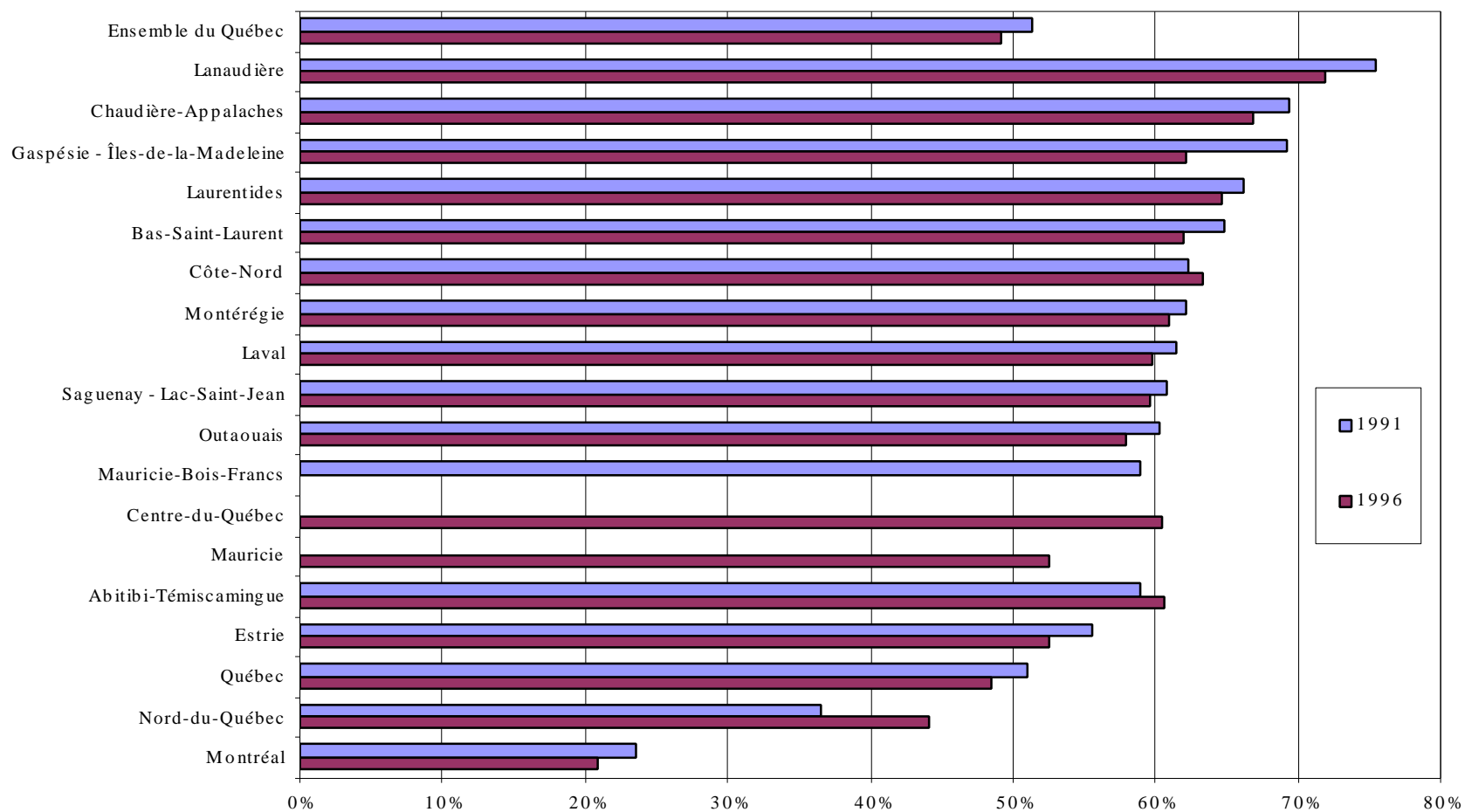
Graphique 29
Évolution de la proportion de ménages propriétaires chez les ménages dont le principal soutien est âgé de 25 à 29 ans, régions administratives du Québec, 1991-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

En 1996, la région administrative Mauricie-Bois-Francs a été remplacée par les deux régions administratives suivantes : Centre-du-Québec et Mauricie.

Graphique 30
Évolution de la proportion de ménages propriétaires chez les ménages dont le principal soutien est âgé de 30 à 34 ans, régions administratives du Québec, 1991-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

En 1996, la région administrative Mauricie-Bois-Francs a été remplacée par les deux régions administratives suivantes : Centre-du-Québec et Mauricie.

En comparant l'évolution des taux de propriété de 1991 à 1996 chez les ménages de 25-29 ans à ceux des ménages de 30-34 pour toutes les régions administratives, on constate qu'ils ont baissé partout sauf dans les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le groupe de 25-29 ans; s'y ajoute la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour le groupe de 30-34 ans. L'effet d'âge se remarque ici : le taux de propriété des ménages augmente de 1991 à 1996. Ainsi, les ménages de 25-29 ans en 1991 sont-ils plus nombreux à être propriétaires de leur logement cinq ans plus tard. Cette augmentation masque cependant le fait que la cohorte des 30-34 ans de 1996 soit en situation désavantageuse par rapport à celle du même âge en 1991.

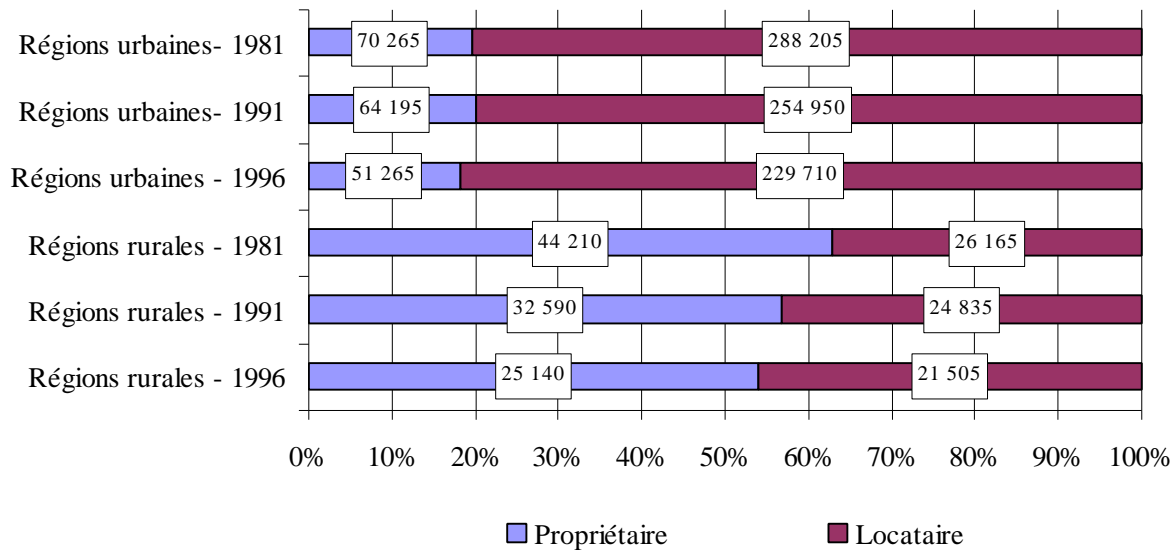
Ces graphiques permettent aussi de constater que le taux de jeunes ménages propriétaires à Montréal et à Québec¹¹ est faible par rapport aux régions avoisinantes. Par exemple, en 1996, la part de propriétaires chez les ménages de 25-29 ans à Montréal s'établit à 10 % alors qu'elle se situe à 38 % à Laval et à 46 % dans les Laurentides. Les jeunes ménages voulant accéder à la propriété trouvent peut-être plus facilement réponse à leurs aspirations à l'extérieur des grandes villes. Il faudrait étudier plus attentivement les modes d'accès à la propriété des jeunes ménages pour cerner le sens attribué à ce projet et mesurer les contraintes qui se présentent sur le marché de la propriété domiciliaire face à la baisse du revenu des jeunes ménages¹².

Lorsqu'on considère l'évolution du taux de propriétaires de l'ensemble du groupe des jeunes ménages de 15-29 ans, on remarque jusqu'à quel point les villes de Montréal et de Québec se distinguent de l'ensemble des régions urbaines et encore plus de l'ensemble des régions rurales (graphiques 31 et 32). Dans tous les milieux, le pourcentage de ménages propriétaires est en baisse. En 1996, il atteint 53,9 % dans les régions rurales, 18,2 % dans les régions urbaines et un peu moins de 6 % à Montréal et 8 % à Québec. En nombre, les baisses se chiffrent à environ 19 000 ménages dans la totalité des régions.

¹¹ Il s'agit des communautés urbaines de chacune de ces villes.

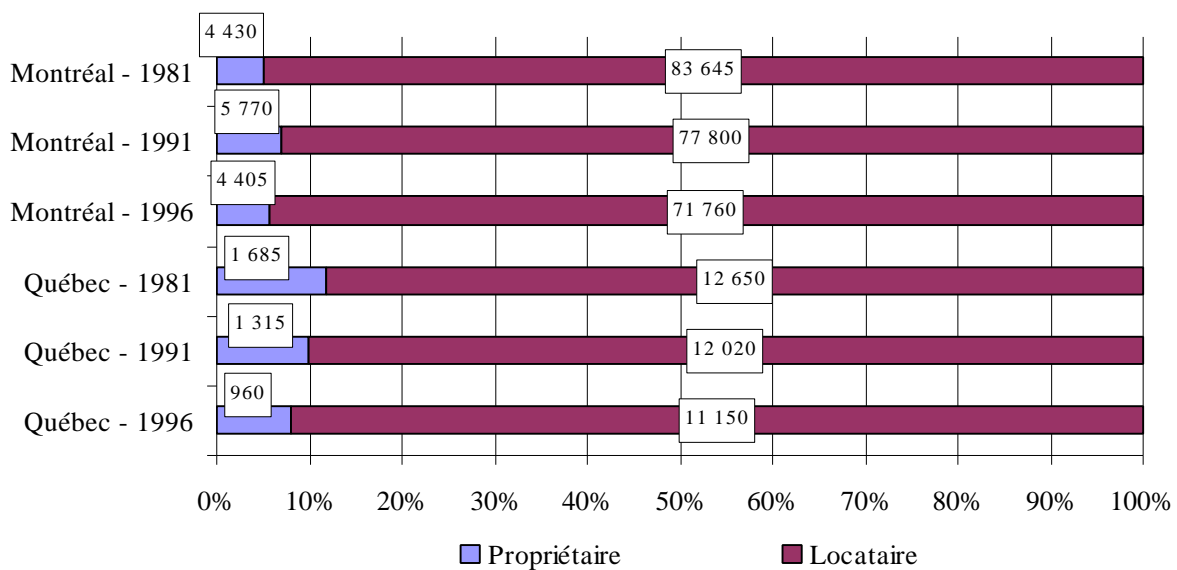
¹² On peut penser qu'il s'agit d'un effet de la structure du marché du logement dans ces deux villes puisque, en général, les ménages propriétaires sont proportionnellement moins nombreux à Montréal et à Québec qu'en périphérie de ces agglomérations urbaines.

Graphique 31
Évolution des modes d'occupation des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, régions urbaines et rurales, Québec, 1981-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

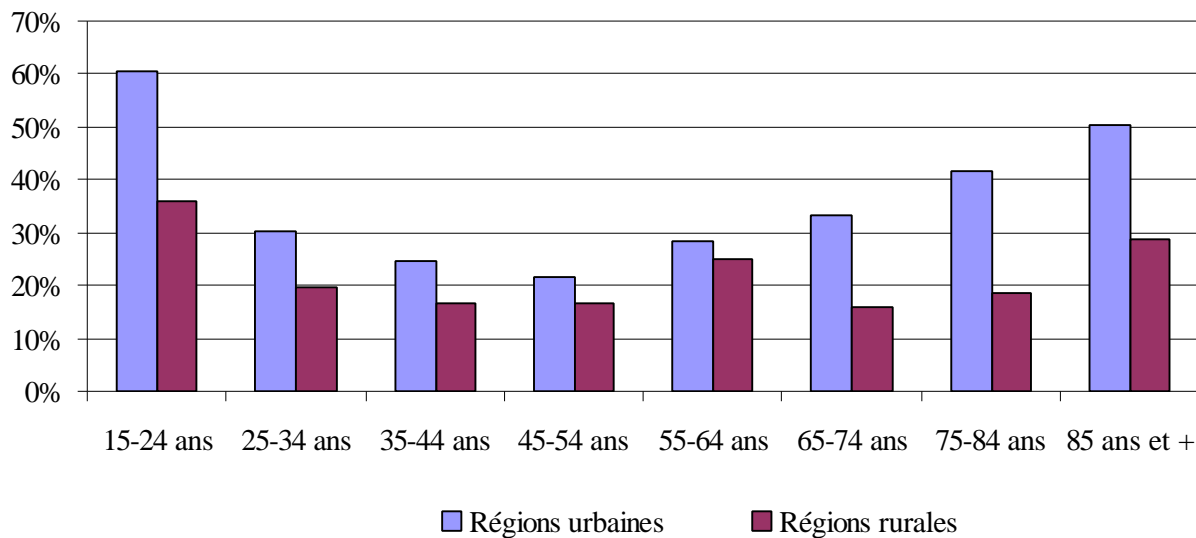
Graphique 32
Évolution des modes d'occupation des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, villes de Montréal et de Québec, 1981-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

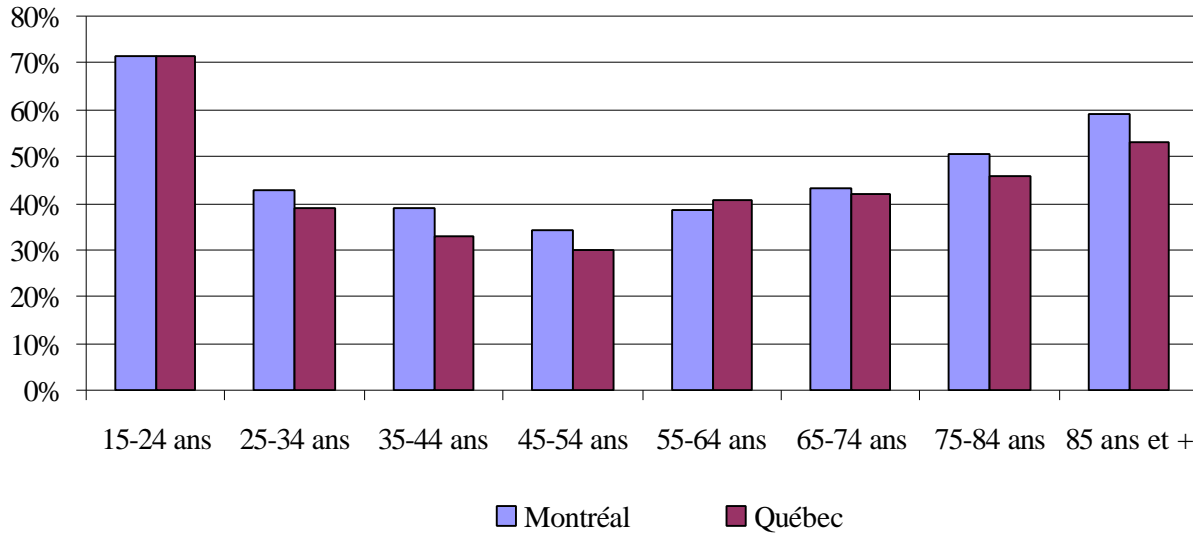
Moins de ménages des régions rurales se situent dans la catégorie des faibles revenus qu'en milieu urbain, en particulier dans les villes de Montréal et de Québec (graphiques 33 et 34). Dans tous les groupes d'âge, les taux de ménages à faible revenu sont inférieurs en milieu rural. Toutefois, les ménages de 15-24 ans connaissent l'écart le plus important, soit plus de 35 points de pourcentage. Les taux de faible revenu chez les ménages de 15-24 ans atteignent ainsi un niveau de plus de 60 % dans les régions urbaines du Québec. Cette situation, déjà dramatique, l'est encore plus à Montréal et à Québec où plus de 71 % de ces jeunes ménages vivent sous le seuil de faible revenu.

Graphique 33
Proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge du principal soutien, régions urbaines et rurales, Québec, 1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

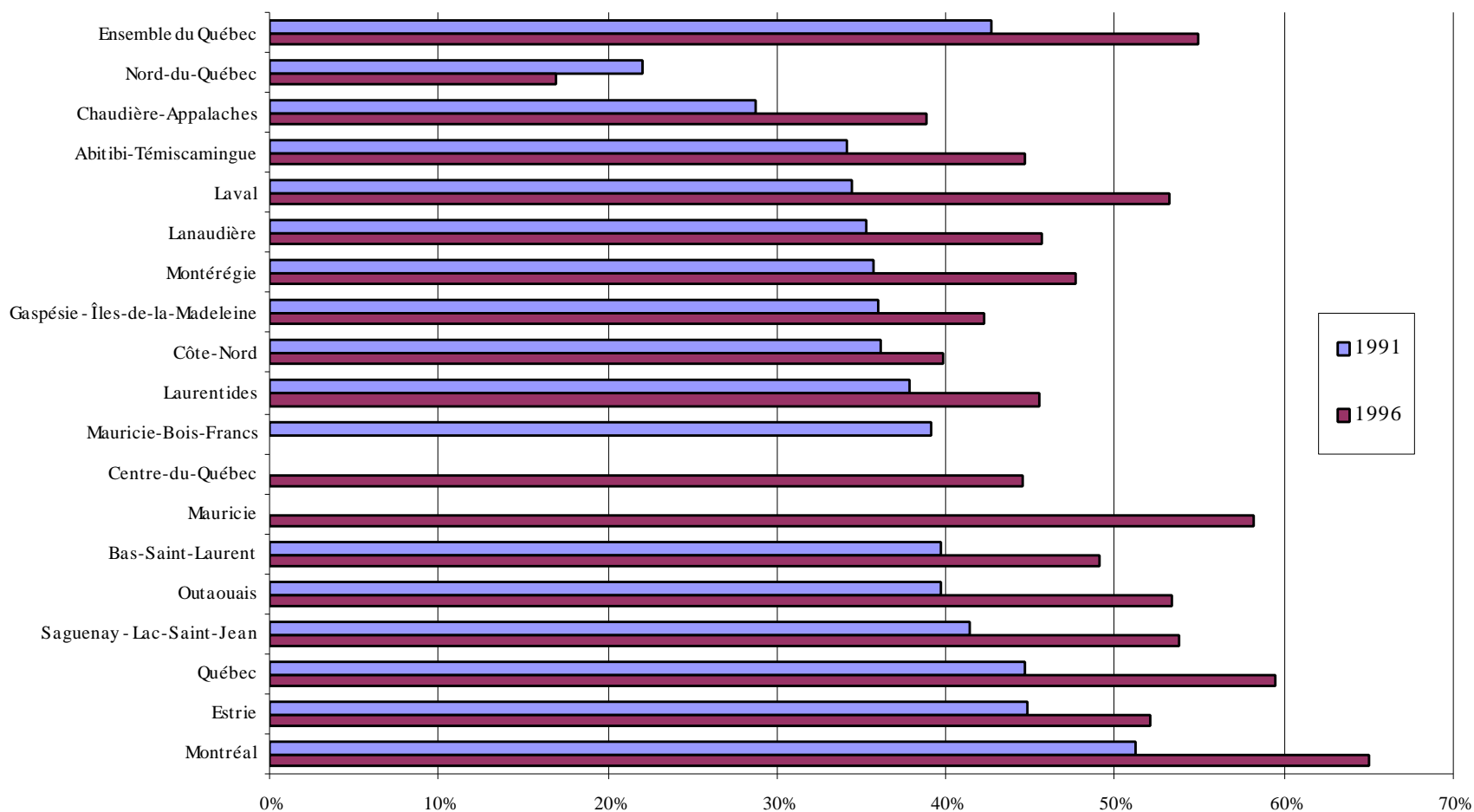
Graphique 34
**Proportion de ménages à faible revenu selon le groupe d'âge
 du principal soutien, villes de Montréal et de Québec, 1996**



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Cette situation chez les jeunes ménages entraîne inévitablement des taux d'effort élevés. Les données régionales pour les ménages de 15-24 ans et de 25-29 ans montrent que les proportions de ménages à taux d'effort élevé ont augmenté de 1991 à 1996 (graphiques 35 et 36). Dans sept régions, plus de la moitié des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 24 ans ont des taux d'efforts élevés. On y retrouve la Communauté urbaine de Montréal (65 %), la Communauté urbaine de Québec (60 %), la Mauricie (58 %), le Saguenay–Lac-St-Jean (54 %), Laval (53 %), l'Outaouais (53 %) et l'Estrie (52 %). La CUM et la CUQ exercent une pression à la hausse sur la moyenne québécoise, celle-ci s'élevant à 55 %. Chez les ménages de 25-29 ans, la part de taux d'effort élevés est moins forte que chez les ménages de 15-24 ans. Elle se situe, en 1996, entre 24 % et 30 % dans toutes les régions administratives sauf la CUM (41 %), la Mauricie (33 %), la CUQ (31 %) et le Nord-du-Québec (13 %). Ici, seule la CUM et la Mauricie ont une part de faibles revenus supérieure à la moyenne du Québec qui s'établit à 32 %.

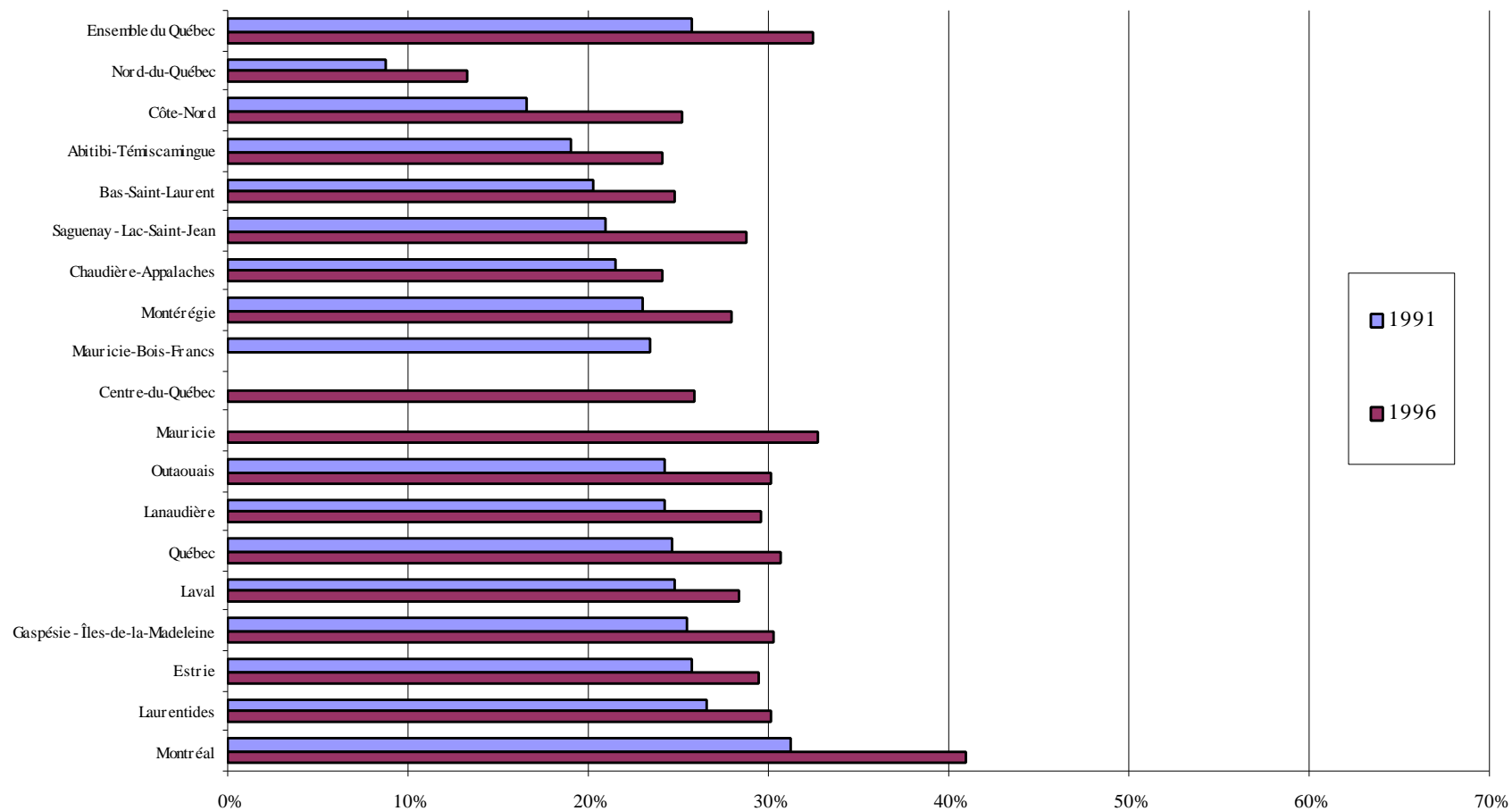
Graphique 35
**Évolution de la proportion de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus)
dont le principal soutien est âgé de 15 à 24 ans, régions administratives
du Québec, 1991-1996**



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

En 1996, la région administrative Mauricie-Bois-Francs a été remplacée par les deux régions administratives suivantes : Centre-du-Québec et Mauricie.

Graphique 36
**Évolution de la proportion de ménages à taux d'effort élevé (30 % et plus)
dont le principal soutien est âgé de 25 à 29 ans, régions administratives
du Québec, 1991-1996**

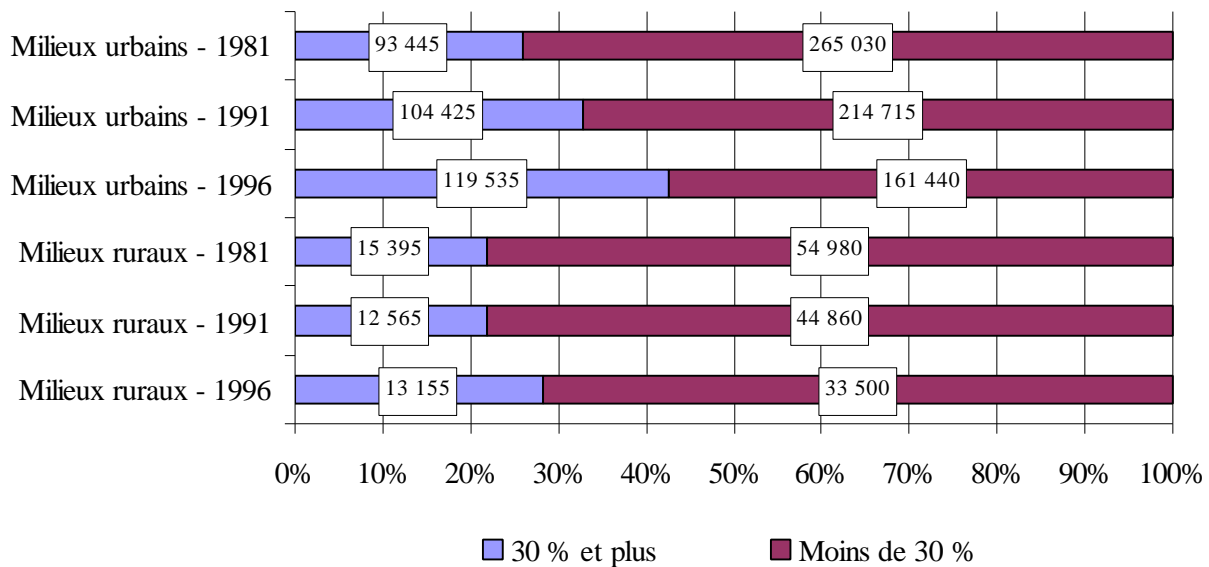


Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

En 1996, la région administrative Mauricie-Bois-Francs a été remplacée par les deux régions administratives suivantes : Centre-du-Québec et Mauricie.

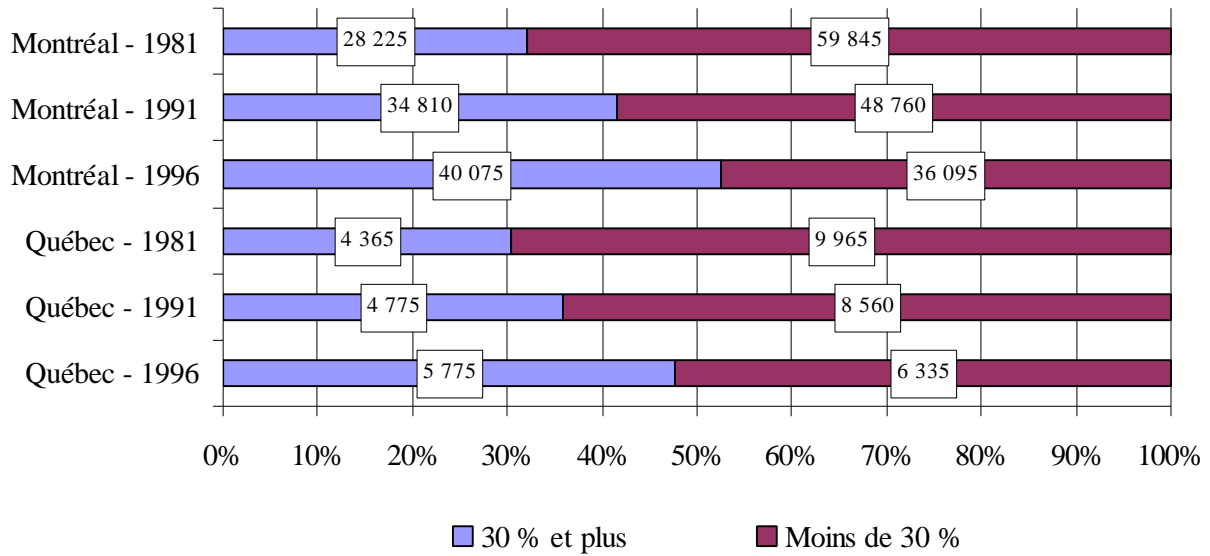
Par comparaison avec le milieu rural, les régions urbaines du Québec affichent une proportion plus élevée de jeunes ménages soutenus par des personnes âgés de 15 à 29 ans dont le taux d'effort est de 30 % ou plus (graphique 37). Cette proportion qui, en 1981, se situait à 26 % s'élève à 43 % en 1996. En milieu rural, elle passe de 22 % à 28 % pendant la même période. Quant aux jeunes ménages dans les villes de Montréal et de Québec, ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux à présenter des taux d'effort élevés que dans l'ensemble des régions urbaines (graphique 38). La part de ces ménages consacrant 30 % et plus de leur revenu pour se loger y a aussi progressé plus rapidement. En 1996, il s'agit de 53 % à Montréal, une hausse de 21 points de pourcentage depuis 1981. À Québec, où cette augmentation a été de 18 points, la proportion de ces ménages atteint 48 %.

Graphique 37
Évolution des taux d'effort des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, régions urbaines et rurales, Québec, 1981-1996



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Graphique 38
**Évolution des taux d'effort des ménages dont le principal soutien
est âgé de 15 à 29 ans, villes de Montréal et de Québec, 1981-1996**



Source : Société d'habitation du Québec. Tableaux croisés spéciaux des Recensements 1981, 1991 et 1996 produits par Statistique Canada. Calculs effectués par l'auteur.

Conclusion

Ce portrait d'ensemble de l'insertion résidentielle au Québec révèle une détérioration importante de la situation résidentielle des jeunes. La baisse du taux de propriétaires chez les jeunes ménages, la croissance de la part de faibles revenus parmi ces ménages ainsi que la hausse des taux d'effort sont les indicateurs principaux de cette détérioration. Ces tendances affectent différemment et parfois plus durement certains groupes d'âge et certains types de ménages. De surcroît, toutes ces tendances s'accroissent dans les régions urbaines du Québec et, surtout, dans les villes de Montréal et de Québec.

Du point de vue de l'insertion résidentielle, l'installation autonome en logement est le fait d'une proportion décroissante de jeunes puisqu'ils sont plus nombreux à demeurer au foyer parental. Ceux qui ont quitté le domicile des parents sont aujourd'hui proportionnellement moins nombreux à vivre en couple (avec ou sans enfant-s). Ainsi assiste-t-on à une croissance de la part des jeunes vivant seuls ou avec deux personnes non apparentées ou plus. Ce fait est surprenant compte tenu des difficultés financières que comportent ces modes de vie «hors famille».

Les tendances qui ressortent de l'analyse des données dans cette partie du rapport suscitent de nombreuses questions. Quels rôles jouent le marché du travail et le marché du logement dans la détérioration des conditions économiques des jeunes ménages? Quelle est leur influence sur l'évolution de la composition des types de jeunes ménages? Quels sont les effets de la prolongation des études sur l'insertion résidentielle? La vie de couple et la vie familiale perdent-ils de leur attrait pour les jeunes ou les difficultés économiques remettent-elles en question l'engagement que requièrent la cohabitation du couple et la vie en famille? Quels sont les effets des «stratégies» que les jeunes mettent en œuvre afin de «réussir» leur insertion résidentielle? En cherchant à répondre à ces questions, la troisième partie du rapport propose des explications à la détérioration de la situation résidentielle.

III. Explication de la détérioration de la situation résidentielle

Comment expliquer les tendances dont il vient d'être question et qui indiquent une détérioration importante de la situation résidentielle des jeunes québécois? D'emblée, l'évolution de la situation des jeunes ménages semble s'inscrire dans la suite des changements ayant affecté les jeunes sur le marché du travail et que nous avons présentés dans la première partie du rapport. Or, le marché du logement joue aussi un rôle dans la situation résidentielle des jeunes ménages. La manière dont les jeunes ont réagi aux changements sur ces deux marchés est, de plus, influencée par d'autres types de changements, notamment ceux affectant la vie familiale. Nous examinerons donc les tendances à la lumière de l'évolution du marché du logement et du marché du travail et des réactions des jeunes dans un certain nombre de domaines de l'existence, celui de l'insertion professionnelle, celui du logement, enfin celui de la formation du couple et de la famille.

1. L'évolution du marché du logement en renforcement de la détérioration sur le marché du travail

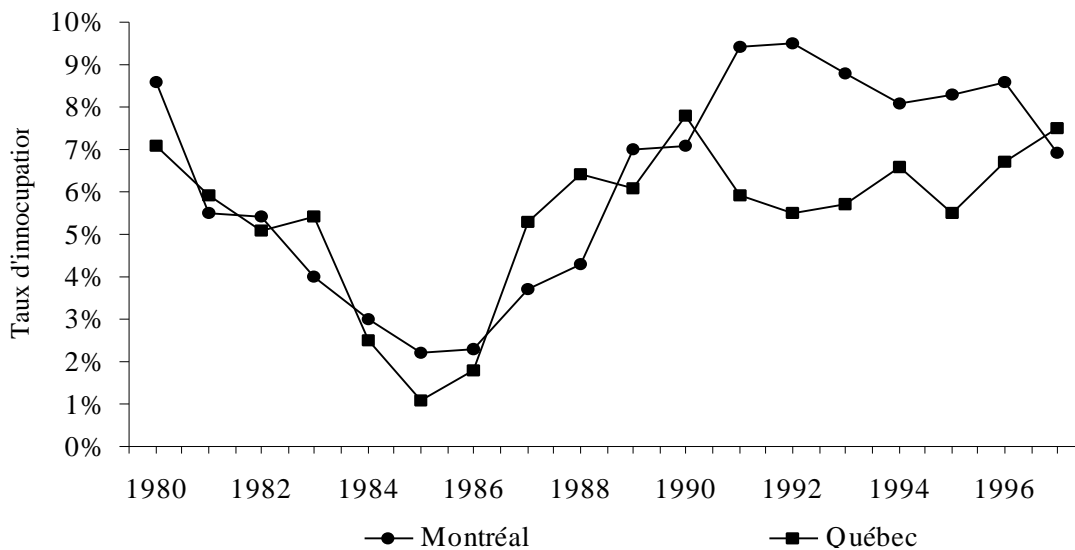
La détérioration de la situation des jeunes sur le marché du travail, dont nous avons présenté les principales tendances dans la première partie du rapport, serait en grande partie responsable de l'évolution du processus et des conditions de l'insertion résidentielle des jeunes Québécois. Force est de constater cependant que le marché du logement apporte aussi sa part de déterminants dans l'insertion résidentielle. Divers indices permettent de décrire ce rôle dans le contexte des changements en cours depuis une quinzaine d'années. Les plus importants concernent le taux d'inoccupation des logements locatifs, le coût moyen de la location et l'accès à la propriété domiciliaire.

Le taux d'inoccupation décrit le pourcentage de logements locatifs qui ne sont pas occupés à un moment précis de l'année¹³. L'évolution de ce taux dans les régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec pour les studios et les appartements

¹³ Nous présentons les taux pour le mois d'octobre de chaque année. Ceux-ci sont calculés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et présentés dans des rapports statistiques publiés annuellement (SCHL, 1981 à 1998).

d'une et de deux chambres à coucher¹⁴ suit essentiellement la même courbe (graphiques 39 à 41). Le nombre de logements en location atteint un seuil très bas en 1985, entre 1 % et 2 % pour tous les types d'appartements à Montréal et à Québec. Après cette date, le taux d'inoccupation n'a cessé de monter jusqu'au milieu des années 1990, date à laquelle il pouvait atteindre près de 10 % pour les studios et les appartements d'une chambre à coucher à Montréal.

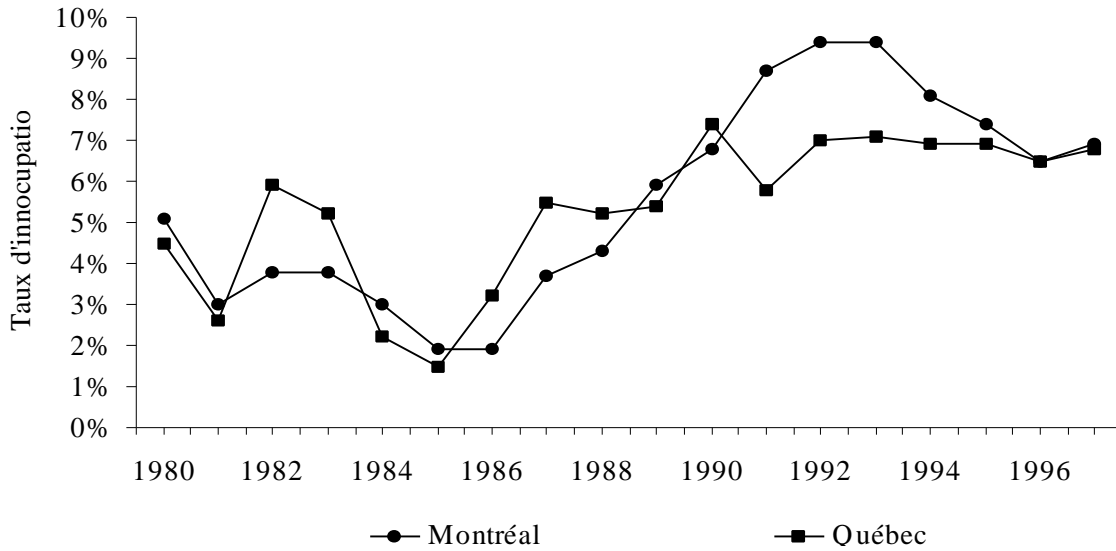
Graphique 39
**Évolution du taux d'inoccupation des studios,
Montréal et Québec, 1980-1997**



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981-1977.

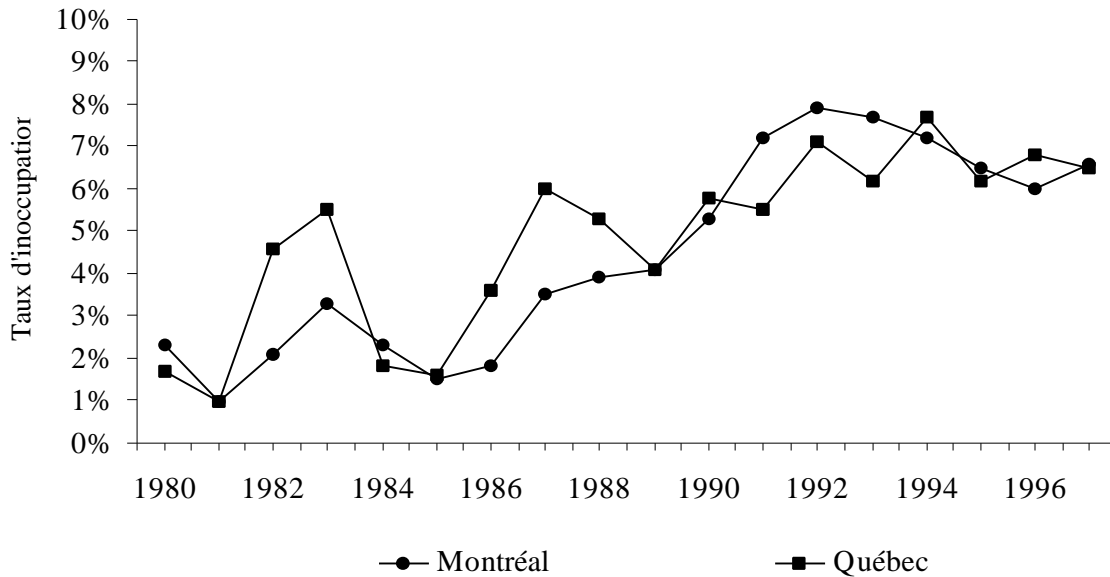
¹⁴ Les studios, les appartements d'une et de deux chambres à coucher sont désignés communément au Québec selon le nombre de pièces. Ainsi, un studio comprend une pièce et demie, un appartement d'une chambre à coucher, deux ou trois pièces et demie, et un appartement de deux chambres à coucher, quatre pièces et demie.

Graphique 40
Évolution du taux d'inoccupation des appartements à une chambre à coucher, Montréal et Québec, 1980-1997



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981-1977.

Graphique 41
Évolution du taux d'inoccupation des appartements à deux chambres à coucher, Montréal et Québec, 1980-1997



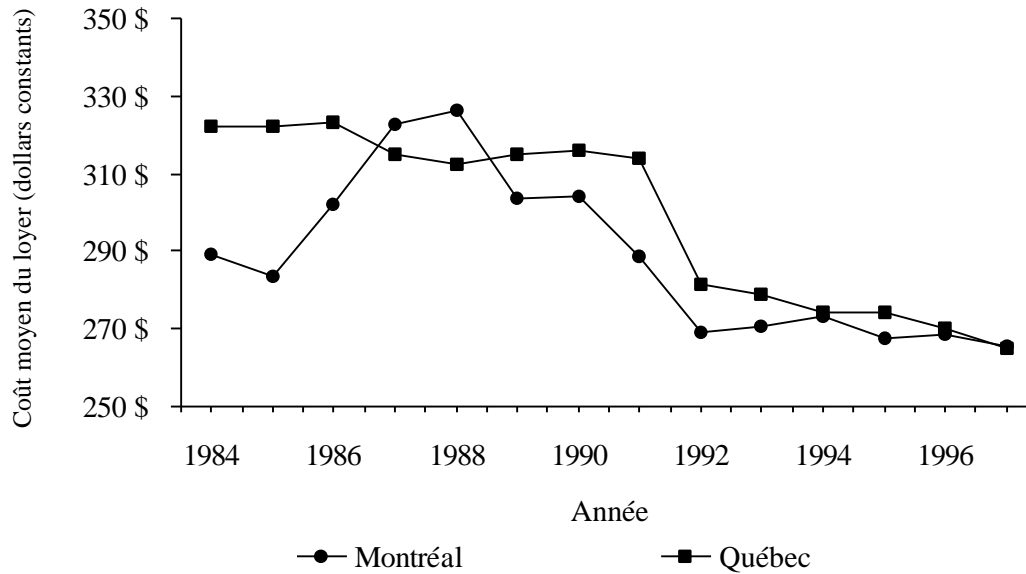
Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981-1997.

Deux facteurs semblent pouvoir expliquer cette tendance. D'une part, la baisse du poids démographique des jeunes ainsi que l'allongement de la cohabitation avec les parents ont fait diminuer le nombre de jeunes ménages s'installant en logement locatif. D'autre part, la reprise économique à partir du milieu des années 1980 aurait favorisé l'accès à la propriété de ménages locataires plus aisés, libérant ainsi un grand nombre de logements locatifs. Le taux d'inoccupation poursuivra peut-être la baisse amorcée en 1994 si les jeunes ménages demeurent plus longtemps que leurs prédécesseurs en logement locatif, comme l'indiquent les tendances à la baisse de l'accès à la propriété domiciliaire. Il faudrait cependant que le nombre de jeunes formant des ménages se maintienne ou augmente, ce qui va à l'encontre des tendances en cours depuis le début des années 1980.

Du côté des loyers, la situation a aussi évolué en faveur des locataires. Le coût moyen du loyer n'a cessé de diminuer à partir du moment où les taux d'inoccupation ont dépassé le cap des 4 %, soit vers 1988 (graphiques 42 à 44)¹⁵. Ainsi, du point de vue de la location d'un logement, les conditions d'insertion résidentielle n'ont jamais été meilleures dans les 20 dernières années que depuis le début des années 1990. L'inflexion légère des taux d'inoccupation à partir de 1992-1993 n'a pas entraîné une croissance des coûts moyens du loyer.

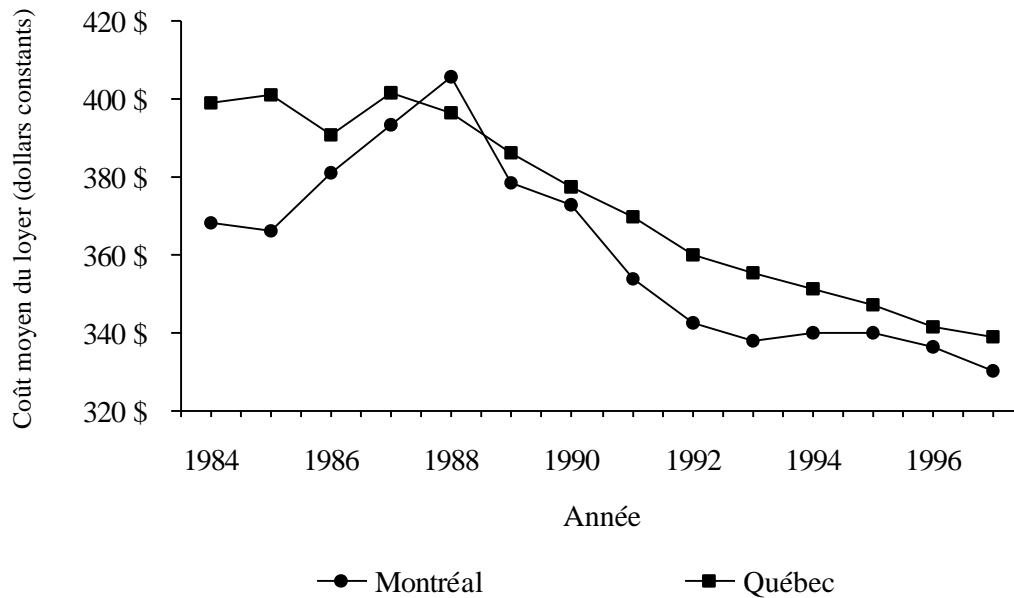
¹⁵ Les coûts moyens du loyer sont présentés en dollars constants de 1986. Ainsi le coût de location d'un studio, qui s'établit à 360 \$ en dollars courants en 1997, équivaut à 265,50 \$ en dollars constants de 1986.

Graphique 42
Évolution du coût moyen du loyer des studios, Montréal et Québec, 1984-1997



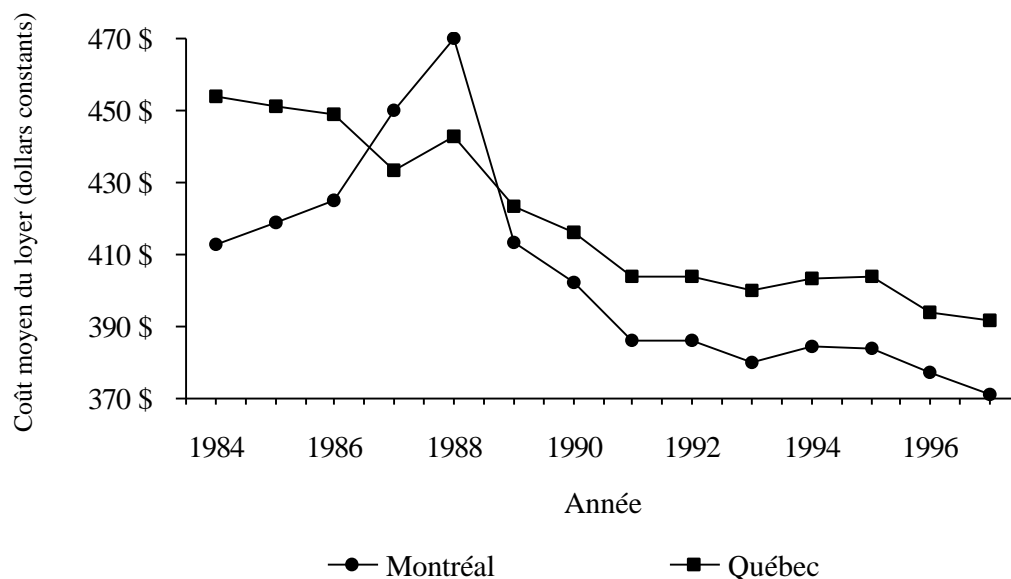
Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981-1997. Calculs effectués par l'auteur.

Graphique 43
Évolution du coût moyen du loyer des appartements à une chambre à coucher, Montréal et Québec, 1984-1997



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981-1997. Calculs effectués par l'auteur.

Graphique 44
Évolution du coût moyen du loyer des appartements à deux chambres à coucher, Montréal et Québec, 1984-1997



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1981-1997. Calculs effectués par l'auteur.

En ce qui concerne la propriété domiciliaire, les données que nous avons présentées dans la section précédente montrent un déclin de l'accès à la propriété des jeunes ménages. Le nombre de propriétaires est moins élevé chez les jeunes cohortes. Les calculs du Bureau de la statistique du Québec montrent que, entre la cohorte de 1946-1956 et celle de 1956-1966, le taux d'accès à la propriété privée diminue de 46,1 % à 43,4 % aux âges de 25-34 ans (Norbert, 1998 : 8). Les données portant sur l'achat de maisons neuves vont dans le même sens. En 1996, 51 % des acheteurs avaient moins de 35 ans, comparativement à 75 % en 1983 (Deschênes et Forest, 1997). Ainsi, les jeunes ménages se porteraient moins souvent acquéreurs d'une maison et, lorsqu'ils le font, ils achèteraient des maisons qui ont déjà été habitées et qui sont à prix plus abordable.

Un certain nombre de facteurs pourraient expliquer ces tendances dans l'accès à la propriété, au premier chef celui de l'appauvrissement des jeunes et la précarité du travail. Le report du départ du foyer familial, la poursuite des études et l'allongement du processus d'insertion conjugale, changements que d'aucuns attribuent en grande partie à la détérioration du

marché du travail, auraient aussi une influence sur le choix et le moment de l'achat d'une maison. En outre, le cumul de l'épargne permettant d'effectuer la mise de fonds compterait de nombreux obstacles, dont la faiblesse et l'instabilité des revenus, mais aussi le remboursement de dettes d'études plus élevées qu'il y a quelques années (*cf.* Partie I).

Dans ce contexte, ne faudrait-il pas s'interroger sur l'efficacité, pour les jeunes, des règlements fédéraux qui permettent de puiser dans les épargnes REER pour financer l'achat d'une première maison? À quelles catégories de ménages peuvent réellement profiter ces règlements? Ne faudrait-il pas s'interroger aussi sur l'absence, depuis 1992, de programmes québécois d'accès à la propriété domiciliaire? L'élimination de ce type de programme a-t-elle joué un rôle dans la baisse du taux de propriété chez les jeunes ménages¹⁶?

Compte tenu de l'évolution du marché locatif, on ne peut pas lui attribuer la hausse du nombre de jeunes vivant au foyer familial ni celle des taux de ménages détenant des taux d'effort élevés. La croissance des taux d'inoccupation joue en faveur de l'accessibilité au logement des jeunes, tout comme le fait la baisse du coût des loyers. Bien qu'une certaine discrimination s'exerce envers les jeunes dans certains cas¹⁷, il s'avère probablement plus aisé de dénicher un logement sur les marchés locatifs de Montréal et de Québec depuis 1990 que lors des 20 années précédentes.

Ainsi, les difficultés croissantes associées à l'entrée sur le marché du travail, la précarité de l'emploi et l'appauvrissement des jeunes seraient effectivement à l'origine des difficultés de l'insertion résidentielle et de la détérioration de la condition économique des jeunes ménages. Le marché de l'achat des propriétés résidentielles n'ayant pas évolué à la défaveur des acheteurs, le même type de constat s'impose en ce qui concerne la baisse du taux de propriétaires chez les jeunes ménages. En ce sens, les crises économiques des années 1980 et 1990 semblent avoir profondément modifié les conditions d'insertion résidentielle des jeunes. En général, ces

¹⁶ Il est question des programmes visant l'accès à la propriété domiciliaire dans la cinquième partie du rapport.

¹⁷ Les jeunes entrant pour la première fois sur le marché du travail, ceux dont les revenus sont très faibles – par exemple, les prestataires d'aide sociale – ainsi que les jeunes de minorité visible et les ménages monoparentaux rencontreraient plus fréquemment de la discrimination de la part des propriétaires. Aucune étude ne traite systématiquement de cette question chez les jeunes au Québec, mais certains signalent l'existence de type de difficulté, tant au Québec (Séguin, 1994) qu'ailleurs (Jones, 1995).

conditions sont aujourd'hui moins favorables du côté du marché du travail et plus favorables du côté du marché du logement.

2. *Les réactions des jeunes*

Les jeunes quittent habituellement le foyer familial pour accéder à une plus grande autonomie¹⁸. Jusqu'au début des années 1980, au Canada, l'âge moyen du départ diminuait progressivement et les proportions des jeunes vivant à l'extérieur du foyer familial ne cessaient de croître. Or, ces tendances se sont renversées. Depuis une quinzaine d'années, la part des jeunes québécois qui cohabitent avec leurs parents a augmenté dans tous les groupes d'âge, tel que nous l'avons démontré dans la deuxième partie du rapport.

Ces tendances ne signifient pas que les jeunes, dans l'ensemble, ne cherchent plus à atteindre les formes de l'autonomie associées à la vie hors de la famille d'origine. Ainsi, malgré les difficultés nouvelles et l'accentuation des taux de faible revenu, nombre de jeunes vivent aujourd'hui hors du foyer familial, et cela dans des conditions fort précaires, comme le montrent les données présentées précédemment (*cf.* Partie II). D'autres réussiraient à élargir leurs niveaux d'autonomie au sein de la famille d'origine, alors que certains y habiteraient en prolongeant le rapport de dépendance à l'égard des parents. Comment les réactions des jeunes, aux études et au travail, en couple et en famille, et en logement expliquent-elles les changements s'étant produits au niveau de l'insertion résidentielle des jeunes au Québec?

2.1 Les études

Dans la première section du rapport, nous avons indiqué que le taux de fréquentation scolaire avait connu un bond au début des années 1990. Cette croissance traduit une des réactions les plus importantes des jeunes face aux restructurations du marché du travail. Le retour aux études et la prolongation du parcours scolaire répondraient au besoin d'arriver mieux formé sur

¹⁸ Les raisons de départ du foyer familial sont généralement marquées au sceau de la volonté d'autonomie des jeunes. D'autres motivations font aussi partie du projet du départ, par exemple la nécessité de migrer pour poursuivre ses études, la formation d'un couple ou l'obtention d'un emploi. Certains jeunes, par contre, quittent le domicile parental sous le poids de la contrainte. La violence au sein de la famille ou la pauvreté familiale sont de nature à encourager des départs hâtifs, sans que soient assurées les conditions minimales de l'existence. Pour une présentation des travaux ayant abordé ce sujet, voir Molgat (1998), en particulier la section 3.2 du chapitre 1.

le marché du travail ou encore à une stratégie d'attente que la situation de l'emploi s'améliore. Le coût des études, mais aussi les difficultés d'accès à l'emploi chez les étudiants ne sont pas sans avoir d'effets sur l'insertion résidentielle autonome.

Il n'a pas été possible de déterminer le nombre d'étudiants vivant toujours au foyer familial ou soutenus par leur famille dans la poursuite de leurs études. Or, il paraît raisonnable d'attribuer une partie des hausses du taux de ménages à faible revenu et de la proportion de taux d'effort élevé chez les jeunes ménages à la progression de la fréquentation scolaire et à la précarité accrue qui frappe les étudiants. Il s'agirait, pour l'essentiel, de jeunes ménages en milieu urbain – où se situent les institutions d'enseignement postsecondaires – composés de personnes vivant seules ou en colocation.

Par ailleurs, si la prolongation des études permet d'ouvrir à de meilleures possibilités d'emplois que chez les faiblement scolarisés, elle signifie aussi, pour un nombre croissant de jeunes, l'accumulation de dettes d'études. Nous avons déjà signalé que le nombre d'étudiants qui, à chaque année, doivent prendre en charge le remboursement des prêts obtenus ainsi que le montant des prêts ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1990 (*cf.* Partie I). En même temps, les gains moyens des 25-29 ans détenant un diplôme d'études postsecondaires au Québec ont diminué entre 1981 et 1995, passant de 26 800 \$ à 23 500 \$¹⁹ (Asselin, 1998 : 8). Il ne serait donc pas surprenant de constater une augmentation des niveaux d'endettement par rapport au revenu après les études. Dans un tel contexte de décroissance des revenus à l'entrée dans le marché du travail et d'endettement, peu de jeunes dans la vingtaine détiendraient suffisamment d'épargne ou de revenus pour envisager l'achat d'une maison. D'autres retourneraient même vivre au foyer familial.

2.2 Les marges de manœuvre réduites

D'autres jeunes vivant hors du foyer familial arrivent difficilement à entrer dans le marché du travail. C'est le cas notamment des faiblement scolarisés dont les gains moyens ont aussi diminué. S'élevant à 24 400 \$ en 1981, ils ont chuté à 18 000 \$ en 1995. Leur taux de

¹⁹ Il s'agit des gains moyens de tous les travailleurs dans ce groupe d'âge. Les gains sont exprimés en dollars constants de 1995.

chômage a aussi augmenté, atteignant 18,2 % à la fin de la même période (*idem* : 8). Face aux difficultés de l'emploi, certains jeunes travailleurs choisiront de retourner vivre au foyer familial alors que d'autres s'inscriront dans des projets de formation en espérant se trouver un meilleur emploi. Les modifications successives apportées au programme d'assurance emploi font en sorte, aujourd'hui, que bon nombre de jeunes chômeurs se trouvent à l'aide sociale²⁰, créant ainsi un bassin plus large de jeunes à faible revenu.

Enfin, les plus démunis, ceux n'ayant ni emploi ni possibilité de recourir aux soutiens de proches, se trouvent confrontés aux conditions de logement des plus précaires. Sans filet de sécurité en cas de détérioration de la situation ou d'un accident de parcours, ces jeunes vivent dans l'instabilité la plus grande. L'impossibilité d'assurer la stabilité résidentielle nuit à l'entrée sur le marché du travail, ce passage ne pouvant se réaliser sans que les conditions minimales d'existence ne soient assurées. C'est le cas des jeunes n'ayant pas de domicile permanent ou de ceux dont les conditions de logement sont tellement précaires qu'il suffirait d'une hausse du coût du loyer ou d'une dépense inattendue pour faire basculer la situation²¹.

2.3 La migration

Principal motif de la migration des jeunes, la poursuite des études amène plusieurs jeunes à vivre dans les régions urbaines du Québec (Gauthier, 1997b). Pour de nombreux jeunes québécois, le processus migratoire constitue désormais une partie intégrante du passage à la vie adulte. Pour le réussir, les jeunes dépendent de l'aide financière des parents, de l'assistance du régime de prêts et bourses et d'emplois rémunérés pendant les études. La migration des jeunes

²⁰ Dans une étude récente, Pierre Fortin résume ainsi les changements principaux ayant été apportés au programme de l'assurance emploi depuis 1990 : «1) Augmentation du nombre minimum de semaines de travail donnant droit aux prestations pour les cotisants dont la semaine de travail compte moins de 35 heures et pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail; 2) Réduction d'au moins 12,5 % de la prestation hebdomadaire assurable pour les cotisants ayant travaillé moins de 35 heures par semaine et réduction proportionnelle supplémentaire pour ceux dont la semaine de travail compte moins de 30 heures; 3) Réduction du taux de prestations hebdomadaires de 55 % jusqu'à 50 % pour les prestataires fréquents». Il ne serait pas surprenant de constater que ces changements ont affecté plus particulièrement les jeunes, compte tenu des types de difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. L'étude révèle que les modifications apportées à l'assurance emploi depuis le début des années 1990 aura fait augmenter d'environ 194 000 le nombre d'individus s'inscrivant à l'aide sociale au Québec (Fortin, 1997).

²¹ Un certain nombre de jeunes correspondant à cette image de précarité résidentielle forte ont été interviewés dans le cadre d'un projet de recherche portant sur les jeunes à faible revenu vivant seuls en milieu urbain. Pour ces jeunes dont les trajectoires se déroulent à la marge des modes de vie dominants en société, la stabilité résidentielle apparaît comme un préalable à toute forme d'insertion en emploi (Molgat, 1998 : 267).

exerce sans doute une influence sur la configuration des jeunes ménages en milieu rural. Les jeunes migrants qui partent pour poursuivre des études laisseraient derrière eux des jeunes du même âge ayant tendance à s'insérer plus tôt au marché du travail et à former plus rapidement des ménages de type familial. Lorsque la situation financière le permet, ces ménages se porteraient acquéreurs d'une maison.

Quant à ceux qui poursuivent leurs études ailleurs, ils ne feraient pas augmenter les catégories de ménages locataires, de ménages non familiaux et de ménages à faible revenu dans les milieux ruraux. Le fait de «partir en ville» expliquerait ainsi une partie des différences entre régions rurales et régions urbaines au Québec du point de vue de la proportion de ménages non familiaux, de la part de ménages ayant un taux d'effort élevé et du pourcentage de ménages locataires, tous moins élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Enfin, la fonction intégratrice du système scolaire à l'égard de jeunes qui migrent pour les études rappelle que le soutien n'est pas toujours assuré pour ceux qui partent de leur région à la recherche d'emploi. L'étude sur les jeunes pauvres vivant seuls en milieu urbain montre que ceux qui arrivent à Montréal ou à Québec sans y avoir préalablement décroché un emploi, et qui ne peuvent pas compter sur des structures d'accueil liées à la parenté ou aux amis, se retrouvent parfois en situation très précaire. Certains se voient même contraints de recourir à des organismes de secours pour la nourriture ou le logement (Molgat, 1998).

2.4 Le report dans la formation du couple et de la famille

Les normes qui encadrent l'insertion conjugale ne sont plus les mêmes aujourd'hui que jadis. Une expression de ce changement se manifeste dans la progression fulgurante de la proportion de couples vivant en union libre depuis 1981. Chez les femmes de 20-24 ans, cette proportion est passée, de 1981 à 1991, de 26,7 % à 62 %; chez les hommes du même âge, elle est passée de 34,7 % à 70,2 % (Duval, 1997 : 13).

Selon certains chercheurs, les changements concernent principalement la révocabilité de la relation de couple que renferment ses principes constitutifs, soit ceux de l'authenticité du rapport amoureux et du respect de l'autre (Bernier, 1996). Le bris de ces principes peut conduire

à la rupture du couple. Les considérations morales, religieuses ou légales détiennent aujourd'hui un poids moins lourd dans la décision de mettre fin à une relation. Les ruptures de couples, mais aussi l'allongement du processus conduisant éventuellement à la vie commune expliqueraient ainsi la multiplication des familles monoparentales et des ménages composés d'une personne, partant la diversification des genres de ménages en cours depuis plus de 15 ans. Tel que déjà mentionné, les difficultés de l'emploi s'ajouteraient aussi aux raisons du report de la formation d'une famille de procréation.

La vie de couple et la vie familiale comporteraient certains avantages du point de vue financier puisque les deux conjoints contribuent aujourd'hui au revenu familial. Même chez les plus jeunes familles avec enfant(s) en bas âge, le taux d'activité des femmes a grimpé depuis la fin des années 1970. Ce taux est passé d'environ 30 % en 1977 à près de 60 % en 1990 (Duval, 1997 : 51). Les catégories de couples avec ou sans enfant(s) détiennent ainsi de plus faibles taux de ménages vivant sous le seuil de faible revenu que les personnes vivant seules ou les ménages monoparentaux. Il en va de même pour les taux d'effort élevés.

Le report ou le refus de la formation d'une famille avec enfant(s) – que cela soit pour des raisons financières ou pour une question de valeurs – aurait aussi un rôle à jouer sur l'évolution de l'accès à la propriété résidentielle. Dans les couches de la population à revenu moyen ou élevé, l'achat d'une maison fait traditionnellement partie de la formation d'une famille. Or, le ralentissement actuel de la formation de familles s'ajoute à l'affaiblissement des revenus et à la précarité de l'emploi pour expliquer la baisse du nombre de propriétaires chez les jeunes ménages.

2.5 Les «stratégies» résidentielles

Les stratégies qu'empruntent les individus pour contourner les difficultés de l'existence se déploient parfois sous le poids de contraintes qui réduisent les marges de manœuvre. Les stratégies peuvent se développer aussi dans des conditions qui, au contraire, présentent un

éventail de choix²². Les stratégies résidentielles des jeunes ont des conséquences sur la manière dont se déroule l'insertion en logement autonome. Trois d'entre elles retiennent particulièrement l'attention pour expliquer l'insertion résidentielle des jeunes aujourd'hui.

La première stratégie concerne le recours au soutien des parents. Cette stratégie, renfermant une part de contrainte et une part de choix, a l'effet de modifier la configuration de la présence des jeunes dans divers types de ménages. Nous avons vu, en effet, que plus de jeunes habitent au foyer familial en 1996 qu'en 1981.

En général, les jeunes ayant recours à la famille d'origine ne le font pas tous de la même façon. Le recours occasionne donc des effets différents. Dans les cas de la prolongation de la cohabitation avec les parents ou du retour au foyer familial, on peut supposer que ces formes de recours aux parents impliquent une restructuration des relations familiales pour faire place au désir d'autonomie des jeunes au sein du foyer familial. Les entrevues auprès de jeunes pauvres vivant seuls en milieu urbain, dans le cadre du projet dont il a été question, montrent que cette restructuration n'est pas toujours chose facile lorsqu'il y a recohobitation. Les parents ne s'attendaient pas nécessairement au retour de leur enfant et les jeunes cherchent à éviter que d'anciennes formes de dépendance parent-enfant ne s'instaurent à nouveau, voire que leurs parents ne conditionnent la recohobitation en leur «imposant» des modes d'existence ou des projets d'avenir. Cependant la recohobitation peut aussi donner lieu à une reconstitution des liens parent-enfant qui réponde aux critères d'autonomie des jeunes.

D'autres jeunes bénéficient du soutien des parents alors qu'ils vivent à l'extérieur du foyer familial. Ce soutien peut prendre diverses formes : aide au déménagement, don de meubles, soutien financier, préparation de plats cuisinés, conseils pour l'aménagement et les tâches ménagères, etc. Ces supports sont, à l'évidence, appréciés par les jeunes qui y trouvent parfois la solution à un manque temporaire. Se tenant le plus souvent à l'écart de l'imposition des conditions, par exemple en ce qui concerne le choix du mode de vie, ce soutien constitue

²² Jean Panet-Raymond propose une distinction utile entre stratégies extra-déterminées et stratégies auto-déterminées (1986). Les premières sont issues d'un contexte où le poids des contraintes pèse trop lourdement: les stratégies des individus sont donc limitées, voire imposées, en particulier lorsque les ressources font défaut, que celles-ci soient liées aux sources d'aide potentielles (famille, pairs, amis, connaissances, programmes étatiques) ou à des conditions de vie (faiblesse du revenu, disposition face aux changements et difficultés). Les secondes appartiennent idéalement à l'acteur qui ne subit aucune contrainte et qui a le champ libre de déterminer ses choix.

aussi une forme de maintien du lien parent-enfant. En ce sens, la solidarité parentale envers les jeunes vivant hors famille permet de renégocier le lien parent-enfant au profit de la reconnaissance de l'autonomie des jeunes.

Toutefois, ce type de stratégie résidentielle des jeunes n'est pas sans présager de l'apparition de nouvelles inégalités. Les tendances à l'allongement de la cohabitation et aux retours au foyer d'origine risquent effectivement d'accentuer les inégalités dans un contexte où l'instabilité en emploi affecte particulièrement les jeunes. La restructuration de l'État-providence ne semble pas répondre à cette instabilité puisqu'elle tend, au Canada notamment, vers le resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance emploi (Boismenu et Jenson, 1996). Les nouveaux jeunes «privilegiés» se compteraient donc parmi ceux dont les relations familiales ne sont pas conflictuelles et ceux dont les parents ne sont pas absents, voire décédés, et qui, dans ces cas, ont suffisamment de ressources financières pour soutenir leurs «enfants adultes», voire les héberger, en cas de difficultés d'entrée sur le marché du travail.

En deuxième lieu, les jeunes sont de plus en plus nombreux à trouver réponse aux difficultés d'insertion résidentielle par la pratique de la colocation. Les données que nous avons présentées montrent la croissance du nombre de jeunes qui choisissent ce mode de vie. Longtemps associée à une vie et à des sociabilités étudiantes, la colocation aujourd'hui servirait à protéger aussi les jeunes qui ne sont pas étudiants face à la précarité du travail. Dans l'étude dont il vient d'être question, des jeunes interviewés détenant ou non un emploi (et qui n'étaient pas aux études) ont opté pour la colocation comme moyen de stabiliser temporairement leur situation résidentielle.

Il faut retenir de cette stratégie qu'elle ne permet pas nécessairement de stabiliser les autres aspects de l'entrée dans la vie adulte et, de ce fait, s'inscrit dans une logique de mouvance. Cette forme de vie commune se démarque nettement de la vie de couple : l'engagement, le partage et le soutien ont un sens différent, en particulier lorsque la situation financière tourne mal pour l'un des colocataires. En période de précarité d'emploi, la colocation peut donc agir comme rempart et filet de sécurité privé en cas de difficulté temporaire, mais elle ne constitue pas une forme d'habitation qui ouvre sur une sécurité permanente ou des solidarités marquées au coin de

l'inconditionnalité, à l'image des solidarités conjugales ou familiales, et dont auraient besoin les jeunes les plus démunis.

La troisième stratégie concerne la vie en solitaire. Vivre seul peut constituer tant un choix de mode de vie qu'une contrainte imposée. Dans le premier cas, le fait de vivre seul apparaît comme une des figures les plus achevées de l'autonomie contemporaine. Ici, le revenu serait suffisant pour assurer le maintien d'un espace domestique privé où l'intimité ne dépend que de l'individu. Les jeunes qui correspondent à ce type de vie en solitaire choisie ont été moins affectés par les difficultés du marché du travail et comptent parmi la minorité des jeunes vivant seuls dont le salaire se situe au-dessus du seuil de faible revenu.

Un certain nombre de jeunes accepteraient temporairement une situation économique plus précaire afin de pouvoir vivre seuls. Pour eux, les difficultés qui se présentent sur le marché du travail ne sont pas de nature à créer une forte instabilité résidentielle, soit parce qu'ils s'accommodent d'une certaine précarité, soit parce que la précarité est compensée par d'autres facteurs : par exemple, un faible salaire peut être compensé par une certaine stabilité de l'emploi, ou vice-versa, ce qui permet dans les deux cas de maintenir les conditions de vie en solitaire.

Pour d'autres jeunes, la vie en solitaire est vécue comme une contrainte. C'est le cas des individus qui n'arrivent pas à trouver quelqu'un avec qui partager les difficultés de la vie quotidienne (en couple ou en colocation). On peut ici inclure les familles monoparentales. C'est aussi le cas de prestataires d'aide sociale qui vivent seuls pour éviter la réduction de la prestation en cas de partage de logement. S'il ne caractérise pas tous les ménages de personnes vivant seuls ou ayant seuls la charge d'un enfant ou plus, l'isolement guette ces formes de vie en solitaire. Lorsqu'il se conjugue à la pauvreté, qui est fort répandue dans tous ces types de ménages, il peut faire naître des sentiments de désespoir et des réactions de fuite ou de repli. Certains jeunes se retrouvant seuls vont jusqu'à chercher refuge dans l'itinérance ou la toxicomanie (Molgat, 1998 : 306).

IV. Mesures de soutien en France

Les mesures étatiques peuvent aussi avoir une certaine influence sur les tendances de l'insertion résidentielle. Or, elles sont peu nombreuses au Québec à soutenir l'insertion résidentielle des jeunes, contrairement à certains autres pays. La France détient une longue expérience d'intervention en ce domaine. La présentation des éléments principaux du modèle français permettra de proposer, dans la dernière section du rapport, quelques lignes directrices et quelques idées pour pallier les difficultés de l'insertion résidentielle des jeunes au Québec.

1. Des modèles d'intervention étatique distincts en Europe

Certaines sociétés choisissent de soutenir l'insertion résidentielle des jeunes alors que d'autres préfèrent en laisser la responsabilité à la famille d'origine. Les pays du sud de l'Europe, la Grande-Bretagne et la France présentent des exemples différenciés de la manière dont se croisent les politiques étatiques et l'insertion résidentielle des jeunes.

En Italie et en Espagne, par exemple, les jeunes demeurent plus longtemps au foyer familial, jusque vers la fin de la vingtaine. Ceci serait attribuable en partie aux difficultés croissantes de l'accès à l'emploi et au logement, et en partie à l'extension, dans les familles d'aujourd'hui, de modèles de soutien familial hérités des générations antérieures et sortis relativement «indemnes» des changements de valeurs ayant traversé ces sociétés (Cavalli, 1993; Casal et Garcia, 1993). L'autonomie des jeunes serait négociée et élargie au sein du foyer familial (*idem* : 144), y compris du point de vue de la sexualité et des relations de couple de jeunes, en attendant que soient assurés les moyens financiers de la vie hors de la famille d'origine. Dans de nombreux cas, le départ du foyer familial continue de coïncider avec l'entrée en vie de couple. Les politiques à l'égard de l'insertion résidentielle autonome sont à peu près inexistantes dans ces deux pays puisque l'on considère que les pratiques familiales suffisent généralement à assurer la stabilité de cet aspect du passage à la vie adulte.

En Grande-Bretagne et en France, les tendances au départ du foyer familial sont plus proches des modèles nord-américains et québécois. On y a assisté à une diminution progressive de l'âge moyen du départ du foyer familial à partir de la fin des années 1950 et à une croissance de la part de jeunes ménages non familiaux. Les crises économiques des années 1980 et 1990 ont renversé ses tendances, mais d'une manière moins prononcée en France pendant les années 1980 (Chisholm, 1993).

La restructuration de l'État-providence au Royaume-Uni pendant les années 1980 a conduit à une réduction du soutien à l'insertion résidentielle des jeunes, ce qui a eu pour effet d'exacerber les difficultés que rencontrent les jeunes dans l'accès au logement autonome (Jones, 1995). Cette réduction n'aurait donc pas eu les effets escomptés, soit celui de la résolution des problèmes de logement des jeunes par la prolongation de la cohabitation avec les parents et le recours au soutien financier de la famille. Ainsi, l'élimination des soutiens étatiques à l'insertion résidentielle des jeunes dans un pays où le recours à l'aide de la famille pour l'installation en logement autonome ne fait pas partie des traditions des familles moins nanties n'a fait qu'aggraver la situation des jeunes issus de ces milieux (*idem* : 147). De surcroît, les coupures auraient même eu l'effet contraire à l'intention de départ. En l'absence de politiques pour soutenir l'insertion résidentielle et d'une offre suffisante de logements abordables pour loger les jeunes quittant le foyer familial, le nombre de jeunes itinérants a augmenté (*ibid.* : 146).

Les cas des pays du sud de l'Europe et du Royaume-Uni présentent deux «modèles» d'intervention étatique distincts et font ressortir une question centrale relative au développement de mesures concernant l'insertion résidentielle des jeunes. Celle-ci concerne la frontière qu'il convient de tracer entre les responsabilités de la famille et celles de l'État dans le processus du passage à la vie adulte. La présentation des diverses mesures françaises qui visent à soutenir l'insertion résidentielle permet de dégager un autre modèle d'intervention en vue de proposer des initiatives nouvelles au Québec.

2. Présentation des mesures en France

Il existe en France des mesures pour favoriser l'insertion résidentielle des jeunes depuis plus de 40 ans. Les origines du réseau des Foyers de jeunes travailleurs (FJT), qui visent à concilier l'accès au marché du travail et l'insertion en logement, remontent effectivement à 1954. À ce jour, le réseau compte plus de 450 foyers sur l'ensemble du territoire français. Depuis les années 1980, de nombreuses autres formes d'interventions en regard du logement des jeunes ont vu le jour. Nous présentons ici un sommaire des interventions actuelles en France.

Les interventions en France attirent généralement deux types d'évaluations. La première consiste à critiquer l'absence d'une véritable «politique globale sur la jeunesse et la question du logement des jeunes» (Paillette, 1995 : 29). Les politiques existantes étant trop segmentées, les jeunes échappent au «maillage» des interventions puisqu'ils «sont peu pris en compte dans ces politiques ou en sont à la marge» (*idem* : 31). D'où la nécessité de tenir compte des spécificités de l'insertion résidentielle des jeunes et de «concevoir une gamme de logements et d'hébergements prenant en compte des durées d'installation et de solvabilités variables» (*ibid.* : 36).

Or, d'autres analystes arrivent à la conclusion que l'ensemble des mesures françaises a eu l'effet de soutenir l'insertion résidentielle. Une observatrice de la jeunesse européenne expliquait ainsi la tendance à la hausse de la formation de jeunes ménages en France à la fin des années 1980, une tendance contraire à celle observée partout en Europe : «Mon hypothèse est que les politiques en matière de logement et de famille en France se sont trouvées à la croisée des changements dans les conditions matérielles de vie des jeunes et dans les pratiques de formation du couple et de la famille» (Chisholm, 1993 : 185). Ces politiques auraient aussi l'effet d'absorber certaines difficultés qui surgissent en temps de crise sur le marché de l'emploi, notamment dans le domaine du logement.

Depuis les années 1980, la France a connu une flambée du taux de chômage des jeunes. S'établissant, en 1990, à 19,3 % chez les moins de 25 ans, il a augmenté jusqu'à 29,0 % en 1994, puis est retombé à 27,3 % en 1995 (Commission européenne, 1997 : 47). Parallèlement, la part des jeunes vivant au foyer familial a augmenté, passant, de 1987 à 1995, de 47 % à 52 % chez les

20-24 ans et de 14 % à 17 % chez les 25-29 ans (*idem* : 63). Parmi les pays européens où le taux de chômage a monté aussi rapidement, la France connaît une des plus faibles augmentations de la part de jeunes vivant au foyer familial (*ibid.* : 47 et 63). De surcroît, la France détient, à l'exception des pays scandinaves, un des taux les plus élevés de jeunes vivant seuls. Ce taux, qui est établi par rapport à l'ensemble des jeunes et non par rapport aux jeunes ménages, a même augmenté entre 1987 et 1995. Il atteint 15 % chez les 20-24 ans et 14 % chez les 25-29 ans. Dans un contexte de crise de l'emploi, ces tendances montrent l'efficacité des soutiens à l'insertion résidentielle autonome. Quelles formes prennent-elles?

Les mesures pour appuyer l'insertion résidentielle des jeunes en France se sont multipliées au cours des années 1980 alors que l'on commençait à constater l'inadéquation des initiatives existantes face aux nouvelles modalités du passage à l'âge adulte, liées, entre autres, à la précarisation du travail (Galland et Louis, 1984; Blöss, 1987). Cependant, nombre de mesures ont été mises en œuvre avant 1980. Si certains reprochent leur complexité aux dispositifs actuellement proposés aux jeunes, ces dispositifs demeurent néanmoins nombreux.

1) Un premier type d'intervention étatique concerne principalement **l'information et la défense des droits en matière de logement des jeunes**. Deux réseaux nationaux financés par l'État permettent d'intervenir en ces domaines. Le *Réseau d'information jeunesse* créé en 1968 et le *Réseau des missions locales* mis en place en 1982 comptent, pour le premier, 216 bureaux d'information jeunesse, pour le second, 650 structures d'accueil. Le premier réseau offre information et documentation sur divers aspects de la vie des jeunes (emploi, logement, santé, etc.) et, dans la plupart des bureaux, un fichier logement pour aider les jeunes dans leur recherche d'un appartement. Le second réseau est responsable de la mise en œuvre de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Ainsi, certaines structures d'accueil mettent à la disposition des jeunes des logements en sous-location dont elles demeurent les principales responsables; d'autres encore soutiennent le droit des jeunes au logement lorsque surgissent des problèmes légaux liés à l'obtention ou à la location d'un logement.

Enfin, à partir de 1988, des Comités locaux d'aide pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), dont l'action porte exclusivement sur l'insertion résidentielle, ont été mis sur pied par

les FJT. Lieux d'information et de formation des jeunes en regard du logement, ces comités assurent parfois d'autres formes de soutien, comme la sous-location de logement et le versement de la caution de location. Les CCLAJ se posent aussi comme des répondants à la question des jeunes, jouant en cela un rôle de pression politique de plus en plus important.

2) Il existe aussi **des prestations fiscales pour favoriser l'accès au logement**. L'*Allocation de logement sociale* est mise à la disponibilité de toute personne ayant des revenus jugés insuffisants. Elle profite à de nombreux jeunes, y inclus les jeunes de plus de vingt ans vivant au foyer familial, les jeunes vivant seuls ou en colocation et les étudiants en général. Ces derniers représentent 26,5 % des bénéficiaires de cette allocation. L'*Aide personnelle au logement* est offerte aux personnes occupant un logement financé par l'État, ce qui comprend tous les HLM ainsi que les FJT et les résidences universitaires. Cette aide rejoint 150 000 étudiants. Enfin, l'*Allocation logement temporaire* est destinée à ceux qui ne peuvent bénéficier des deux prestations précédentes en raison d'une durée de location trop brève, ce qui est le cas de certains jeunes ayant recours aux FJT. Les personnes âgées de 18 à 25 ans représentent 25,5 % des bénéficiaires de l'aide.

3) Dans l'ensemble, 12,6 % des jeunes Français âgés de 18 à 28 ans vivent en **Habitation à loyer modique** (Chapeau et Mouillart, 1997a : 11). Lorsqu'on ne considère que les jeunes disposant de leur propre logement, ce taux atteint 26 % (Xélot, 1997 : 32). Les jeunes familles y seraient beaucoup plus nombreuses que les jeunes vivant seuls, notamment parce que le parc de logement social offre peu de logements d'une ou de deux pièces. En plus d'avoir l'assurance que les coûts de location sont moins élevés que dans le parc privé, nombre de jeunes ménages en HLM (70 %) reçoivent aussi une allocation-logement (Chapeau et Mouillart, 1997a : 11). Parmi les jeunes ménages en HLM, 46 % voient leur taux d'effort s'établir à moins de 20 % tandis que 18 % ont un taux d'effort supérieur à 30 % (*idem*). Il est à noter que ces pourcentages ne tiennent pas compte des allocations-logement.

4) Une autre forme de soutien à l'insertion résidentielle concerne **les logements temporaires bénéficiant de soutien étatique**. Il s'agit principalement des *Foyers des jeunes travailleurs* et des *résidences universitaires*. Les FJT qui, à l'origine, cherchaient à répondre aux difficultés des jeunes venant de familles ouvrières et ayant migré des régions rurales vers les

régions urbaines (Galland et Louis, 1984) ont aujourd'hui modifié leur approche pour mettre l'accent sur l'insertion des jeunes par l'habitat. La précarité, voire l'absence de travail chez les jeunes qui passent par les foyers (120 000 en 1995) fait en sorte que les FJT œuvrent aujourd'hui «au niveau de tous les autres domaines d'insertion, sport, santé et autres», selon les mots du Directeur général de l'Union des foyers de jeunes travailleurs en France (FJT, 1998 : 43). Les foyers seraient ainsi devenus des lieux de soutien et d'accompagnement pendant le passage à la vie adulte, en particulier dans un contexte où les difficultés sur le marché du travail en France sont telles qu'elles nuisent à la «légitimité» de ce processus (*idem*). Les FJT sont répartis en 21 unions régionales; 10 000 bénévoles et 6 000 salariés en assurent le fonctionnement.

Quant aux résidences universitaires, elles sont administrées par le CROUS, un organisme national qui gère l'offre de chambres et de studios pour les étudiants, tant sur les campus que dans les villes universitaires. Les logements étudiants qui existent aujourd'hui sont principalement issus d'une vague de construction de résidences étudiantes pendant les années 1960. Cependant, au cours des décennies suivantes, le CROUS a mis au point un système de réservation de logements dans les HLM et dans le parc de logements locatifs meublés. De plus, de nouvelles résidences ont vu le jour récemment, entre 1985 et 1997, période pendant laquelle l'État français a subventionné de nouveaux projets de construction de logements destinés à des étudiants. Le CROUS se porte locataire des logements ainsi construits et en propose la sous-location aux étudiants universitaires qui détiennent une *Aide personnelle au logement*. En tout, le CROUS dispose de logements pour 148 000 étudiants.

5) Enfin, **certaines initiatives à caractère local ou expérimental** pourraient aussi donner lieu à des solutions innovatrices. C'est le cas, par exemple, de divers programmes de garantie de paiement de loyer apportée par le locataire. Certains de ces programmes s'appuient sur le «Fonds de solidarité pour le logement», géré par les départements français et financés par les niveaux de gouvernement national et régional. Les contributions de locataires et de propriétaires ne sont pas obligatoires. À Strasbourg, la municipalité a mis en place un fonds de garantie de loyer pour couvrir les risques de perte de loyer. La garantie dure un maximum de trois ans et permet de couvrir jusqu'à six mois de loyer. Elle coûte 27 % du premier loyer mensuel.

D'autres projets visent à promouvoir la création d'emplois chez les jeunes en même temps que l'insertion en logement de populations défavorisées. C'est le cas de quelques projets s'inscrivant dans le cadre d'un vaste programme de création d'emploi pour les jeunes en France, comme celui de l'*Union nationale des Fédérations d'organismes HLM* qui propose 5 000 emplois nouveaux sur une période de trois ans en créant des services destinés à la clientèle des HLM. Les emplois créés permettront d'offrir notamment des services personnalisés aux locataires, tel que l'accompagnement social pour les plus démunis, et d'assurer la permanence des services en dehors des heures et des jours habituels.

Dans le cadre du même programme, seuls quelques projets rallient effectivement la rénovation ou la construction de logements avec l'insertion résidentielle des jeunes. Il s'agit principalement des projets de création d'emploi des PACT-ARIM, un réseau sans but lucratif visant à améliorer les conditions de logement des personnes défavorisées. Ces projets visent notamment à assurer des petits travaux de maintenance et d'entretien dans les logements visant l'insertion sociale et à développer l'offre de logement pour les jeunes. Il faudra attendre les résultats de ces projets de création d'emploi afin d'en mesurer les effets.

Si la diversité des mesures françaises ne présente pas une matrice coordonnée d'interventions à l'égard de l'insertion résidentielle des jeunes, force est de constater que la multiplicité des programmes et des initiatives répond à différentes catégories de jeunes et à divers besoins. L'étendue des aides fiscales au logement en France est telle qu'une étude récente évalue à 49,2 % les jeunes français qui ne vivent pas chez leurs parents et qui en bénéficient (Chapeau et Mouillart, 1997a : 2). Selon cette même étude, l'aide aux jeunes en HLM, où vivent plus du quart des jeunes Français qui se trouvent hors du foyer familial, est suffisante pour réduire les coûts du logement et permettre l'occupation d'un logement confortable et de qualité. Sur le marché privé, cette aide à favoriser l'accès au logement et son maintien dans des conditions où la qualité et le confort sont de base. Les jeunes hors HLM sont par ailleurs plus nombreux à se dire insatisfaits de leur logement et à vouloir le quitter.

La même enquête permet de constater que les difficultés de logement des jeunes français paraissent moins importantes dans l'ensemble que celles des jeunes québécois. Ainsi, on peut lire en conclusion de l'enquête que *Les problèmes de logement des jeunes Français ne concernent*

que 14,6 % de ceux qui ne vivent plus chez leurs parents (*idem*, 1997b : 30)²³. Il faudrait effectuer des comparaisons détaillées sur l'évolution de la situation des jeunes ménages, des taux d'inoccupation et du coût des loyers dans chacune des sociétés pour nuancer le constat que la situation de logement des jeunes Français paraît meilleure que celle des jeunes Québécois. Toutefois, les mécanismes français d'intervention pour soutenir l'insertion résidentielle des jeunes sont de toute évidence plus développés et plus efficaces que ceux qui existent sur le territoire québécois. Ces mécanismes paraissent d'une utilité certaine face aux difficultés aiguës que les jeunes Français rencontrent sur le marché du travail depuis le début des années 1990.

²³ Ces problèmes renvoient à trois normes : le confort (présence de salle de bain et de cuisine, principalement), l'adéquation (peuplement du logement selon le nombre de pièces) et la solvabilité (taux d'effort). Le croisement des deux premières normes permet de déterminer des catégories de conditions de logement. L'enquête montre que seul 2,2 % de l'ensemble des jeunes Français (vivant ou non au foyer parental) ont des taux d'effort excessif, c'est-à-dire excédant 40 %. Les mauvaises conditions de logement affectent 2,8 % de cette même population.

V. Propositions pour le Québec

En introduction du rapport, nous avons signalé que la question de l'insertion résidentielle se trouve inscrite dans le *Plan d'action jeunesse 1998-2001* du gouvernement du Québec. Cependant, en l'absence de mesures concrètes qui en tiendraient compte, il sera difficile de faire correspondre cette politique à la demande qui s'exprimerait lors du départ du foyer familial et de l'installation autonome en logement. À la lumière des données et des analyses présentées dans ce rapport, nous désirons proposer quelques pistes d'intervention qui sauraient répondre aux difficultés qui marquent actuellement cet aspect central du passage à la vie adulte dans la société québécoise.

Il paraît évident qu'à court terme le Québec ne pourrait se doter de l'équivalent des mesures françaises en matière de soutien à l'insertion résidentielle. Les interventions en France offrent une gamme de réponses, certaines d'entre elles étant profondément enracinées dans l'histoire de l'après-guerre et du développement de l'État-providence français. C'est le cas, par exemple, des Foyers des jeunes travailleurs et des habitations à loyer modique.

Aujourd'hui, les interventions françaises constituent une approche parcellaire aux difficultés de l'insertion résidentielle des jeunes. Ce genre d'approche a l'avantage de permettre, d'une part, un certain arbitrage entre les groupes de jeunes qui pourraient bénéficier de soutien, de l'autre, une certaine flexibilité pour modifier l'aide en fonction des changements socio-économiques et des besoins des jeunes.

L'application d'une telle approche «ciblée» au Québec paraît pertinente puisque les situations varient en fonction de l'âge, de la présence aux études, du genre de ménage, etc. De surcroît, l'approche permettrait de développer progressivement une gamme d'interventions propres aux réalités des jeunes québécois et de les modifier au besoin.

Dans le tableau qui suit, nous avons regroupé cinq propositions qui sont susceptibles de répondre aux difficultés de l'insertion résidentielle des jeunes québécois. Les propositions s'appuient sur l'analyse des données contenues dans ce rapport et sur l'étude des exemples

français et de diverses propositions d'intervention provenant de groupes s'étant préoccupés de la question du logement des jeunes au Québec. Bien entendu, les propositions qui suivent sont les nôtres et n'engagent personne d'autre que nous. Nous commentons chacune des mesures à la suite du tableau.

Proposition	Durée de la mesure
1) Étendre l'application de la mesure d'allocation-logement à l'ensemble des jeunes ménages à faible revenu.	Temporaire
2) Instaurer une mesure pour favoriser l'accès des jeunes ménages aux logements sociaux.	Temporaire
3) Modifier les règlements de l'aide sociale concernant la colocation.	Permanente
4) Adapter le marché du logement aux besoins des jeunes.	Permanente
5) Instaurer un programme québécois pour stimuler l'accès à la propriété résidentielle chez les jeunes.	Temporaire

1) Étendre l'application de la mesure d'allocation-logement à l'ensemble des jeunes ménages à faible revenu

L'accessibilité financière au logement constitue une difficulté affectant une proportion croissante de jeunes ménages à faible revenu. En 1996, 59 130 ou 50,3 % de l'ensemble des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 24 ans sont à faible revenu et présentent un taux d'effort élevé en ce qui concerne le logement. Parmi ceux-ci, 5 190 sont des couples avec enfants, 7 260 des couples sans enfants, 10 405 des familles monoparentales, 9 780 des ménages composés de deux personnes ou plus, et 26 390 des jeunes vivant seuls. Chez les ménages de 25-29 ans, la proportion est moindre que dans le groupe des 15-24 ans (26,2 %) mais le nombre demeure élevé. Ainsi, parmi les 55 075 ménages de 25-29 ans qui vivent sous le seuil de faible revenu et dont le taux d'effort est élevé, on compte 5 710 couples sans enfants, 10 245 couples avec enfants, 13 330 familles monoparentales, 3 770 ménages de deux personnes ou plus et 21 885 jeunes vivant seuls.

Il existe plusieurs moyens de répondre à ces difficultés, les jeunes ayant parfois recours à la famille ou aux amis lorsque cette forme de soutien est disponible. En France, ces aides privées sont renforcées par des mécanismes étatiques de soutien financier au logement. Rappelons que les aides fiscales pour le logement, distribuées selon le niveau de revenu, touchent 49 % des jeunes de 18 à 28 ans qui ne vivent plus chez leurs parents (Chapeaux et Mouillart, 1997a : 2) et que seulement 14,6 % des jeunes vivant à l'extérieur du foyer familial éprouvent des problèmes de logement quelconque (Mouillart, 1997 : 30).

Il existe actuellement un programme québécois d'allocation-logement destiné aux personnes âgées de 55 ans ou plus et aux familles à faible revenu. Créé en 1997, le programme *Allocation-logement* est le résultat de l'intégration du programme *Logirente* et de l'*Allocation-logement* du ministère de la Sécurité du revenu. Il vient en aide aux personnes âgées, aux chômeurs âgés de 55 à 65 ans et aux familles pauvres et vise à jeter un pont entre l'aide sociale et la situation des faibles salariés afin de faciliter la transition de l'aide sociale vers le marché du travail. Il a permis de rejoindre, en 1998, 25 041 jeunes ménages de moins de 30 ans ayant au moins un enfant. L'élargissement de ce programme afin d'y inclure des jeunes ménages non familiaux ayant des difficultés d'accessibilité financière au logement permettrait d'atténuer le poids du coût financier du logement, et, partant, de soutenir l'insertion résidentielle des jeunes qui sont partis du foyer familial²⁴.

2) Instaurer une mesure temporaire pour favoriser l'accès des jeunes ménages aux logements sociaux

Les jeunes ménages sont sous-représentés dans les logements sociaux au Québec²⁵. Les ménages dont le soutien est âgé de moins de 25 ans et ceux dont le soutien est âgé de 25 à 29 ans représentaient, en 1995, 2 % et 3,5 % respectivement des ménages en HLM au Québec²⁶. Dans les coopératives d'habitation, seuls 4,4 % des membres qui sont soutiens de ménage étaient âgés de moins de 25 ans en 1996 (Poulin, 1997). De plus, la proportion des ménages en coopérative

²⁴ Il faudrait vraisemblablement coordonner une telle mesure avec les règlements concernant les prêts et les bourses d'études du gouvernement du Québec.

²⁵ Nous avons traité de cette question dans le rapport précédent (Molgat, 1997 : 35-36).

²⁶ Ces données ont été fournies par la Direction de la planification, de l'évaluation et de la recherche de la SHQ.

d'habitation dont le principal soutien a moins de 35 ans a diminué de 1986 à 1996, passant de 33,3 % à 22,5 % (Champagne, 1987; Poulin, 1997).

L'examen des clientèles visées par la construction des HLM entre 1969 et 1989 explique partiellement cet état de fait : sauf une petite incursion pour les personnes handicapées entre 1985 et 1989, tous les logements HLM construits pendant cette période étaient destinés aux familles et aux personnes retraitées (Morin, Dansereau et Nadeau, 1990 : 20). Le taux de roulement des locataires en HLM ainsi que les critères de sélection ne favorisent pas l'entrée des jeunes ménages dans ces logements, en particulier les jeunes ménages non familiaux. Ces derniers ne trouvent pas de place dans un système de logement social qui a été planifié en fonction d'autres besoins et pour répondre à d'autres objectifs de l'intervention étatique.

Cette question attire aujourd'hui l'attention. Le *Colloque national sur la réalité des jeunes en emploi* recommandait en ce sens d'«ouvrir l'accès aux logements sociaux» pour les jeunes (FJT, 1998 : 34). En réponse au faible taux de jeunes ménages en HLM et à la croissance des difficultés d'accessibilité financière au logement des jeunes ménages, n'y aurait-il pas lieu de favoriser temporairement leur accès aux HLM?

3) Modifier les règlements de l'aide sociale concernant la colocation²⁷

Depuis la réforme de la sécurité du revenu au Québec en 1998, les personnes chefs de famille monoparentale sont désormais exemptées de la mesure qui prévoit une réduction du montant de la prestation d'aide sociale en cas de partage du logement. Critiquée de toutes parts depuis une décennie, notamment par des regroupements de jeunes (Simard, 1988 : 14; FJT, 1998 : 35) et au moment de la réforme (Bouchard, Labrie et Noël, 1996 : 229; Fortin et Séguin, 1996 : 80), cette mesure cherche à tenir compte des économies d'échelle qui résultent du partage du coût du loyer et donc à assurer une certaine équité entre prestataires.

Or, ce souci d'équité ne tient pas compte du fait que les ménages non familiaux de deux personnes ou plus sont en progression chez les jeunes, notamment parce qu'ils peuvent offrir un

²⁷ Cette proposition paraît dans le rapport précédent (Molgat, 1997 : 78).

rempart temporaire contre la précarité et une manière de pallier l'isolement en situation de faible revenu. En ce sens, la mesure bloque peut-être autant psychologiquement que matériellement des stratégies qui pourraient s'appuyer sur le partage d'un logement avec un ami ou une connaissance. Ne faudrait-il pas étendre l'exemption des règlements de l'aide sociale concernant le partage du logement?

4) Adapter le marché du logement aux besoins des jeunes

À l'occasion du *Colloque national sur la réalité des jeunes en emploi*, il a été proposé de «mettre en place un parc de logements adaptés aux besoins des jeunes...» (FJT, 1998 : 34). Les secteurs d'intervention actuels de la SHQ présentent deux voies particulièrement fertiles pour amorcer ce virage.

La première concerne le programme *Accès-Logis* par lequel le gouvernement du Québec s'est engagé à créer, en partenariat, sur une période de cinq ans, 6 625 nouveaux logements au sein de projets d'habitation novateurs. La SHQ a déjà indiqué que des projets pourraient être destinés aux jeunes et a souhaité que des demandes soient soumises en ce sens (*idem* : 37). Certains jeunes voudraient voir se développer des logements sociaux pour jeunes travailleurs, soit sous la forme de coopératives d'habitation ou de gestion par des organismes sans but lucratif²⁸. Le modèle du Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal, qui réunit les objectifs de l'accès au logement et de l'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes, pourrait aussi s'implanter ailleurs au Québec tout en s'adaptant aux réalités locales et régionales (*ibid.* : 34).

Cette première voie pourrait porter fruit, d'autant plus que l'intérêt et les besoins des jeunes sont conjugués à l'expérience et aux ressources des acteurs déjà présents dans le domaine du logement social au Québec. Les *Groupes de ressources techniques*, dont un des objectifs fondamentaux consiste à promouvoir et à soutenir le développement de logements sociaux sous

²⁸ Il existe une coopérative d'habitation pour des jeunes ménages (familiaux et non familiaux) à Madrid, en Espagne. Ce projet d'habitation novateur fut conçu en 1995 en vue de soutenir l'insertion résidentielle des jeunes. Il comprend 364 logements à loyer modique. Les logements, dont la majorité ont moins de 65 m carrés, se louent à des jeunes de moins de 30 ans ayant de faibles revenus. Le déménagement obligatoire à 30 ans assure un taux de roulement stable des locataires (Aguirre, 1999 : 16).

la forme de coopératives d'habitation et de logements sans but lucratif en habitation, sont présents sur l'ensemble du territoire québécois. Ne pourraient-ils pas être mis à profit pour développer des projets novateurs en matière de logement des jeunes?

Une deuxième voie s'ouvre en réponse à cette question. Il s'agirait, dans un premier temps, de susciter cette forme de collaboration auprès des organismes subventionnés par la SHQ et, deuxièmement, de soutenir des organismes dont la question du logement des jeunes fait partie des objectifs d'intervention. En vertu du plan d'action gouvernemental en matière d'habitation, la SHQ détient le mandat de soutenir et de promouvoir l'initiative communautaire dans son secteur d'activité. À cette fin, il gère une enveloppe budgétaire de 1,3 million de dollars dans le cadre du *Programme d'aide aux organismes communautaires*. Ce montant est attribué à 70 organismes œuvrant dans le domaine de l'habitation au Québec dont un seul détient un mandat lié spécifiquement aux jeunes, mais uniquement en regard de l'insertion professionnelle²⁹ (*ibid.* : 16).

Certains organismes existants pourraient profiter immédiatement d'aide financière. C'est le cas du Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal qui, selon une formule qui traite de manière intégrée les besoins en logement et en accompagnement vers l'emploi, soutient l'insertion résidentielle des jeunes. Le présent rapport montre l'importance du lien entre la précarité du travail et l'insertion résidentielle des jeunes québécois. Afin de répondre aux besoins des jeunes en logement, la nécessité d'intégrer ces deux questions devrait faire partie des priorités dans l'attribution des fonds de développement communautaire de la SHQ.

Nombre d'autres domaines pourraient faire l'objet de soutien financier, par exemple celui de l'insertion résidentielle des jeunes migrants et celui de l'orientation et du soutien des jeunes à la recherche de logements³⁰. Afin de soutenir la création de projets novateurs pour les jeunes, la SHQ devra probablement revoir les priorités d'attribution des subventions dans le cadre du

²⁹ Il s'agit de l'organisme *Les accrocheurs : service d'aide pour le maintien à domicile*, qui vise à encadrer et à former des jeunes décrocheurs afin d'assurer des travaux d'adaptation résidentielle requis par des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie.

³⁰ Certaines idées ne manquent pas de susciter l'intérêt, par exemple celle de développer une «banque» de propriétaires disposés à louer des logements aux jeunes ou celle de créer des programmes combinant la réhabilitation de logements par des jeunes et leur installation dans ces mêmes logements (*ibid.* : 34).

Programme d'aide aux organismes communautaires en logement, voire en agrandir l'enveloppe budgétaire.

5) Instaurer un programme québécois pour stimuler l'accès à la propriété résidentielle chez les jeunes

Pendant plusieurs décennies, le Québec accusait un retard en regard du taux de propriété, affichant en cela une différence non seulement au sein du Canada, mais à travers l'Amérique du Nord (ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, 1984 : 27). Ce n'est qu'en 1976 que le taux de propriété atteint 50 % au Québec, celui des ménages familiaux ayant progressé rapidement pendant la décennie, passant de 53 % en 1971 à 63 % en 1981. De 1981 à 1992, la SHQ a administré des programmes de soutien à l'achat de logements (*Programme d'aide à l'accession à la propriété résidentielle pour les jeunes familles – 1981-1987; Aide à la mise de fonds – 1988-1992*). Ces programmes étaient destinés aux familles avec enfant(s) voulant acquérir leur première résidence. Ils auraient eu l'effet d'atténuer la tendance à la baisse des taux de propriétaires chez les jeunes ménages pendant les années 1980³¹.

Depuis 1992, seul le gouvernement fédéral soutient l'accession à la propriété résidentielle, par la mesure de garantie d'hypothèque de la SCHL et par le biais des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). À cette date, le gouvernement fédéral a instauré un règlement temporaire permettant aux individus d'emprunter jusqu'à 20 000 \$ sans intérêt de leurs propres REER afin d'acheter une maison familiale. Cette mesure est devenue rapidement permanente. Il faudra attendre d'autres analyses pour déterminer si le programme fédéral permettant aux ménages de puiser dans leur REER pour l'achat d'une maison a été utilisé par des jeunes. Les données présentées dans ce rapport indiquent toutefois que ce programme n'a pas empêché une nouvelle baisse du taux de propriété des jeunes ménages au Québec.

³¹ Lors de la récession du début des années 1980, le taux de propriétaires chez les ménages époux-épouses avec enfant dont le chef était âgé de moins de 35 ans est demeuré stable au Québec. Ainsi, ce taux est passé de 64,4 % à 65,3 % entre 1980 et 1986, alors qu'il a diminué dans toutes les autres provinces canadiennes. Le Programme d'aide à l'accès à la propriété résidentielle aurait ainsi soutenu le taux de propriété chez les jeunes ménages familiaux (Morin, Rose et Mongeau, 1988 : 51).

Les taux de propriété ont effectivement été en baisse chez les 25-29 ans et chez les 30-34 ans de 1991 à 1996. De surcroît, les données montrent que l'avancée en âge ne permet pas de rattraper le taux de propriété de la cohorte d'âge précédente. Certaines mesures pourraient être développées pour empêcher ce glissement du taux de propriété dans ces groupes d'âge. L'une d'entre elles consisterait à remettre sur pied un programme québécois d'aide à l'accès à la propriété résidentielle pour les jeunes ménages. Une attention toute particulière pourrait être portée aux jeunes ménages se trouvant endettés pour cause d'études, les prêts étudiants élevés empêchant d'envisager l'achat d'une maison avant qu'ils ne soient remboursés. En ce sens, la possibilité d'intégrer les dettes d'études au montant de l'hypothèque ne permettrait-elle pas d'ouvrir, à un coût social peu élevé, des perspectives et des projets d'avenir qui seraient autrement reportés?

Conclusion

L'étude de l'évolution des conditions de l'insertion résidentielle révèle l'enchevêtrement des facteurs ayant conduit à une situation qui n'a pas cessé de se détériorer. De 1981 à 1996, le taux de propriété des jeunes ménages a diminué et la part de jeunes ménages à faible revenu a grimpé, tout comme celle des jeunes ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu pour se loger. Si les difficultés n'ont épargné aucun type de situation, elles sont inégalement réparties entre les jeunes ménages. Elles se font ressentir avec plus d'acuité en milieu urbain qu'en milieu rural, davantage chez les jeunes vivant seuls et les ménages monoparentaux que chez les jeunes couples, davantage chez les ménages les plus jeunes que chez les plus âgés, enfin davantage chez les locataires que chez les propriétaires.

L'interprétation des données, l'explication des difficultés croissantes renvoient principalement à l'évolution du marché du travail. Une proportion croissante de jeunes n'ont plus les moyens d'assurer convenablement leur insertion résidentielle autonome. Actuellement, ils sont proportionnellement plus nombreux à vivre au foyer parental que lors des quinze dernières années. Ceux qui partent du foyer familial sans une certaine stabilité financière rencontrent des obstacles de taille dans leur insertion résidentielle.

La présentation des interventions en ce qui concerne le logement des jeunes en France montre qu'une société peut choisir d'assurer l'insertion résidentielle des jeunes, en particulier lorsque sévit une crise de l'emploi. Face à la «reprise» économique qui n'a pas joué en faveur de la situation en emploi des jeunes, cette voie ne serait-elle pas la plus prometteuse en vue de soutenir l'accès à l'autonomie qui caractérise aujourd'hui le passage à la vie adulte des jeunes au Québec? En ce sens, les pistes d'intervention que nous avons définies proposent la mise sur pied de mesures adaptées à la réalité québécoise, tant du point de vue des programmes d'habitation et des acteurs existants dans le domaine du logement que de celui de l'aspiration à l'autonomie des jeunes Québécois.

Bibliographie

Aguirre, Begona

1999 «La república de los jóvenes», *El País*, le 14 mars, p. 16.

Asselin, Suzanne

1998 «D'une génération à l'autre, les difficultés à trouver un emploi sont plus grandes sans un diplôme postsecondaire», *Statistiques. Données sociodémographiques en bref*, vol. 2, n° 3, p. 7-8.

Attias-Donfut, Claudine

1995 «Le double circuit des transmissions», dans Claudine Attias-Donfut, dir., avec la collaboration de Alain Rozenkier, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, p. 41-81.

Avery, Roger, Frances Goldscheider et Alden J. Speare

1992 «Feathered Nest/Gilded Cage : Parental Income and Leaving Home in the Transition to Adulthood», *Demography*, vol. 29, n° 3, p. 375-388.

Bernier, Léon

1996 «L'amour au temps du démariage», *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 47-61.

Blöss, Thierry

1987 «Se loger quand on est jeune. Affaire de famille, affaire d'État», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 18, n° 58, p. 109-117.

Blöss, Thierry, Alain Frickey et Francis Godard

1990 «Cohabiter, décohabiter, recohobiter : Itinéraires de deux générations de femmes», *Revue française de sociologie*, vol. 31, p. 553-572.

Boismenu, Gérard et Jane Jenson

1996 «La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien», *Politique et sociétés*, vol. 30, n° 15, p. 29-52.

Bouchard, Camil, Vivian Labrie et Alain Noël

1996 *Chacun sa part : rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*, Montréal.

Boyd, Monica et Edward T. Pryor

1989a «The cluttered Nest : The Living Arrangement of Young Canadian Adults», *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 14, n° 4, p. 461-477.

1989b «Les jeunes adultes vivant avec leurs parents», *Tendances sociales canadiennes*.

Casal, Joaquim et Maribel Garcia

1993 «De la jeunesse à la vie adulte dans l'Espagne des années 1990 : évolution des modèles féminins», dans Alessandro Cavalli et Olivier Galland, dir., *L'allongement de la jeunesse*, Paris, Actes Sud, p. 137-151.

Cavalli, Alessandria

1993 «La prolongation de la jeunesse en Italie : ne pas brûler les étapes», dans Alessandro Cavalli et Olivier Galland, dir., *L'allongement de la jeunesse*, Paris, Actes Sud, p. 41-55.

Champagne, C.

1987 *Enquête sur la clientèle dans les coopératives d'habitation au Québec*, Rapport d'activité présenté à l'ENAP, à l'INRS et à l'UQAM en vue de l'obtention de la maîtrise en analyse et gestion urbaines.

Chapeaux, Loïc et Michel Mouillart

1997a *Les aides au logement des jeunes*, Contribution présentée au Forum national sur le logement des jeunes, Paris, le 5 novembre.

1997b *Les conditions de logement des jeunes. Aspirations et réalités*, Contribution présentée au Forum national sur le logement des jeunes, Paris, le 5 novembre.

Chisholm, Lynne

1993 «Conclusion. L'Europe, l'europanisation et les jeunes», dans Alessandro Cavalli et Olivier Galland, dir., *L'allongement de la jeunesse*, Paris, Actes Sud, p. 181-197.

Commission européenne

1997 *Les jeunes et l'Union européenne*, Luxembourg, Publications officielles de l'Union européenne, 111 p.

Deschênes, Claude-Rodrigue et Paul Forest

1997 *Les acheteurs de logements neufs au Québec en 1996*, Montréal, Société d'habitation du Québec.

Duval, Luce

1997 *Aspects économiques de la vie des jeunes familles biparentales. État de la question*, sous la direction de Madeleine Gauthier, Sainte-Foy, INRS-Culture et Société.

Fortin, Marie-Josée

1996 *La participation des jeunes au développement régional : une initiative de mobilisation populaire*, Communication présentée au 64^e congrès de l'ACFAS dans le cadre du colloque «La jeunesse : bâtir des solidarités pour vaincre l'exclusion», Montréal.

Fortin, Pierre

1997 *L'impact des lois de l'assurance emploi de 1990, 1994 et 1996 sur l'aide sociale du Québec*, Montréal, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, 14 p.

Fortin, Pierre et Francine Séguin

1996 *Pour un régime équitable axé sur l'emploi*, Rapport minoritaire du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu, Montréal.

Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal (FJT)

1998 *J'accroche l'avenir. Les actes du Colloque national sur la réalité des jeunes en emploi*, Montréal, Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal.

Furlong, Andy et Fred Cartmel

1997 *Young People and Social Change : Individualization and Risk in Late Modernity*, Buckingham, Buckingham University Press.

Galland, Olivier

1991 *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Collin.

Galland, Olivier et Marie-Victoire Louis

1984 *Jeunes en transit : l'aventure ambiguë des Foyers des jeunes travailleurs*, Paris, Éditions ouvrières.

Gauthier, Madeleine

1997a Dir., *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, PUL/IQRC, 315 p. (Coll. Culture et Société).

1997b «La migration et le passage à la vie adulte des jeunes d'aujourd'hui», dans Madeleine Gauthier, dir., *op. cit.*, p. 105-130.

1996 «Précaires un jour...? Ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains», *Sociologie et sociétés*, p. 135-146.

1994 *Une société sans les jeunes?*, Québec, IQRC.

Gauthier, Madeleine et Lucie Mercier

1994 *La pauvreté chez les jeunes. Précarité économique et fragilité sociale. Un bilan*, Québec, IQRC.

Gauthier, Madeleine, Marc Molgat et Louise Saint-Laurent

1999 *Lien social et pauvreté : repérage et profil des jeunes précaires qui vivent seuls en milieu urbain*, INRS-Culture et Société.

Goldscheider, Frances et Calvin Goldscheider

1993 *Leaving Home before Marriage. Ethnicity, Familism and Generational Relationships*, Madison, University of Wisconsin Press.

Goldscheider, Frances et Céline LeBourdais

1986 «The Falling Age at Leaving Home, 1920-1979», *Sociology and Social Science Research*, vol. 70, p. 99-102.

Goldscheider, Frances, Arland Thornton and Linda Young-De Marco

1993 «A Portrait of the Nest-Leaving Process in Early Adulthood», *Demography*, vol. 30, n° 4, p. 683-698.

Gouvernement du Québec

1998 *Plan d'action jeunesse 1998-2001*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Grenier, André

1998 *Les jeunes et le marché du travail : tendances et situation récente*, Québec, Direction de l'analyse du marché du travail et de l'évaluation, Emploi-Québec.

Jones, Gill

1995 *Leaving Home*, Buckingham, Open University Press.

Mayer, Karl et Ulrich Schwarz

1989 «The Process of Leaving Home : Some German Data», dans E. Grebenik, C. Hohm et R. MacKensen, dir., *Later Phases of the Family Cycle : Demographic Aspects*, Oxford, Clarendon Press, p. 145-163.

Ministère de l'Éducation du Québec

1992-1999

Statistiques sur l'aide financière aux étudiants, Direction de l'aide financière aux étudiants, Direction des politiques, des programmes et du soutien aux opérations, Québec.

Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur

1984 *Se loger au Québec, une analyse de la réalité, un appel à l'imagination*, Québec, gouvernement du Québec, 208 p.

Ministère de la Sécurité du revenu

1996a *De l'aide sociale à la sécurité du revenu. Rapport statistique 1994-1995*, Direction générale de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques et des programmes, Québec.

1996b *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, Québec, gouvernement du Québec, 94 p.

Mogelonsky, Marcia

1996 «The Rocky Road to Adulthood», *American Demographics*, mai, p. 26-35 et 56.

Molgat, Marc

1998 *Vivre hors famille... L'insertion résidentielle au cœur du passage à la vie adulte au Québec*, Thèse de doctorat, sciences humaines appliquées, Université de Montréal.

1997 *La précarisation de la situation résidentielle des jeunes au Québec*, sous la direction de Madeleine Gauthier, Québec, Société d'habitation du Québec.

Morin, Richard

1990 «Diversification des modes de vie et variation des situations résidentielles : le cas des jeunes adultes au Canada», Texte présenté au colloque *Évolution des modes de vie et transformation de l'habitat*, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Morin, Richard, Damaris Rose et Jaël Mongeau

1988 *La formation de ménages chez les jeunes*, Montréal, INRS-Urbanisation et Département d'études urbaines, Université du Québec à Montréal.

Morin, Richard, Francine Dansereau et Daniel Nadeau

1990 *L'habitation sociale : les clientèles et leur vécu, les modes de gestion, les solutions de rechange – Synthèse de la littérature*, Montréal, INRS-Urbanisation et Département d'études urbaines et touristiques, UQAM.

Mouillart, Michel

1997 *L'enquête nationale sur le logement des jeunes. Synthèse des contributions présentées*, Forum national sur le logement des jeunes, Paris, le 5 novembre.

Norbert, Yves

1998 «L'accès à la propriété résidentielle selon les générations», *Statistiques. Données sociodémographiques en bref*, vol. 2, n° 2, p. 7-8.

Paillette, Michel

1995 «Le logement des jeunes», *Agora Débats jeunesse*, n° 1, 2^e trimestre, p. 29-37.

Panet-Raymond, Jean

1986 «L'utilisation des récits de vie dans une enquête statistique», dans Danielle Desmarais et Paul Grell, dir., *Les récits de vie : théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin.

Poulin, André

1997 *Les résidants des coopératives d'habitation au Québec en 1996. Rapport statistique du sondage réalisé par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)*, Montréal, CQCH, 90 p.

Ravanera, Zenaida, R., Fernando Rajulton et Thomas K. Burch

1995 «A Cohort Analysis of Home-Leaving in Canada, 1910-1975», *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 26, n° 2, p. 179-193.

Sales, Arnaud, Réjean Drolet, Isabelle Bonneau, Gilles Simard et Frédéric Kuzminski

1996 *Le monde étudiant à la fin du XX^e siècle. Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix*, présenté au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie.

Schnaiberg et Goldenberg

1989 «From Empty Nest to Crowded Nest : The Dynamics of Incompletely-Launched Young Adults», *Social Problems*, vol. 36, n° 3, p. 251-269.

Séguin, Anne-Marie

1994 «Transformations sociales et carences de l'habitation», dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, dir., *Traité des problèmes sociaux*, Québec, IQRC, p. 65-80.

Simard, René

1988 *Les jeunes et la réforme de l'aide sociale : avis présenté par le Conseil permanent de la jeunesse au Premier ministre, monsieur Robert Bourassa*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

1981-1997

Statistiques du logement au Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Société d'habitation du Québec (SHQ)

1998 *Répertoire des organismes communautaires subventionnés*, Service de soutien à l'initiative communautaire.

1993 *Profil des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) du secteur public en 1991*, Service de soutien à l'initiative communautaire.

Statistique Canada

- 1998 «L'emploi», *Le point sur la population active*, Statistique Canada, ministère de l'Industrie, n° 71-005-XPB.
- 1997a «Les jeunes et le marché du travail», *Le point sur la population active*, Statistique Canada, ministère de l'Industrie, n° 71-005-XPB.
- 1997b *Moyennes annuelles de la population active*, Ottawa, ministère de l'Industrie, n° 71-220-XPB.
- 1997c *Dictionnaire du recensement de 1996*, Ottawa, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, CD-ROM du recensement.

Xélot, Frédérique, avec la collaboration de Pascale Barret

- 1997 *Jeunes et personnes âgées. Une approche logement à peaufiner*, Paris.

Young, Christabel

- 1987 *Young People Leaving Home in Australia. The Trend toward Independence*, Canberra, Australian Family Formation Project Monograph n° 9, Canberra.

ANNEXE 1

Remarque méthodologique

Deux sources principales de données statistiques ont été exploitées pour préparer ce rapport. Il s'agit, d'une part, de données provenant de diverses publications gouvernementales et des catalogues de Statistique Canada, d'autre part, de tableaux croisés spéciaux des recensements de 1981, de 1991 et de 1996 produits par Statistique Canada à la demande de la Société d'habitation du Québec.

Les données des catalogues statistiques et des publications gouvernementales ont servi à présenter surtout les aspects du rapport qui traitent de l'évolution du marché du travail et du marché du logement. Seule une série de données en catalogue portant sur les modalités de vie était explicitement liée à la question de l'insertion résidentielle des jeunes (voir les graphiques 6 et 7). Les données des catalogues et des rapports gouvernementaux ne contiennent pas de particularités qui mériteraient d'être commentées en ce qui concerne le présent rapport.

Les tableaux croisés spéciaux produits par Statistique Canada présentent cependant un certain nombre de difficultés d'analyse. Ces tableaux, qui ont fait l'objet de trois commandes séparées par la SHQ, ne sont pas toujours comparables d'une année de recensement à l'autre puisque les variables sélectionnées pour chaque commande de données ne sont pas nécessairement les mêmes.

La première série de tableaux croisés présente des données de 1981 et de 1991 pour l'ensemble du Québec, les milieux urbains et les milieux ruraux. Ces données renseignent notamment sur les genres de ménages, le taux de propriétaires, les seuils de faible revenu et les taux d'effort. Les taux d'effort sont divisés selon les tranches suivantes : moins de 30 %, 30 à 39 %, 40 à 49 % et 50 % ou plus. Cependant, le découpage selon l'âge du principal soutien de ménage est fait de la façon suivante : moins de 30 ans, 30 à 64 ans et 65 ans et plus. Pour cette raison, il est impossible d'établir des comparaisons entre les données des tableaux croisés spéciaux de 1981-1991 et celles de 1991 ou de 1996 pour des groupes d'âge désagrégés de manière plus fine (15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans). De plus, aucune donnée n'est présentée en fonction du sexe du principal soutien du ménage.

La deuxième série de tableaux croisés contient des données de 1991 pour l'ensemble du Québec et chacune des seize régions administratives. Ces données renseignent aussi sur les genres de ménages, les taux de propriétaires et les taux d'effort, mais pas sur les seuils de faible revenu. Les taux d'effort ne sont divisés qu'en deux catégories : moins de 30 % et 30 % ou plus. Dans ces tableaux croisés, les ménages sont présentés en fonction de groupes d'âge moins étendus que dans les tableaux de la première série. Pour certains tableaux, les données renseignent sur la situation des ménages de 15-19 ans, de 20-24 ans, de 25-29 ans et de 30-34 ans, alors que pour d'autres ce découpage chez les ménages jeunes se limite aux 15-24 ans et aux 25-34 ans. Puisque ces tableaux ne comprennent pas la variable «seuil de faible revenu», il est impossible de comparer les taux de ménages à faible revenu dans ces groupes d'âge avec les données de 1996 (voir ci-bas). À l'encontre des tableaux de 1981-1991, ceux des régions

administratives présentent, en 1991, les données en fonction du sexe du principal soutien du ménage.

La troisième série de tableaux croisés spéciaux présente des données de 1996 en fonction de nombreuses divisions géographiques, dont l'ensemble du Québec, les régions administratives, les régions urbaines, les régions rurales et les villes de différentes tailles. De nombreux autres découpages géographiques sont présentés dans ces tableaux qui ont été placés sur CD-ROM. Un logiciel d'exploitation intitulé «Beyond 20-20» en facilite l'analyse. Les variables sont nombreuses et permettent de dresser un portrait statistique exhaustif de la situation des jeunes ménages. Le découpage par groupe d'âge présente des tranches d'âge de cinq ou dix ans, jusqu'à la tranche de 85 ans et plus. De surcroît, les variables utilisées renseignent sur les genres de ménages, le taux de propriétaires, le seuil de faible revenu et le taux d'effort. Le taux d'effort est divisé en tranches fines et permet certaines comparaisons avec la première et la deuxième séries de tableaux.

Comme pour les deux premières séries de tableaux croisés, toutes les données de la troisième série font référence au «principal soutien de ménage». Cependant, une modification a affecté la façon d'identifier le principal soutien de ménage lors du recensement de 1996. Statistique Canada définit ce changement et ses conséquences pour la comparaison d'un recensement à l'autre de la manière suivante :

En raison de changements apportés à la présentation du questionnaire et aux méthodes de saisie des données, la méthode utilisée pour déterminer le principal soutien du ménage en 1996 diffère légèrement de celle qui a été utilisée en 1991. Ces changements peuvent avoir une incidence sur le nombre de ménages où deux soutiens ou plus contribuent aux coûts du logement. En conséquence, les caractéristiques du principal soutien de ménage en 1996 ne sont pas directement comparables à celles qui ont été diffusées au recensement de 1991 (Statistique Canada, 1997c).

Afin d'assurer la fiabilité de l'analyse, nous avons demandé à Statistique Canada de préciser si les données des trois séries de tableau étaient comparables. La réponse, affirmative, nous a permis d'effectuer les comparaisons que nous avions souhaitées. Les rapports techniques du recensement fourniront le détail des changements apportés à la manière d'identifier le principal soutien de ménage. La parution de ce rapport est prévue à la fin de 1999.

Notons enfin que les possibilités d'exploitation du matériel statistique de la troisième série de tableaux n'ont pas été épuisées puisque les découpages géographiques sont si nombreux et si fins qu'ils permettraient de dresser un portrait pour chacune des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, et plus encore... Il ne faudrait pas perdre de vue ce matériau précieux d'analyse qui permet d'approfondir l'étude des conditions de logement au Québec ainsi que celles du passage à la vie adulte des jeunes québécois.

ANNEXE 2

Définitions des termes statistiques³²

Genre de ménage

Répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille de recensement) qui occupent le même logement privé. Un ménage non familial est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement.

Logement privé

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année : a) avoir une source de chauffage ou d'énergie; b) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année; c) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries.

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

³² Les définitions sont tirées du *Dictionnaire du recensement de 1996* (Statistique Canada, 1997c).

Mode d'occupation

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien). Un logement est considéré comme «possédé» même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non. Un logement est classé «loué» même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale appelée «logement de bande» a donc été créée pour les produits du recensement de 1991. Les données sur le logement de bande figurent aussi dans les produits du recensement de 1996. Les logements de bande ne sont pas inclus dans les tableaux croisés spéciaux qui ont été analysés pour le présent rapport.

Principal soutien de ménage

Cette variable désigne la première personne dans le ménage indiquée comme soutien du ménage. Il s'agira normalement de la personne qui verse le plus gros montant pour les paiements pour logement; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 est choisie comme principal soutien du ménage.

Revenu : Seuils de faible revenu

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité sont «dans le besoin». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992. Selon ces données, les familles canadiennes consacraient en moyenne 42 % de leur revenu aux biens de première nécessité en 1969, contre 38,5 % en 1978, 36,2 % en 1986 et 34,7 % en 1992. En ajoutant la différence initiale de 20 points au niveau de base des dépenses au titre des biens de première nécessité, de nouveaux seuils de faible revenu ont été fixés selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Depuis, ces seuils de faible revenu ont été mis à jour chaque année d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation.

La matrice des seuils de faible revenu de 1995 figure ci-après.

Tableau 4
Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 1995

Taille de la famille	<i>Taille du secteur de résidence</i>				
	500 000 ou plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Petites régions urbaines	Régions rurales
1	16 874	14 473	14 372	13 373	11 661
2	21 092	18 091	17 965	16 716	14 576
3	26 232	22 500	22 343	20 790	18 129
4	31 753	27 235	27 046	25 167	21 944
5	35 494	30 445	30 233	28 132	24 530
6	39 236	33 654	33 420	31 096	27 116
7 et plus	42 978	36 864	36 607	34 061	29 702

Taux d'effort (Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage)

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1995 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Les principales dépenses de propriété expriment le total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation. Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) ainsi que, pour 1991 et 1996, les frais de condominium. Le loyer brut exprime le total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation. Il comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.